

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE DE NGAN'HA



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work- Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAN'HA COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

MECANISME DE CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE NGAN'HA



**Appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif
(PNDP)**

en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

REALISE PAR : LE SERVICE D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL (SADER)



Mars 2019

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES CARTES	5
LISTE DES PHOTOS.....	5
LISTE DES FIGURES.....	5
PREFACE	Erreur ! Signet non défini.
RESUME EXECUTIF.....	7
INTRODUCTION GENERALE.....	9
CHAPITRE I : CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE EN MATIERE DE DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN	11
I.1 Cadre législatif et réglementaire de la décentralisation	11
I.2 Promotion du développement local	13
I.3. BREVE PRESENTATION DE LA COMMUNE DE NGAN’HA	15
I.3.1 Sur le plan administratif	15
I.3.2 Sur le plan biophysique	15
I.3.2.1 Relief	16
I.3.2.2 Climat.....	16
I.3.2.3 Sols	16
I.3.2.4 Végétation.....	16
I.3.2.5 Faune	17
I.3.2.6 Hydrographie.....	17
I.3.3 Sur le plan humain.....	17
Caractérisation des populations vulnérables.....	17
CHAPITRE II : SYNTHESE METHODOLOGIQUE DE L’ENQUETE SUR LE CONTROLE CITOYEN DE L’ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE NGAN’HA	18
II.1 Contexte de l’étude.....	18
II.2 Objectif et Méthodologie du Contrôle Citoyen de l’Action Publique (CCAP)	18
II.2.1 Objectif du Contrôle Citoyen de l’Action Publique (CCAP).....	18
II.2.2 Méthodologie du Contrôle Citoyen de l’Action Publique (CCAP)	18
II.3 Méthodologie de tirage de l’échantillon et de collecte de données	18
II.3.1 Tirage de l’échantillon	18
(i) Champ de l’enquête et population cible ;	18
(ii). Méthode de sondage.....	18
(iii). Taille de l’échantillon et répartition de l’échantillon.....	19
(iv). Base de sondage et sélection des grappes	19
II.3.2 Collecte de données	20
(i) Formation des agents de collecte	21
(ii) Outils de collecte de données.....	21
(iii) Collecte des données.....	22
(iv) Exploitation des données	22
II.4. METHODOLOGIE DE MESURE DES INDICATEURS DE PERCEPTION	23

CHAPITRE III : PRINCIPAUX RESULTATS ET AMELIORATIONS SUGGEREES	24
III.1 Présentation des populations enquêtés	24
III.1.1. Caractéristique des répondants	24
III.1.2. Caractéristique des populations	24
III.2 SECTEUR DE L'HYDRAULIQUE	25
III.2.1 Disponibilité et utilisation des services de l'hydraulique	25
III.2.2 Coût et qualité des services de l'hydraulique	26
III.2.3 : Appréciation des services de l'hydraulique.....	27
III.2.4 Raisons de non satisfaction des populations.....	28
III.2.5 Principales attentes en matière de service de l'hydraulique.....	29
III.2.6 Synthèse de la perception des services de l'hydraulique et améliorations suggérées	30
III.3 SECTEUR DE LA SANTE.....	32
III.3.1 Disponibilité et utilisation des services de santé.....	32
III.3.2 Coût et qualité des services sanitaires	34
III.3.3 Appréciation des services de santé	34
III.3.4 Raisons de non satisfaction des populations.....	35
III.3.5 Principales attentes en matière de service de santé	36
III.3.6 Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées.....	36
III.4 SECTEUR DE L'EDUCATION.....	38
III.4.1 Disponibilité et utilisation des services de l'éducation par cycle.....	38
III.4.2. Coût et qualité des services de l'éducation par cycle	41
III.4.3 Appréciation des services de l'éducation par cycle	42
III.4.4 Raisons de non satisfaction des populations par cycle.....	43
III.4.5 Principales attentes des populations en matière d'éducation	44
III.4.6 Synthèse de la perception des services d'éducation et amélioration suggérées.....	45
III.5 SERVICES OFFERTS DANS L'INSTITUTION COMMUNALE.....	49
III.5.1 Disponibilité et utilisation des services dans l'institution communale.....	49
III.5.2 Coût et qualité des services dans l'institution communale.....	50
III.5.3 Appréciation des services dans l'institution communale.....	51
III.5.4. Raisons de non satisfaction des populations par rapport au service rendu par la Commune	51
III.5.5 Principales attentes en matière de services dans l'institution communale.....	52
III.5.6 Synthèse de la perception des services dans l'institution communale et améliorations suggérées.....	52
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	55
CHAPITRE IV: PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE NGAN'HA	58
IV.1 SECTEUR HYDRAULIQUE.....	58
Synthèse des problèmes rencontrés dans l'offre de service d'hydraulique	58
Plan d'action pour améliorer l'offre de service d'hydraulique dans la Commune de Ngan'ha.....	59
IV.2. SECTEUR SANTE.....	60
Synthèse des problèmes rencontrés dans l'offre de service de santé publique dans la Commune de Ngan'ha.....	60
Plan d'action pour améliorer l'offre de service de santé publique dans la Commune de Ngan'ha	61
IV.3. SECTEUR EDUCATION.....	63
Synthèse des problèmes rencontrés dans l'offre de service d'éducation	63
Plan d'action pour améliorer l'offre de service d'éducation dans la Commune de Ngan'ha	65
IV.4. Services rendus par l'institution communale.....	68
Synthèse des problèmes rencontrés dans l'offre de service rendus par l'institution communale.....	68
Plan d'action pour améliorer l'offre de services rendus par l'institution communal de Ngan'ha	69

<i>PROGRAMME DE DISSEMINATION DES RESULTATS ET DE PRESENTATION DU PLAN D’ACTION</i>	Erreur ! Signet non défini.
<i>ANNEXES</i>	71
<i>Annexe 1 : Liste des tableaux</i>	71
<i>Annexe 2 : Liste des intervenants</i>	84
<i>Annexe 3 : Questionnaire de l’enquête</i>	85
<i>Annexe 4 : Arrêté municipal mettant en place le comité de pilotage de l’opération du Contrôle Citoyen de l’Action Publique dans la commune</i>	96

AEP : Adduction d'Eau Potable
AG : Assemblée Générale
APEE : Association des Parents d'Elèves et d'Enseignants
APE : Association des Parents d'Elèves
CCAP : Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CDMT : Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CGPE : Comité de Gestion des Points d'Eau
CMA : Centre Médical d'Arrondissement
CSI : Centre de Santé Intégré
CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées
DCTD : Direction des Collectivités Territoriales Décentralisées
EC-ECAM 4 : Enquête Complémentaire de l'Enquête Complémentaire Auprès des Ménages 4
FPMH : Forage avec Pompe à Motricité Humaine
INS : Institut National de la Statistique
MINATD : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINEDUB : Ministère de l'Education de Base
MINEE : Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEPAT : Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MMINFI : Ministère des Finances
MINFOF : Ministère des Forêts et de la Faune
MINEFOP : Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINSANTE : Ministère de la Santé Publique
MINESEC : Ministère des Enseignements Secondaires
MST : Maladies Sexuellement Transmissibles
NSP : Ne Sais Pas
OSC : Organisme de la Société Civile
PCD : Plan Communal de Développement
PCO : Puits à Ciel Ouvert
PM : Premier Ministre
PNDP : Programme National de Développement Participatif
PP : Puits avec Pompe
PPR : Puits Protégé
SADER : Service d'Appui au Développement Rural
SAR/SM : Section Artisanat Rural/Section Ménagère
SNEC : Société Nationale des Eaux du Cameroun
S/R : Source/Rivière
TVA : Taxes à Valeur Ajoutée
UPE : Unités Primaires d'Echantillonnage
ZD : Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 01 : Population vulnérable de la Commune de Ngan'ha.....	17
Tableau 1.1 : Caractéristique des répondants	24
Tableau 1.2 : Caractéristique de la population	25
Tableau 2-1: Système d'approvisionnement en eau	25
Tableau 2-2: Principale source d'approvisionnement en eau	26
Tableau 2.3 : Principale source d'approvisionnement en eau.....	26
Tableau 2.4 : Principale source d'approvisionnement en eau.....	26
Tableau 2.5 : Principale source publique en eau.....	27
Tableau 2.6 : Panne de la principale source publique d'eau au cours des six derniers mois.....	28
Tableau 2.7 : Institution/Personne résolvant la panne de la principale source publique d'eau.....	28
Tableau 2.8 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau	28
Tableau 2.9 : Satisfaction du besoin exprimé en eau potable	29
Tableau 2.10 : Non satisfaction en approvisionnement en eau.....	29
Tableau 2.11 : Attentes par rapport à la source d'approvisionnement en eau.....	30
Tableau 3.1: Formation sanitaire la plus proche du ménage	32
Tableau 3.2 : Recours aux soins de santé	33
Tableau 3.3 : Recours à la formation sanitaire la plus proche	33
Tableau 3.4 : Caractéristiques des formations sanitaires visitées	33
Tableau 3.5 : Appréciation du montant payé à la formation sanitaire	34
Tableau 3.6 : Montant payé pour autre chose que la consultation, appréciation de l'accueil	34
Tableau 3.7 : Résolution des problèmes de santé du village, Raisons d'insatisfaction	35
Tableau 3.8 : Attentes en service de santé.....	36
Tableau 4.1 : Cycle d'enseignement/formation professionnelle	38
Tableau 4.2 : Caractéristiques de l'établissement	40
Tableau 4.3 : Nombre d'élèves, appréciation de la présence des enseignants	40
Tableau 4.4 : Appréciation du montant payé.....	41
Tableau 4.5 : Etat des salles de classe	42
Tableau 4.6 : Satisfaction des services de l'éducation	43
Tableau 4.7 : Attentes pour les services de l'éducation	44
Tableau 5.1 : Obtention d'un service à la commune	49
Tableau 5.2 : Lenteur pour l'obtention d'un service à la commune	50
Tableau 5.3 : Informations sur les actions de la commune/Implication des ménages.....	51
Tableau 5.4 : Insatisfaction vis à vis de la commune.....	51
Tableau 5.5 : Attentes des ménages.....	52

LISTE DES CARTES

Carte 1: Localisation de la Commune de Ngan'ha.....	15
---	----

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: Hôtel de ville de Ngan'ha	Erreur ! Signet non défini.
Photo 2: Photo de famille lors de la réunion de prise de contact.....	Erreur ! Signet non défini.
Photo 3: Réunion de prise de contact avec la population sous la supervision du Sous-préfet.....	21
Photo 4: Formation et test de sélection des agents enquêteurs.....	21

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Taux de réponse	23
Figure 2: Répartition de ménages par temps moyen pour aller à pied puiser l'eau et revenir	27
Figure 3: Temps moyen pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre village	32
Figure 4: Répartition de ménages enquêtés par raisons de non satisfaction.....	35
Figure 5: Distance parcourue par enfant par cycle pour se rendre à l'établissement fréquenté.....	39
Figure 6: Fréquence de présence d'enseignant en classe par cycle.....	41
Figure 7: Taux de satisfaction de ménages par rapport aux services de l'éducation par cycle	43

PREFACE

Les efforts consentis par la Commune de Ngan'ha depuis le déclenchement du processus de décentralisation, suivi des transferts de compétences aux collectivités territoriales sont considérables mais paraissent peu visibles par les communautés bénéficiaires. Pire encore, les actions visant à conscientiser les populations à s'impliquer davantage sur leur propre développement semblent restées vaines. Il s'en suit que les investissements réalisés au bénéfice de ces derniers retiennent faiblement leur attention.

Ces populations, qui montrent une indifférence aux différentes réalisations dans leurs localités par les pouvoirs publics, sont faiblement comprises. En effet, il a manqué un réel dialogue entre les autorités locales et ces communautés, afin de mieux appréhender leurs réelles perceptions sur ces investissements publics. Pour juguler ce déficit de communication, un mécanisme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique a été expérimenté en 2011 par le PNDP dans la Région de l'Adamaoua, plus précisément dans notre Commune. Les résultats de cette activité ont permis de comprendre la nécessité de ce dialogue à travers le Scorecard, qui est une enquête de perception du niveau de satisfaction des populations sur la qualité de l'offre des services publics dans notre espace communal.

La réalisation de cette enquête dans le cadre de la troisième phase du PNDP sonne comme un véritable déclenchement de conversation entre les populations de notre Commune et les autorités locales. Elle a permis à ces populations d'exprimer leurs opinions jadis faiblement exprimées et aux pouvoirs publics de capter les perceptions de ces dernières sur les investissements sus-évoqués dans quatre secteurs ciblés que sont : l'hydraulique, la santé, l'éducation et les services communaux.

Le présent rapport du Scorecard qui est le second du genre réalisé dans notre commune se trouve un document miroir dont les résultats et les orientations permettront d'intensifier le dialogue entre les différentes parties prenantes. Dans cette perspective, il nous permettra d'intensifier nos échanges autour des quatre secteurs cibles.

Dans le secteur de l'hydraulique, les insuffisances relevées dans l'offre de service en matière d'eau potable seront corrigées par les actions qui sont mentionnées dans ce rapport.

Quant au secteur de la santé, l'amélioration de l'offre de service nécessite davantage le rapprochement des ménages des formations sanitaires, l'équipement de celles existantes en matériels hospitaliers et en médicaments et à la mobilisation de personnel de santé qualifié.

Par rapport au secteur de l'éducation, nous sommes interpellés à rapprocher les ménages des établissements scolaires, tant pour les cycles maternel, secondaire et de formation professionnelle, mais également à doter les établissements existants en bâtiments et équipements connexes.

Pour ce qui est du service rendu par l'institution communale, le gros défi reste celui de la communication, de proximité avec nos populations et de l'implication de ces dernières aux actions menées à leur égard.

Nous mettrons tout notre dévoué sur le plan d'action consigné dans ce rapport pour améliorer le dialogue ainsi déclenché afin qu'un réel changement s'opère dans le comportement de nos populations et qu'elles s'approprient des actions de développement de leurs localités. Nous vous recommandons non seulement une bonne lecture de ce rapport, mais également une très bonne exploitation pour que sa mise en œuvre connaisse une réelle réussite.

Je vous remercie

Le Maire de la Commune de Ngan'ha



Le Maire
Nana Missa

RESUME EXECUTIF

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) est un outil mis en place depuis 2004, par le Gouvernement camerounais avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers pour améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural et impulser le processus de décentralisation.

Ce positionnement du Programme induit une forte implication des populations à la base dans l'exécution de toutes ses activités. La matérialisation de cette prise en compte des citoyens de la Commune justifie l'émergence de divers mécanismes d'information, de coordination et de contrôle tant au niveau de la Commune qu'au niveau du PNDP, sur lesquels se fonde l'engagement citoyen.

Le Scorecard est une enquête de perception du niveau de satisfaction des populations sur la qualité de l'offre des services publics dans l'espace communal, notamment dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation ainsi que sur la fourniture de services par la commune. Son objectif global est de capter auprès des populations leurs perceptions sur la satisfaction de l'offre de service public dans les secteurs ciblés, dans la perspective de la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen des actions publiques réalisées sur le territoire communal de Ngan'ha.

La méthodologie utilisée pour réaliser le Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune de Ngan'ha a obéi au respect des étapes suivantes : le tirage de l'échantillon, la collecte et l'exploitation des données. Après la définition de sa taille, un échantillon représentatif de la population de la commune a été réalisé par l'INS, sur la base des Zones de Dénombrement (ZD) échantillonnées lors de la réalisation de l'enquête complémentaire à la 4^{ème} enquête camerounaise auprès des ménages (EC-ECAM 4). Afin d'assurer un plein succès à l'opération de collecte des données, une campagne de sensibilisation permanente a été effectuée auprès des populations à travers le lancement officiel de l'opération au niveau régional, la prise de contact au niveau communal, et la phase de collecte des données. Ces différentes échéances ont été réalisées avec l'implication des autorités administratives, traditionnelles, religieuses et les élus locaux. La collecte des données a été réalisée par l'OSC SADER qui a préalablement procédé à la formation de 15 agents enquêteurs du 30 septembre au 03 octobre 2017 dans la salle des actes de la Commune de Ngan'ha, à l'issue de laquelle 10 agents enquêteurs et un superviseur ont été définitivement recrutés après un test de sélection. L'enquête proprement dite a duré 07 jours précisément du 04 au 10 octobre 2017. L'outil de collecte était le questionnaire ménage. Le repérage des ménages cibles s'est fait sur la base des dossiers cartographiques. Pour ce qui est de la saisie des données, elle a été faite par le PNDP et l'INS après vérification de l'exhaustivité et du contenu des questionnaires par SADER. Les tableaux d'analyse ont été produits par le PNDP et l'INS et transmis à l'OSC SADER pour production du rapport d'analyse. L'exploitation de ces tableaux a produit les résultats ci-dessus :

Secteur hydraulique

Il ressort que 46,3% de ménages enquêtés utilisent l'eau publique. En plus des comités de gestion des points d'eau à qui incombe la remise en service des points d'eau en panne, d'autres institutions ou personnes interviennent également pour réparer les pannes, à l'exemple des chefs de village/quartiers, du Maire et d'autres partenaires au développement. Les problèmes d'eau qui se posent dans les villages/quartiers sont essentiellement l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, la mauvaise qualité de l'eau, et l'éloignement des points d'eau des ménages. La construction des points d'eau supplémentaires, la réhabilitation des points d'eau en panne et l'amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants sont les principales attentes exprimées par les ménages enquêtés.

Secteur santé

Par rapport à ce secteur, l'ensemble des ménages enquêtés ont accès à au moins une formation sanitaire proche de leur ménage et dont la plus répandue est le CSI. Les problèmes de l'offre des services dans ce secteur se posent au niveau des équipements, notamment l'insuffisance des lits dans les salles d'hospitalisation, de l'insuffisance des médicaments, des manquements liés au personnel soignant et de l'éloignement des formations sanitaires. Les principales attentes exprimées se déclinent en termes de création, construction et équipement des nouvelles formations sanitaires, ainsi que d'approvisionnement en médicaments de qualité dans les formations sanitaires existantes.

Secteur de l'éducation

Quant au secteur de l'éducation, le manque d'information sur le cycle de formation professionnelle révèle la faible présence de cet enseignement dans la commune. Le problème de l'offre de service en matière de l'éducation du cycle maternel se pose au niveau de l'éloignement de l'école et de l'insuffisance d'écoles. Quant aux services d'éducation rendus pour le cycle du primaire, les ménages ont remarqué l'insuffisance des salles de classe, le manquement lié au personnel, l'insuffisance d'équipements des écoles et l'insuffisance d'écoles. Pour ce qui est de l'enseignement du cycle secondaire, les ménages ont relevé également l'éloignement des établissements secondaires, mais aussi, l'insuffisance des salles de classe dans les établissements existants.

Le rapprochement davantage des écoles maternelles et primaires des populations par la création, la construction et l'équipement des nouveaux établissements, améliorerait l'offre de service d'éducation dans la commune. Il en serait de même pour la création, construction et équipement des nouveaux établissements secondaires et d'une SAR/FM. La qualité de cette offre nécessite également la distribution des manuels scolaires dans les salles de classe des cycles maternel et primaire ainsi que l'augmentation des effectifs d'enseignants qualifiés dans les différents établissements.

Services offerts dans l'institution communale

Au sujet des services rendus dans l'institution communale, l'établissement d'actes de naissance est le service le plus sollicité. 7,4% des ménages ayant demandé ce service remarquent que le temps d'attente de service est long. Aucune raison n'est avancée pour justifier cette lenteur. Cependant, les ménages disent n'avoir pas de visibilité sur les actions communales et trouvent qu'ils sont faiblement impliqués dans ces actions. Les attentes exprimées par les ménages vont dans le sens de leur plus grande implication dans la prise des décisions communales, de l'amélioration de la communication et de la transparence dans la gestion des actions de la commune.

INTRODUCTION GENERALE

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) est un outil mis en place depuis 2004, par le Gouvernement camerounais avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers pour améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural et impulser le processus de décentralisation.

Ce positionnement du Programme induit une forte implication des populations à la base dans l'exécution de toutes ses activités. La matérialisation de cette prise en compte des citoyens de la Commune justifie l'émergence de divers mécanismes d'information, de coordination et de contrôle tant au niveau de la Commune qu'au niveau du PNDP, sur lesquels se fonde l'engagement citoyen.

Au cours de la deuxième phase du Programme, un mécanisme de contrôle citoyen a été expérimenté dans 10 communes pilotes à travers le ScoreCard. Il s'est appuyé d'une part sur la réalisation d'une enquête de perception des populations sur l'offre des biens publics et des services communaux, et d'autre part sur la dissémination des résultats en vue d'opérer des changements significatifs sur la qualité des biens et services communaux.

La mise à l'échelle de cette opération a été envisagée dans le cadre de la troisième phase du PNDP, dite phase de consolidation, qui se donne comme objectif de développer et renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que l'arrimage des Plans Communaux de Développement au budget programme au sein des communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité. Son cadre des résultats en fait d'ailleurs une exigence en retenant parmi ses indicateurs, celui se rapportant au «Nombre de communes ayant mis en place un mécanisme opérationnel de contrôle citoyen et d'accès à l'information».

Dès lors, le Programme s'est engagé à conduire un processus de mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique dans 159 communes, cible de l'indicateur susmentionné. À travers ce processus, le Programme voudrait consolider la prise en compte des aspirations des populations non seulement dans ses réalisations, mais également dans celles des autres acteurs de développement qui interviennent dans l'espace communal.

Dans la région de l'Adamaoua, l'Organisme de la Société Civile (OSC) Service d'Appui au Développement Rural (SADER) a été recruté sur la base des Termes de Référence approuvés par le PNDP et suivant les procédures de passation de marchés en vigueur (appel à manifestation d'intérêt, dépouillement, analyse des offres, soumission de la note méthodologique et de la proposition financière, etc.) pour réaliser le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) dans 09 communes (Tibati, Ngaoundal, Dir, Meiganga, Djohong, Nyambaka, Ngaoundéré III, Mbé et Ngan-ha).

Ainsi, il était question de réaliser une enquête de perception des populations sur la qualité de l'offre des services publics dans cet espace communal, notamment dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation ainsi que sur la fourniture de services par la commune. Une présentation des changements attendus dans ces secteurs sera faite dans chaque Commune.

Dans la commune de Ngan'ha, après les phases de collecte et de saisie des données qui se sont déroulées respectivement pendant les périodes du 04 au 10 octobre 2017 et du 04 au 18 décembre 2017, ont suivi les opérations de traitement et d'analyse des données par l'INS. Au mois de mars 2018, les tableaux présentant les résultats de l'enquête ont été transmis à l'OSC SADER. C'est dans ce contexte que le présent rapport de présentation des résultats du Scorecard de la Commune de Ngan'ha est rédigé et sera structuré ainsi qu'il suit :

- Cadre juridique en matière de décentralisation et de développement local au Cameroun ;
- Synthèse méthodologique de l'enquête sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique ;

- Principaux résultats et améliorations suggérées ;
- Plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune de Ngan'ha ;
- Recommandations d'ordre général ;
- Conclusion.

CHAPITRE I : CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE EN MATIERE DE DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN

I.1 Cadre législatif et réglementaire de la décentralisation

L'histoire de la décentralisation au Cameroun est antérieure à l'indépendance du pays. On peut rappeler à cet effet que c'est en 1941 que furent créées les Communes de Yaoundé et de Douala. Depuis ces années, la pratique de la décentralisation n'a cessé d'évoluer au Cameroun à travers l'avènement de la mise en place d'autres communes. Toutefois, c'est surtout la loi N°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 Juin 1972 qui a donné une impulsion nouvelle et un rôle accru et déterminant à la décentralisation pour améliorer et dynamiser le développement politique, social et économique du Cameroun. Après d'autres textes et lois s'en sont suivis notamment :

i) La loi n° 2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la décentralisation

Cette loi stipule que la décentralisation consiste au transfert par l'Etat aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), des compétences particulières et des moyens appropriés. Selon la même loi, la décentralisation constitue l'axe fondamental du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local.

En son chapitre II intitulé du développement sanitaire et social, les compétences suivantes sont transférées en matière de santé des populations :

- L'état civil ;
- La création, l'équipement, la gestion et l'entretien des centres de santé à intérêt communal conformément à la carte sanitaire ;
- L'assistance aux formations sanitaires et établissements sociaux ;
- Le contrôle sanitaire.

En son chapitre III intitulé du développement éducatif, sportif et culturel précisément en sa section I (de l'éducation, de l'alphabétisation et de la formation professionnelle), les compétences suivantes sont transférées aux communes :

a) En matière d'éducation

- La création conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la commune ;
- Le recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint desdites écoles ;
- La participation à la gestion et à l'administration des lycées et collèges de l'Etat et de la région par le biais des structures de dialogue et de concertation.

b) En matière d'alphabétisation

- L'exécution des plans d'élimination de l'analphabétisme, en relation avec l'administration régionale ;
- La participation à la mise en place et à l'entretien des infrastructures et des équipements éducatifs.

c) En matière de formation technique et professionnel

- L'élaboration d'un plan prévisionnel local de formation et de recyclage ;
- L'élaboration d'un plan communal d'insertion ou de réinsertion professionnelle ;
- La participation à la mise en place, à l'entretien et à l'administration des centres de formation.

ii) La loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes Cette loi fixe les règles applicables aux communes en ce qui concerne:

La gestion et l'utilisation du domaine privé de l'état, du domaine public et du domaine national;

Les compétences transférées aux communes;

Les organes de la commune;

Le régime spécial applicable aux agglomérations urbaines;

La coopération et la solidarité intercommunale;

Les dispositions financières.

iii) Le décret n°2010/0239/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matières d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat.

iv) Le décret N°2010/0246/PM précise les compétences transférées aux communes dans le domaine de la santé, il s'agit de la construction, de l'équipement et la gestion des Centres de Santé Intégrés (CSI). Les Maires assurant la présidence des comités de gestion des hôpitaux de district et des CMA.

v) Le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 portant création du Ministère de la décentralisation et du développement local précise que dans le domaine de la décentralisation, ce Ministère est chargé :

- De l'élaboration de la législation et de la réglementation relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités territoriales Décentralisées ;
- De l'évaluation et du suivi de la mise en œuvre de la décentralisation ;
- Du suivi et du contrôle des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- De l'application de la législation et de la réglementation sur l'état civil ;
- Sous l'autorité du Président de la République, de l'exercice de la tutelle de l'Etat sur les Collectivités Territoriales Décentralisées.

vi) Le Décret N° 2007/117 du 24 avril 2007 portant création des communes

En son article 1^{er}, ce décret précise la création de certaines communes dans la région de l'Adamaoua, département de la Vina. Ce sont les communes suivantes :

- Commune de Nganha, Chef-lieu: Nganha. Le ressort territorial de ladite commune couvre l'arrondissement de Nganha ;
- Commune de Ngaoundéré 1^{er} Chef-lieu: Mbideng. Le ressort territorial de ladite Commune couvre l'arrondissement de Ngaoundéré 1^{er} ;
- Commune de Ngaoundéré Ile Chef-lieu: Mabanga. Le ressort territorial de ladite commune couvre l'arrondissement de Ngaoundéré Ile ;
- Commune de Ngaoundéré Ille Chef-lieu: Dang. Le ressort territorial de ladite commune couvre l'arrondissement de Ngaoundéré Ille ;
- Commune de Nyambaka Chef-lieu: Nyambaka. Le ressort territorial de ladite commune, couvre l'arrondissement de Nyambaka ;
- Commune de Martap Chef-lieu: Martap. Le ressort territorial de ladite commune couvre l'arrondissement de Martap.

vii) L'arrêté N°130/CAB/PM du 06 octobre 2006 portant création, organisation et fonctionnement d'un comité de concertation pour la mise en œuvre de la décentralisation. Cet arrêté stipule en son article 2 que ce comité a pour mission la coordination et l'harmonisation des actions, projets et programmes d'appui au processus de décentralisation. A ce titre :

- Il suit et évalue les actions, projets et programmes d'appui à la décentralisation ;
- Il veille à l'information et à l'implication des partenaires nationaux et internationaux au processus de décentralisation ;
- Il formule toute proposition en matière d'intervention des partenaires, puis il s'assure de la bonne articulation des actions conduites par les partenaires impliqués.

viii) L'arrêté N°00136/A/MINATD/DCTD du 24 août 2009 rendant exécutoires les tableaux-types des emplois communaux. Cette arrêté nous informe que les emplois à pouvoir dans les services des Communautés Urbaines, des Communes d'Arrondissement et des Communes sont organisés suivant les indications générales fixées par les tableaux –types. Par ailleurs, une délibération du Conseil de la Communauté Urbaine ou du Conseil Municipal précise l'organisation des structures prévues par les tableaux-types, leurs unités constitutives, ainsi que la dénomination et le nombre de postes de travail correspondants.

ix) La lettre circulaire N°.../LC/MINATD/DCTD du Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration et de la Décentralisation portant élaboration et exécution des budgets communaux de l'exercice 2008.

Cette lettre circulaire dit que les budgets communaux de 2008 doivent se donner pour Objectifs, le redressement économique à la suite de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, l'amélioration des conditions de vie des populations, la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté.

x) La circulaire N°001/CAB/PM DU 11 Janvier 2008 relative à la prise en compte de la décentralisation dans les stratégies sectorielles. Cette circulaire vise à préparer le transfert effectif de certaines compétences aux collectivités territoriales décentralisées. Ainsi elle instruit chaque Chef de département ministériel, à prendre dorénavant en compte dans sa stratégie sectorielle, le volet décentralisation. Ce texte va permettre au Comité Interministériel de Suivi des Services Locaux de démarrer effectivement ses activités. Il traduit aussi, la volonté des pouvoirs publics d'accélérer l'approfondissement du processus de décentralisation en cours dans notre pays.

I.2 Promotion du développement local

Le développement local est un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents. Cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes économique, sociale, culturelle, politique et environnementale. Les actions du développement local impliquent l'amélioration du niveau, du cadre et du milieu de vie d'une communauté donnée.

i) Loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes stipule en son article 2 (1) et article 3 (1) respectivement que la commune est la collectivité territoriale de base et qu'elle a une mission générale de développement local et d'amélioration du cadre et des conditions de vie de ses habitants. Elle peut en plus de ses moyens propres, solliciter le concours des populations conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

ii) Loi n°2007/006 portant régime financier de l'Etat, qui instaure le budget programme entré en vigueur depuis l'exercice 2013. Cette loi définit la budget-programme comme un outil de gestion des finances publiques qui consiste à élaborer, présenter et exécuter la loi de finances sur la base des programmes d'actions. En effet, il viendra corriger les insuffisances du budget des moyens et pour orienter la gestion des politiques publiques vers les résultats et la performance ; il va permettre de passer d'une gestion ponctuelle à une gestion centrée sur le développement et il va rendre plus flexible la gestion des politiques publiques du fait notamment de la pluri annualité du budget.

vi) Décret n°095/013 du 07 février 1995 portant organisation des services de la santé de base en districts de santé : institue au niveau des aires de santé et des districts de santé, des structures de dialogue et de participation communautaire. Ce décret précise que les comités de gestion des formations sanitaires sont chargées de :

- Participer à la détermination des besoins des CSI ;
- Elaborer le budget du CSI avec le Chef de la formation sanitaire ;
- Assurer et contrôler la gestion des ressources financières, matérielles, humaines et des médicaments du CSI ;
- Participer aux Assemblées Générales au niveau du district de santé ;
- Organiser les réunions de l'Assemblée Générale ;
- Rendre compte à l'AG.

vii) Le décret N°2001/041 du 19 février 2001 portant modalités de fonctionnement du conseil d'école et d'établissement dans les établissements scolaires publics. Il précise que le conseil a pour rôle de contrôler et d'évaluer le fonctionnement de l'établissement scolaire (adoption du budget, adoption du projet d'établissement, émettre son avis sur tous les problèmes de l'établissement, veiller au respect des effectifs, s'assurer de la bonne utilisation des infrastructures, des ressources, évaluer les performances de l'établissement...) et le président de l'APEE quant à lui parmi les projets et les besoins de l'établissement choisi un qu'il décide en toute indépendance de supporter.

viii) Les décrets de 2005/139 et 2005/138 portant respectivement organisation des Ministères des enseignements secondaires et de l'éducation de base.

Ces deux décrets définissent le rôle du Délégué départemental de chacun de ces deux Ministères comme étant chargé de s'occuper de l'application des programmes, de l'enracinement et du rayonnement de l'école dans son environnement, de l'élaboration des plans de formation continue, du suivi des actions de maintenances des bâtiments et des équipements des établissements scolaires, et de la gestion administrative, pédagogique et financières des personnels.

ix) L'arrêté n°2010/00000298/A/MINEE du 01 septembre 2010 portant cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées aux Communes.

Cet arrêté définit les acteurs locaux intervenant dans la gestion des questions hydrauliques dans notre pays sont indiqués à travers l'article 15 de ce texte. Il s'agit de la Commune, du Comité de Gestion des Points d'Eau(CGPE), des Chefs traditionnels, la société civile.

- **Communes** : assurent la maîtrise d'ouvrage et la gestion des points d'eau (puits et forages).
- **Comités de Gestion des Points d'Eau** : Il a la responsabilité d'organiser les activités de maintenance et de salubrité autour du point d'eau. A cet effet, il coordonne les activités liées à la mobilisation des usagers et des fonds.
- **Chefs traditionnels** : en leur qualité d'autorité morale, ils assistent le CGPE dans sa mission de sensibilisation, mobilisation des usagers.
- **Société civile** : Sensibilise, accompagne et renforce les capacités des acteurs locaux. La société civile participe en effet à la création des richesses et des emplois et plus généralement à l'amélioration des conditions de vie des citoyens. C'est à ce titre qu'elle contribue à la mise en œuvre et au suivi des projets d'adduction en eau potable ainsi qu'à la pérennisation des ouvrages réalisés.

x) La Circulaire n°001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, des Entreprises et Établissements Publics, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2018, précise les mesures de promotion de l'éducation, de la formation professionnelle et de la santé. Elle dit que les établissements privés d'enseignement, de formation et de santé, laïcs ou confessionnels, dûment agréés par l'autorité compétente, bénéficient des avantages fiscaux ci-après :

- dispense du paiement de la contribution des patentes ;
- dispense du paiement de la taxe sur la propriété foncière sur les immeubles affectés à leurs activités lorsque ceux-ci leur appartiennent en pleine propriété ;
- exonération de l'Impôt sur les Sociétés et de l'Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux, lorsqu'ils ne poursuivent pas un but lucratif ;
- dispense de l'obligation de collecte de la TVA sur tous les services offerts par ces établissements, qu'ils se rapportent directement à leur activité principale d'enseignement ou de fourniture des soins, ou qu'ils leur soient accessoires à l'instar de la restauration, de la distribution des fournitures, manuels scolaires et des tenues, du transport scolaire, de la vente des consommables médicaux et des produits pharmaceutiques ;
- obligation de retenue à la source et de reversement de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques qu'ils emploient d'après le barème des retenues salariales ;
- obligation de retenue à la source et de reversement de l'impôt sur les revenus fonciers lorsqu'ils sont locataires des immeubles affectés à leurs activités.

xi) La circulaire N°050/MINEPAT du 24 septembre 2009 portant élaboration du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) rappelle que l'élaboration efficace et efficiente du CDMT passe par une bonne organisation des différents acteurs. Cette élaboration sera basée sur une approche privilégiant la responsabilisation des structures chargées de la préparation et de l'exécution des différents programmes et activités contenus dans la stratégie ministérielle.

I.3. BREVE PRESENTATION DE LA COMMUNE DE NGAN'HA

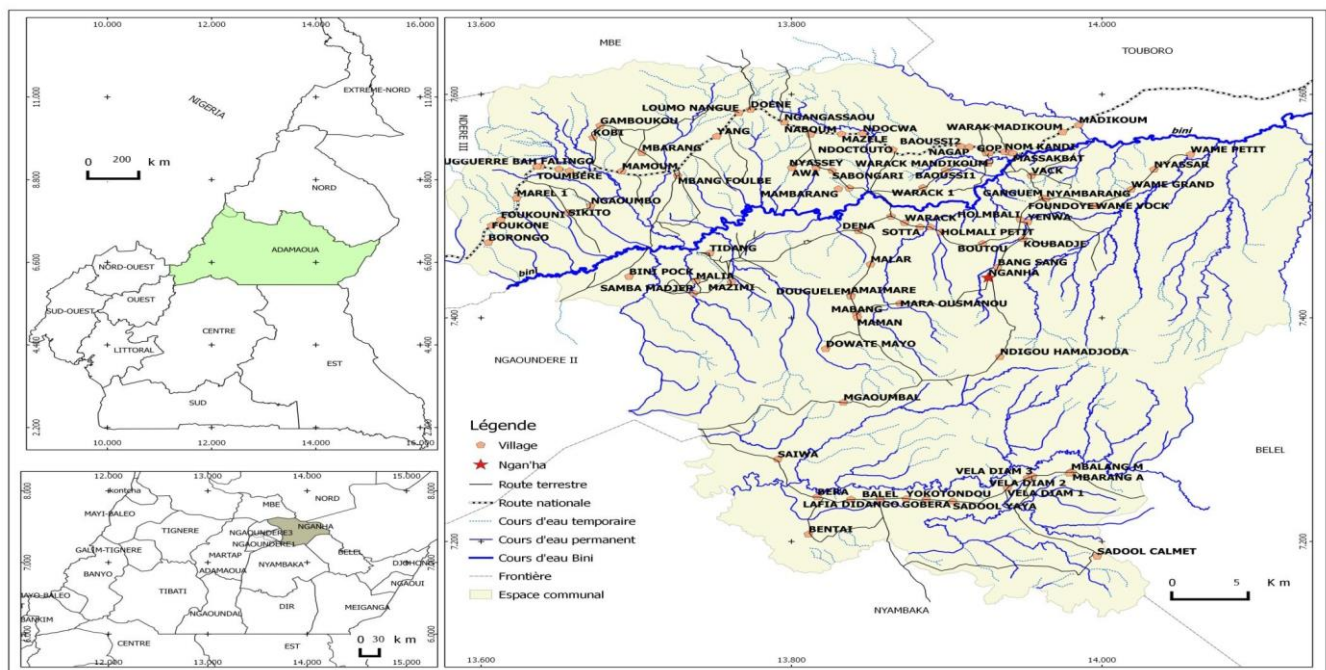
I.3.1 Sur le plan administratif

La Commune de Ngan'ha est située dans l'Arrondissement de Ngan'ha, Département de la Vina, région de l'Adamaoua. Elle est localisée entre le 7°24' et le 9°78' degrés de latitude Nord et entre le 13°48' et le 13°34' degré de longitude Est.

La commune de Ngan'ha est créée en 2007 par le Décret n°2007/117 du 24 avril 2007 à la faveur de l'écclatement de la Commune de N'Gaoundéré rural en 06 nouvelles communes et s'étend sur une superficie de 2625 km. Elle est limitée :

- au nord par la commune de Mbé,
- au Sud-Est par la commune de Belel,
- au Nord-Est par le département de Rey Bouba, Commune de Touboro,
- au Sud par la commune de Nyambaka,
- au Sud-Ouest par la commune de Ngaoundéré II, et,
- au Nord-Ouest par la commune de Ngaoundéré III.-

Carte 1: Localisation de la Commune de Ngan'ha



Source: PCD de la Commune de Ngan'ha 2014

I.3.2 Sur le plan biophysique

Au plan physique, le territoire communal est limité au Nord et au Nord Est par un relief de montagnes (Ngao Massadou (1234m), Ngao, Hosséré Djambadi (1237m), Diwara (1155m), Hosséré Madol (1355m), au Nord ; Ngao RHa (1232-1343m), Ngao Ndolong (1463m), les massifs de Ndoïtoya (1346-1455 m) au Nord Est). Ce relief relativement élevé autour de Ngan-Ha fait du chef-lieu de la commune un site touristique, avec des massifs dans lesquels se sont formées plusieurs grottes. Ces grottes ont servi de lieux de refuge du peuple Mboum pendant l'invasion du plateau de l'Adamaoua par les Foulbés musulmans. La limite sud de la commune se matérialise par le cours d'eau Vina. Au Sud et à Ouest, la commune présente un relief plat d'altitude très peu variée (1000 R 1200m).

I.3.2.1 Relief

L'orographie de Ngan-Ha est représentée essentiellement par un relief de plateau qui s'étend sur de longues distances (1100 m en moyenne), avec quelques collines entourées de massifs montagneux, faisant de la commune un site touristique. Au Nord et au Nord-Est, il y a plusieurs montagnes : Ngao Massadou (1234m), Ngao, Hosséré Djambadi (1237m), Diwara (1155m), Hosséré Madol (1355m); au Nord : Ngao RH (1232-1343m), Ngao Ndolong (1463m), et les massifs de Ndoïtoya (1346-1455 m). L'Ouest et le Sud-Ouest ont un relief de plateau de 1000 à 1100m avec quelques collines (Ngao Wart, 1308m ; Ngaoumbam, 1206m) et plusieurs cours d'eau. On trouve plusieurs zones marécageuses au Sud-Ouest de la commune ; au Nord, au pied des massifs montagneux, le relief est de basse altitude (Nom-Kandi, environ 798m).

I.3.2.2 Climat

Le climat est de type soudano-guinéen monomodal, caractérisé par des températures parfois plus élevées que celles des zones équatoriales ; avec de plus grandes amplitudes thermiques. A cet effet, l'année est divisée en deux saisons : une saison sèche et une saison de pluies. La saison sèche couvre la période allant du mois de novembre au mois de mars, pendant laquelle l'on enregistre des vents secs ; la saison des pluies couvre la période allant du mois d'avril au mois d'octobre pendant laquelle les précipitations moyennes varient entre 900 mm à 1500 mm. La température moyenne se situe entre 24 et 28 °C, elle augmente à mesure qu'on avance vers le Nord, à cause de l'harmattan qui y souffle de janvier à avril. A partir du mois de Juillet, les vents sont chargés de l'humidité de la mousson.

I.3.2.3 Sols

Le territoire de la commune est constitué dans sa grande partie des roches volcaniques qui recouvrent le socle granitique qui affleure au Nord de la commune. Ces roches volcaniques sont composées de deux grands types de roche :

- les basaltes, roches noires à structure fine (microlitique), compacte et dense. Ils correspondent au type le plus abondant et forment des coulées qu'on peut suivre sur de grandes surfaces.
- les trachy-andésitiques qui forment des dômes volcaniques (Ngan RHa, Ngao Ndolong, Ngao Mboum, Ngao Wart, et Ngaoumbam, ...) de couleur gris sombre présentant une patine d'altération épaisse de couleur beige.

La zone est également pourvue de roches plutoniques représentées par des granites qui forment des petits massifs sous forme de fenêtrage dans les basaltes ou sous forme de grands massifs qui affleurent au Nord de la commune et se poursuivent dans la zone de falaise. Les sols développés sur roches volcaniques sont de couleur brun noir ou rouge à texture argileuse. Ceux développés sur granites sont bruns et ont une texture argilosableux ou sableuse.

Sous les dépressions, on rencontre des sols ferralitiques noirs plus profonds, riches en matières organiques. Les sols sont en général favorables à l'agriculture. Cependant, avec le mauvais entretien des routes, la coupe anarchique des arbres et la mauvaise pratique agricole, ces terres pourraient perdre rapidement leur fertilité, le désert pourrait progresser. Ainsi, des actions correctives d'urgence doivent être entreprises pour la protection de la nature et le développement durable.

I.3.2.4 Végétation

La végétation est dominée par la savane arbustive et les galeries forestières. La strate ligneuse est dominée par endroit par des espèces telles que *Daniella oliveri*, *Lophira lanceolata*, *Isobertina doka*, *Pitecellobium sp*, *Burkea africana*. On trouve aussi des arbustes tels que *Crossopteryx februfuga*,

Entanda africana, *Albizia regia*, *Ximenia americana*, *Sygygium guinense* var. *guineense*, *Ficus* sp. Les jachères sont colonisées par *Chromolaena odorata* (Bokassa grass) qui envahit des pâturages dominés par des graminées (*Hyparrhenia rufa*, *Hyparrhenia diplanda*, *Andropogon gayanus*). Au sommet des interfluvies, sur les sols rocaillieux, on trouve des graminées fines (*Loudetia* sp, *Hyparrhenia filipendula*) qui ont une moindre valeur fourragère.

I.3.2.5 Faune

La faune sauvage est relativement pauvre, conséquence d'une chasse non organisée et des feux de brousse. Ceci freine le développement de la chasse, bien que l'on y trouve encore espèces telles les hérissons, singes, biches, écureuils, perdrix, pintades, pigeons et plusieurs variétés de passereaux (hirondelles, rouges gorges...).

I.3.2.6 Hydrographie

Le réseau hydrographique de Ngan-Ha est dendritique et appartient à deux grands bassins hydrographiques du Cameroun : le bassin du lac Tchad et le bassin de l'Atlantique. Le bassin du lac Tchad est représenté par la Vina qui forme la limite sud de la commune. Les principaux affluents sont Béra, Ouber, Massola, Denye, Mangang, Béra et Tello ; ils ont des chutes qui peuvent servir de sites touristiques. Le bassin de l'Atlantique est représenté par le cours d'eau Bini qui coule de l'Ouest vers l'Est dans la partie Nord de la commune. Les principaux affluents sont : Ndour, Mabang, Madol, Mamoum et Magouroum.

I.3.3 Sur le plan humain

La Commune de Ngan'ha compte 54 villages. La population s'est accrue rapidement au cours des dernières décennies. Au troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) en 2005, la commune comptait 28 443 habitants, soit 14131 hommes et 14312 femmes. Sur l'hypothèse d'un taux d'accroissement annuel de 3,2%, cette population est estimée à environ 39366 habitants en 2017 (19557 hommes 19808 femmes), soit une augmentation de 10923 âmes en 12 ans.

Plus de la moitié de la population (55,99%) a moins de 20 ans et le poids démographique des personnes âgées reste faible. Ce qui confirme la persistance du taux de mortalité et du taux de fécondité élevés.

Caractérisation des populations vulnérables

Les populations vulnérables de la commune de Ngan-Ha se regroupent en 07 couches: les handicapés moteurs ; les handicapés visuels ; les orphelins vulnérables ; les sourds ; les muets ; les enfants de la rue ; les nains ; les Bororo ; les grands malades ; les personnes vivant avec le VIH/SIDA ; les personnes du 3^{ème} âge ; et les immigrés.

Tableau 01 : Population vulnérable de la Commune de Ngan'ha

1.	Couches vulnérables	Effectifs
2.	Handicapés moteurs	108
3.	Handicapés visuels	123
4.	Orphelins vulnérables (mineurs)	563
5.	Sourds	77
6.	Muets	29
7.	Enfants de la rue	19
8.	Mbororo	723
9.	Grands malades	115
10.	Personnes du 3e âge	714
11.	Personnes vivants avec le VIH/SIDA	34
12.	Immigrés	79
13.	Total	2585

Source : PCD Ngan'ha 2014

CHAPITRE II : SYNTHÈSE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE SUR LE CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE NGAN'HA

II.1 Contexte de l'étude

Au travers du Programme National de Développement Participatif (PNDP) les communes camerounaises ont bénéficié des appuis financiers du Gouvernement pour améliorer les conditions de vie des populations et impulser le processus de décentralisation. Le mode d'intervention du Programme implique les populations à la base dans l'exécution de toutes ses activités. La matérialisation de cette prise en compte des citoyens des Communes justifie l'émergence de divers mécanismes d'information, de coordination et de contrôle tant au niveau des Communes qu'au niveau du PNDP, sur lesquels se fondent l'engagement citoyen.

C'est ainsi que, le Programme s'est engagé à conduire un processus de mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique dans 159 communes parmi lesquelles celle de Ngan'ha en vue d'opérer des changements significatifs sur la qualité des services publics aux populations.

II.2 Objectif et Méthodologie du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP)

II.2.1 Objectif du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP)

A travers le CCAP, le PNDP vise à consolider la prise en compte des aspirations des populations autant dans ses réalisations, que dans celles des autres acteurs de développement qui interviennent dans l'espace communal.

II.2.2 Méthodologie du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP)

Pour parvenir aux résultats escomptés, le Programme a réalisé une enquête de perception des populations sur la qualité de l'offre communale dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation ainsi que sur la fourniture de services par la commune. Cette enquête vise à capter auprès des populations leurs perceptions sur la satisfaction de l'offre de service public dans ces secteurs ciblés en vue de la mise en place du mécanisme de contrôle citoyen des actions publiques réalisées sur le territoire communal. Ce qui devrait permettre de densifier l'implication des populations dans la gestion des affaires publiques locales.

Dans sa politique de faire faire, le PNDP a recruté l'Organisation de la Société Civile (OSC) SADER afin de procéder à la collecte des données auprès des populations de la commune. Les données collectées ont été analysées afin de déterminer la perception des populations sur les services sus évoqués. Le présent rapport présente les résultats de cette analyse.

II.3 Méthodologie de tirage de l'échantillon et de collecte de données

II.3.1 Tirage de l'échantillon

(i) Champ de l'enquête et population cible ;

Le champ de l'enquête concerne les 19 villages/quartiers tirés dans la Commune de Ngan'ha et la population cible sont les 317 ménages échantillonnés.

(ii). Méthode de sondage

Le choix de la taille d'échantillon d'une enquête auprès des ménages telle que l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex.: budget, personne l de terrain et

administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 320 ménages. Cette enquête s'est appuyé sur les mêmes ZD que celles sélectionnées lors l'Enquête Complémentaire à la 4ème Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (EC-ECAM 4) qui a sélectionné 20 ZD maximum par commune. Pour cela, pour les communes ayant sélectionnées 20 ZD pendant EC-ECAM4, 16 ménages ont été sélectionnés par ZD pour être enquêtés dans le cadre ScoreCard. Pour les communes ayant moins de 20 ZD, l'échantillon 320 ménages de la commune a été réparti dans chaque proportionnellement au nombre de ZD lors de l'EC-ECAM4.

(iii). Taille de l'échantillon et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon d'une enquête auprès des ménages telle que l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex.: budget, personne l de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 320 ménages. Cette enquête s'est appuyé sur les mêmes ZD que celles sélectionnées lors l'Enquête Complémentaire à la 4ème Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (EC-ECAM 4) qui a sélectionné 20 ZD maximum par commune. Pour cela, pour les communes ayant sélectionnées 20 ZD pendant EC-ECAM4, 16 ménages ont été sélectionnés par ZD pour être enquêtés dans le cadre ScoreCard. Pour les communes ayant moins de 20 ZD, l'échantillon 320 ménages de la commune a été réparti dans chaque proportionnellement au nombre de ZD lors de l'EC-ECAM4.

(iv). Base de sondage et sélection des grappes

Le tirage de l'échantillon de ScoreCard s'est adossé sur celui de l'EC-ECAM4 qui s'est effectué à partir de la base de sondage issue du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé en 2005 (RGPH 2005) au Cameroun. L'échantillon des unités primaires de ScoreCard est le même que l'échantillon des unités primaires de l'enquête l'EC-ECAM4. De ce fait, il peut être considéré comme résultant d'un tirage à deux degrés.

Au premier degré, dans le cadre de l'EC-ECAM4, les zones de dénombrement (ZD) du recensement ont constitué des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et ont été sélectionnées dans chaque arrondissement à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménage a été tirée selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Sélection des ménages

Les listes des ménages ont été préparées par les équipes de dénombrement sur le terrain pour chaque zone de dénombrement pendant l'EC-ECAM4. Les ménages ont ensuite été numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement a été effectuée à l'aide des procédures de sélection

aléatoire systématique.

Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Au lieu de tirer directement les unités primaires à partir des zones de dénombrement issues de la cartographie du RGPH de 2005, il a été retenu d'utiliser pour ScoreCard les mêmes unités primaires de l'enquête EC-ECAM4 dans le but d'éviter de lourds et coûteux travaux de cartographie. Finalement ScoreCard repose sur un sondage à deux degrés.

Les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la i ème ZD de la commune h

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la i ème ZD de la commune h

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la commune h , M_i le nombre de ménages dans la ZD i , et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZD i de la commune h . On notera que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la i ème ZD de la commune h est donnée par:

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe EC-ECAM4 dans la i ème ZD ou dans le segment choisi de la i ème ZD de la

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZD i de la commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

commune h . Donc :

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la i ème ZD de la commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

II.3.2 Collecte de données

Les activités de collecte de données ont débuté par une séance de prise de contact en vue de sensibiliser et informer toutes les parties prenantes impliquées dans cette activité, notamment les autorités administratives, les conseillers municipaux, les autorités traditionnelles et les sectoriels de la commune de Ngan'ha. A cette occasion, un avis de recrutement des agents enquêteurs fut communiqué à l'intention des jeunes de la commune. Faisant suite, 15 agents enquêteurs ont été présélectionnés pour suivre une formation d'imprégnation sur la démarche de collecte de données.



Photo 1: Réunion de prise de contact avec la population sous la supervision du Sous-préfet

(i) Formation des agents de collecte

La formation des agents enquêteurs et superviseur communaux fut l'une des activités primordiales dans le processus de la mise en place du mécanisme de contrôle citoyen des actions publiques. Ainsi, les 15 agents enquêteurs présélectionnés et le superviseur communal ont reçu une formation qui s'est déroulée du 06 au 09 octobre 2017 dans la salle des actes de la Commune de Ngaoundéré III.

La formation a consisté à outiller les agents enquêteurs à une parfaite maîtrise du mandat et des rôles qui leurs sont dévolues dans le cadre de leur mission et à leur conférer les aptitudes d'un bon agent enquêteur et de leur présenter les outils de collecte de données.



Photo 2: Formation et test de sélection des agents enquêteurs

(ii) Outils de collecte de données

Afin de permettre aux équipes de bien remplir leur mission, des outils de travail ont été mis à leur disposition.

❖ Le questionnaire ménage.

C'est l'outil principal de collecte. Il est composé de cinq (5) sections dont la première porte sur les renseignements généraux, la deuxième sur l'hydraulique, la troisième sur la santé, la quatrième sur l'éducation et la dernière sur les services communaux.

❖ Les dossiers cartographiques

C'est l'outil de repérage des ménages échantillonnés. Il est constitué des parties suivantes :

- Une page de localisation ressortant les Régions, Départements, Arrondissements ou communes, les villages ou quartiers et les numéros de la zone de dénombrement et de la grappe ;

- Une liste de l'ensemble des ménages dans lesquels sont échantillonnés ceux à enquêter ;
- Un croquis de la zone de dénombrement sur lequel sont ressorties les différentes structures présente ;
- Des observations particulières permettant aux enquêteurs de vite repérer les structures indiquées ;

❖ **La liste des villages échantillonnés**

Dans la Commune de Ngan'ha, les villages/quartiers ci-après ont été tirés dans le cadre cette opération : Baoussi, Mara Oussoumana, Ndigou Hamadjoda (Mbil-Assora), Mbang Mboum, Berem, Mamoumi, 2^{ème} Bloc Nyamar (Wamé petit), Nom, Bantahi, Wame, Gangassaou, Vâck, Gamboukou, Digong, Ngan-Ha, Ngaoubam, Borongo, Mbang- Bouhari, Bah- Zango.

❖ **La fiche Excel**

C'est un fichier qui ressort le listing des différents ménages échantillonnés par village et les numéros des structures.

(iii) Collecte des données

Suite à la formation des agents enquêteurs, les 10 définitivement retenus ainsi que le superviseur furent immédiatement déployés sur le terrain en vue d'enquêter les ménages échantillonnés. Ces déploiements ce sont déroulés du 10 au 17 octobre 2017.

L'opération a consisté à collecter des données auprès des ménages échantillonnés sur l'offre de service public dans les quatre secteurs ciblés. Ces ménages sont répartis dans 19 villages/quartiers de la Commune L'équipe d'enquêteurs se sont rendus dans ces différentes localités afin d'enquêter les ménages concernés. Elle avait pour mission de:

- Prendre contact avec les autorités administratives et communales ;
- Localiser les unités d'habitation et les ménages échantillonnés à l'aide des dossiers cartographiques ;
- Procéder à l'interview des ménages;
- Remplir le questionnaire ménage ;
- Négocier les rendez-vous au cas échéant ;
- Vérifier les interviews pour s'assurer que toutes les questions ont été posées et que les réponses ont été enregistrées clairement et lisiblement ;
- Retourner dans les ménages pour compléter les interviews au cas échéant.

Sur le plan opérationnel, l'équipe fut répartie en binôme. Chaque binôme avait à enquêter en moyen 64 ménages.

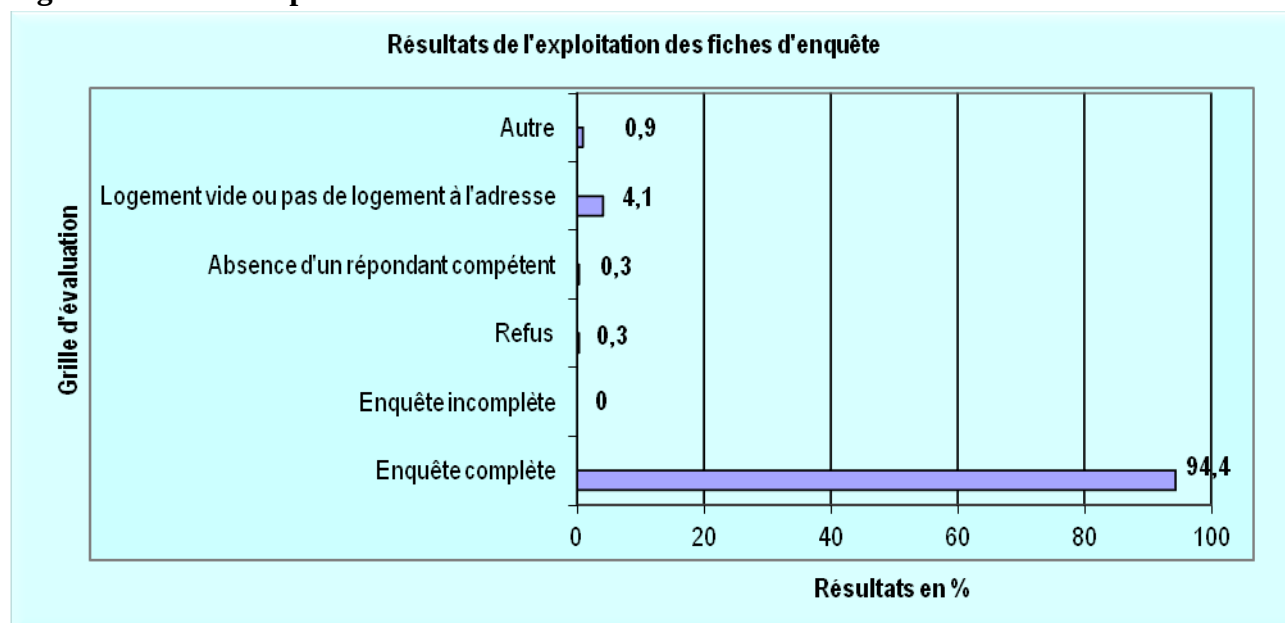
(iv) Exploitation des données

Les données collectées ont été contrôlées au niveau de SADER avant d'être transmises à la Cellule Régionale du PNDP Adamaoua pour exploitation. Les résultats de cette exploitation montrent que sur les 320 ménages assignés à l'équipe, 302 ont été effectivement enquêtés, soit 94,4% des ménages ciblés.

Tableau 0 : Répartition (%) des ménages par résultat de la collecte, taux de réponse (%) selon la commune

Résultat de la collecte									
Grille d'exploitation	Enquête complète	Enquête incomplète	Refus	Absence d'un répondant compétent	Logement vide ou pas de logement à l'adresse	Autre	Total	Taux de réponse ménage (%)	Nombre de ménages
Pourcentage	94,4	0,0	0,3	0,3	4,1	0,9	100,0	98,4	320

Figure 1: Taux de réponse



II.4. METHODOLOGIE DE MESURE DES INDICATEURS DE PERCEPTION

Le processus de mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique dans la commune de Ngan'ha s'est opérée à travers une enquête visant à capter auprès des populations de cet espace, leur perception sur la qualité de l'offre de service dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation ainsi que sur la fourniture de services par la commune.

Les mesures des indicateurs de perception se sont référées au comportement quotidien des ménages en rapport avec les services publics rendus dans les secteurs sus-évoqués. Les questions administrées lors des interviews des ménages permettaient de recueillir des réponses à plusieurs variables. Par ailleurs, plusieurs modalités étaient proposées à l'enquêté qui devrait opérer un choix unique ou plusieurs, selon les cas. Les éléments de réponses sont alors reportés sur les fiches d'enquête qui sont par la suite dépouillés dans un masque de saisie conçu à cet effet et analysés par un programme statistique. Les résultats de l'analyse sont rendus sous forme de pourcentage de réponses relatives aux différentes variables.

Dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation, il s'est agit en général d'appréhender la connaissance et l'appréciation des ménages sur les services publics fournis dans leur localité. Plus spécifiquement il était question d'appréhender leur opinion sur la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation, le coût et la qualité, ainsi que leur niveau de satisfaction et attentes de ces services. Les proportions de réponse des ménages ont constitué les seuls éléments d'appréhension d'opinion.

Quant aux services communaux, l'enquête a visé à connaître les services rendus dans l'institution communale et sollicités par les ménages, l'opinion de ces derniers sur le traitement des services sollicités et les relations qu'entretiennent ces deux parties.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX RESULTATS ET AMELIORATIONS SUGGEREES

Ce chapitre présente les différents résultats de l'enquête auprès des ménages dans le cadre de Scorecard. Il se décline en cinq grandes parties à savoir :

1. La caractérisation des ménages enquêtés
2. La présentation de la perception des ménages du secteur de l'hydraulique
3. La présentation du Secteur de la santé
4. La présentation du Secteur de l'éducation
5. La présentation des services offerts dans l'institution communale

III.1 Présentation des populations enquêtés

La population enquêtée est constituée de 320 ménages échantillonnés dans 19 villages/quartiers tirés dans Commune. Seuls les membres des ménages susmentionnés et adultes lors de passage des agents enquêteurs sont questionnés. Les Chefs des ménages sont prioritairement visés. En cas d'absence de chef de ménage, tout membre de ménage adulte et pouvant répondre aux questions est questionné. Lorsque les agents enquêteurs rencontrent des structures vides ou ne trouvent pas de répondants dans un ménage échantillonné durant la période d'enquête, ces enquêtés sont considérées comme répondants manquants. Et lorsqu'un répondant n'arrive pas du tout à donner une réponse claire sur une question posée, la modalité NSP est considérée pour ce répondant.

Les répondants sont classés par tranche d'âge et par sexe. Les résultats d'enquête relatifs aux ménages effectivement enquêtés sont présentés dans les sous parties qui suivent.

III.1.1. Caractéristique des répondants

Dans les ménages enquêtés, ceux ayant été interviewés sont regroupés par tranche d'âges. Les caractéristiques des répondants ainsi regroupés ont permis de relever que près de deux répondants sur trois, soit 63,3% des répondants regroupe les tranches d'âges allant de 20 à 44 ans. Les répondants de moins de 20 ans sont de 3,6% et ceux de plus de 65 ans sont de 11,1%. La proportion des ménages manquants et des répondants qui ne connaissent pas leurs âges est de 0,2%. Regroupés par sexe, plus de $\frac{3}{4}$ des répondants sont de sexe masculin et ceux de sexe féminin sont de 23,5%.

Tableau 1.1 : Caractéristique des répondants														
Répartition (%) des répondants par groupe d'âges, sexe														
Groupe d'âges												Sexe		
Moins de 20 ans	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 & +	NSP/manquant	Masculin	Féminin	Total
3,6	9,1	14,5	14,6	12,5	11,6	7,4	6,4	3,7	5,4	11,1	0,2	76,5	23,5	100,0

III.1.2. Caractéristique des populations

Cette caractérisation regroupe par âges et par sexes les enquêtés identifiés comme chefs de ménages. Il en ressort que, de l'ensemble des Chefs des ménages enquêtés plus de la moitié, soit 52,5% appartient à la tranche d'âge comprise entre 25 et 44 ans, tandis que la proportion des Chefs des ménages âgés de plus de 65 ans est de 14,2%. Quant aux Chefs des ménages de moins de 20 ans, ils représentent 2% de la taille de l'échantillonnage. Parlant de sexe, 87,3% de Chefs des ménages enquêtés sont de sexe masculin, alors que 12,7% sont de sexe féminin.

Tableau 1.2 : Caractéristique de la population														
Répartition (%) des chefs de ménage groupe d'âges, sexe														
Groupe d'âges - chef du ménage												Sexe du chef de ménage		
Moins de 20 ans	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 & +	NSP/manquant	Masculin	Féminin	Total
2,0	7,9	11,5	11,8	14,5	14,9	7,5	6,3	3,2	5,1	14,2	1,3	87,3	12,7	100,0

Ces différentes catégories des ménages enquêtés ont exprimé leurs opinions sur les services publics rendus dans la Commune de Ngan'ha dans les secteurs visés par l'enquête. Les parties qui suivent présentent les résultats y relatifs.

III.2 SECTEUR DE L'HYDRAULIQUE

Cette partie du rapport nous renseigne sur la perception des ménages enquêtés dans le domaine de l'hydraulique notamment la disponibilité et l'utilisation des services, l'appréciation de leur coût et qualité par les ménages, les raisons de non satisfaction des populations et les principales attentes en matière de service de l'hydraulique.

Les points de vue des ménages enquêtés seront présentés sur ces différents aspects. Cette présentation sera assortie d'une synthèse de la perception des populations sur les services de l'hydraulique dans la Commune et des suggestions des axes d'amélioration de ces services.

III.2.1 Disponibilité et utilisation des services de l'hydraulique

De l'ensemble des ménages enquêtés, 76,2% déclarent que le système d'approvisionnement en eau qui existe dans leur village/quartier est un forage avec pompe à motricité humaine, 49,1% disent que c'est un puits à ciel ouvert, pour 36,4% des ménages enquêtés c'est une source/rivière alors que 1,4% ont déclaré que le système d'approvisionnement en eau dans le village/quartier est une AEP.

Tableau 2-1: Système d'approvisionnement en eau					
Pourcentage de ménages s'approvisionnant en eau par source d'approvisionnement					
Proportion (%) des ménages avec comme système existant d'approvisionnement en eau :					
Puits avec pompe	Puits à ciel ouvert	Puits protégé	Forage avec pompe à motricité humaine	Source/rivière	Adduction en eau potable
11,8	49,1	9,8	76,2	36,4	1,4

En interrogeant les ménages sur le principal point d'eau public qu'ils utilisent, 46,3% déclarent utiliser un point d'eau public contre 53,7% qui n'en utilisent pas. De ces 46,3% des ménages ayant déclaré qu'ils utilisent un principal point d'eau public, 54,2% disent que ce point d'eau public est un forage avec pompe à motricité humaine. Pour 29,2%, c'est un puits à ciel ouvert. 9,3% des ménages enquêtés ont plutôt déclaré que ce point d'eau public est un puits avec pompe, alors que 6,2% disent que c'est une source/rivière. Aucun ménage ne déclare utiliser le système d'Adduction d'Eau Potable

Tableau 2-2: Principale source d'approvisionnement en eau

Répartition (%) des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau,

Répartition (%) des ménages utilisant une source d'eau publique, par principale source d'eau publique :							
Proportion (%) des ménages utilisant l'eau publique	Puits avec pompe	Puits à ciel ouvert	Puits protégé	Forages avec pompe à motricité humaine	Source/rivière	Adduction en eau potable	Total
46,3	9,3	29,2	1,2	54,2	6,2	0,0	100,0

III.2.2 Coût et qualité des services de l'hydraulique

Des 46,3% déclarant utiliser un point d'eau publique, 85,5% déclarent que cette eau est bonne contre 13,7% qui la qualifient de mauvaise. 88,1% des ménages qui s'approvisionnent auprès d'un point d'eau publique disent que cette eau n'a pas d'odeur, 83,1% ont déclaré que cette eau n'a pas de goût et 87,1% disent qu'elle n'est pas colorée. Néanmoins, 11,9% des ménages qui s'approvisionnent auprès du principal point d'eau publique déclarent que cette eau a une odeur, 16,9% affirment que cette a un goût et 12,9% disent que cette eau est colorée.

Tableau 2.3 : Principale source d'approvisionnement en eau

Répartition (%) des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau

Qualité de l'eau				Eau a une odeur				Eau a un goût				Eau a une couleur			
						Ne Sait Pas				Ne Sait Pas				Ne Sait Pas	
Bonne	Mauvaise	Indifférent	Total	Oui	Non	Pas	Total	Oui	Non	Pas	Total	Oui	Non	Pas	Total
85,5	13,7	0,8	100,0	11,9	88,1	0,0	100,0	16,9	83,1	0,0	100,0	12,9	87,1	0,0	100,0

Pour ce qui est du coût de l'eau publique, des 46,3% des ménages utilisant un principal point d'eau publique, 16,1% déclarent qu'ils paient cette eau, par contre 83,9% ne dépensent aucun franc pour s'approvisionner auprès de ce point d'eau public. Ceux qui paient l'eau dépensent à moyen 196 FCFA par mois et 59,9% de ceux-là trouvent ce prix raisonnable contre 31,7% des ménages qui disent que ce prix est élevé.

Tableau 2.4 : Principale source d'approvisionnement en eau

Répartition (%) des ménages selon l'appréciation du montant payé pour utiliser la principale source d'eau publique,

		Répartition (%) des ménages, payant l'eau, par appréciation du montant payé :			
Proportion (%) de ménages payant l'eau de la principale source publique d'au qu'ils utilisent	Dépense moyenne mensuelle (en F CFA)	Elevé	Raisnable	Insignifiant	Total
16,1	(196,1)	(31,7)	(59,9)	(8,4)	(100,0)

III.2.3 : Appréciation des services de l'hydraulique

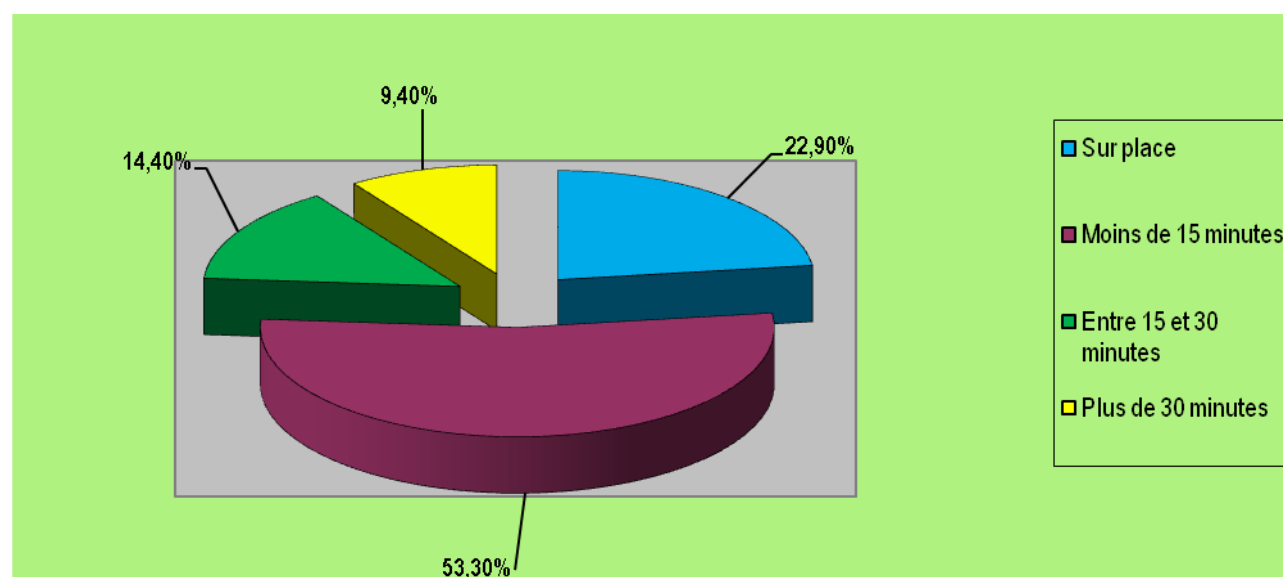
Des ménages utilisant l'eau publique, 61,4% déclarent que l'eau est disponible dans ce point d'eau publique toute l'année, trois ménages sur quatre disent qu'ils ont accès à cette eau durant toute la journée et 69,1% de ménage déclarent que cette fréquence d'accès à l'eau du point d'eau publique correspond à leurs besoins en eau.

Tableau 2.5 : Principale source publique en eau

Pourcentage des ménages par accès, disponibilité et fréquence d'utilisation de la principale source publique d'eau,							
Proportion (%) des ménages ayant l'eau de la principale source publique d'eau disponible toute l'année	Répartition (%) des ménages selon le temps moyen pour aller à pieds puiser l'eau et revenir				Total	Proportion (%) des ménages ayant accès toute la journée à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée	Proportion (%) des ménages dont la fréquence d'accès à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée correspond aux besoins en eau
	Sur place	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Plus de 30 minutes			
61,4	22,9	53,3	14,4	9,4	100,0	75,4	69,1

En ce qui concerne le temps moyen mis pour aller à pieds puiser l'eau et revenir du point d'eau publique, 53,3% des ménages qui utilisent l'eau publique déclarent qu'ils mettent moins de 15 minutes, 14,4% font entre 15 et 30 minutes. Toutefois, 9,4% ont déclaré qu'ils font plus de 30 minutes.

Figure 2: Répartition de ménages par temps moyen pour aller à pied puiser l'eau et revenir



S'exprimant sur les fréquences des pannes, 47,7% de ménages déclarent que le principal point d'eau publique utilisé a été en panne au cours des 6 derniers mois précédant la date de l'enquête. Pour 40,7% de ces ménages, la remise en service est intervenue à moins d'une semaine, 41,3% disent que le point d'eau public a été réhabilité entre une semaine et un mois. Néanmoins, 6,3% déclarent que le point d'eau public a été remis en service à plus de trois mois tandis que 8,5% ont affirmé que le point d'eau publique n'est pas encore dépanné à la date de l'enquête.

Tableau 2.6 : Panne de la principale source publique d'eau au cours des six derniers mois

Proportion (%) des ménages déclarant une panne, Répartition (%) des ménages déclarant une panne, par période observée pour la remise en fonction de la source, SCORECARD, Ngan'ha, 2017

	Répartition (%) des ménages ayant déclaré une panne, selon la période observée pour la remise en fonction de la source					
Proportion (%) des ménages déclarant une panne de la principale source d'eau publique utilisée au cours des 6 derniers mois	Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus de trois mois	Pas encore	Total
47,7	40,7	41,3	3,2	6,3	8,5	100,0

En cas de panne du principal point d'eau public, 55,8% des ménages utilisant cette eau déclarent que c'est le comité de gestion du point d'eau qui l'a réhabilité ; 12,2% font savoir que c'est le Chef de village/quartier qui s'est investi pour le dépanner. Tandis que 10,9% disent que c'est le Maire qui l'a remis en service, 10,4% affirment que ce sont les autres partenaires qui ont intervenu pour réparer la panne. En fin pour 8,6% c'est grâce à l'Elit que le principal point d'eau public a été remis en service.

Tableau 2.7 : Institution/Personne résolvant la panne de la principale source publique d'eau

Pourcentage (%) des ménages ayant déclaré une panne par institution/personne intervenant pour réparer la panne

Pourcentage, des ménages déclarant la panne, estimant que la panne déclarée a été résolue par :						
Maire	Etat	Elite	Comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorité administrative	Autres partenaires
10,9	0,0	8,6	55,8	12,2	0,0	10,4

III.2.4 Raisons de non satisfaction des populations

De l'ensemble des ménages enquêtés, 37,8% disent avoir exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois. De ceux-là, 45,5% ont exprimé leur besoin à l'endroit du Maire, 36,3% se sont orientés vers le Chef du village/quartier. Tandis que 14,0% se sont tournés vers les Elites, 11,8% disent qu'ils ont adressé leur demande à l'Autorité administrative. En même temps, 11,3% déclarent s'être rapprochés d'autres partenaires. Les ménages qui ont leur demande au comité de gestion du point d'eau sont de 7,7%.

Tableau 2.8 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau

Pourcentage (%) des ménages ayant exprimé par besoin exprimé,

	Pourcentage, de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, à :									
Pourcentage (%) de ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Maire	Etat	Elite	Comité de gestion du point d'eau	Chef de village / quartier	Autorité administrative	CAMWATER / SNEC	Autre partenaire	Total	Pourcentage (%) de ménages, parmi les ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau, dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
37,8	45,5	5,8	14,0	7,7	36,3	11,8	1,4	11,3	496,8	15,1

Parmi les 37,8% de ménages ayant exprimé le besoin en eau potable, 15,1% déclarent avoir été satisfaits contre 84,9% qui n'ont pas été satisfaits.

Le temps mis pour le délai de satisfaction n'a pas été renseigné dans le tableau ci-après à cause de la pondération des données qui serait très faible:

Tableau 2.9 : Satisfaction du besoin exprimé en eau potable				
Répartition (%) de ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable par temps mis, pour atteindre la satisfaction				
	Délai d'attente pour satisfaire le besoin exprimé			Total
	Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	
	*	*	*	*

Par rapport au service global d'approvisionnement en eau dans la Commune, 62% des ménages enquêtés déclarent être insatisfaits de l'approvisionnement en eau dans leur localité. De ce taux là, 84,1% avancent la raison de l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, 50,8% déplorent la mauvaise qualité de l'eau, alors que 44,3 % des ménages disent que le point d'eau est éloigné. 17,6% évoquent comme raison de non satisfaction le défaut/lenteur de maintenance en cas de panne, tandis que 6% n'apprécient pas la gestion du point d'eau. En fin, 2,4% ont déclaré le Coût élevé de l'approvisionnement en eau comme leur raison de non satisfaction.

Tableau 2.10 : Non satisfaction en approvisionnement en eau							
Proportion (%) de ménages non satisfaits, Pourcentage de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin							
	Proportion (%), de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, à :						
Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autre
62,0	44,3	50,8	84,1	6,0	17,6	2,4	15,7

III.2.5 Principales attentes en matière de service de l'hydraulique

Comme principales attentes 88,2% des ménages enquêtés demandent des points d'eau supplémentaires, 30,5% souhaitent la remise en service des points d'eau en panne et 19,8% expriment une attente dans le sens de l'amélioration de la gestion des points d'eau existants, alors que 18,9% veulent que la qualité de l'eau des points d'eau soit améliorée.

Tableau 2.11 : Attentes par rapport à la source d'approvisionnement en eau

Pourcentage des ménages par attentes en approvisionnement en eau

Pourcentage (%) de ménages dont l'attente en approvisionnement en eau est :

Point d'eau supplémentaire	Amélioration de la gestion des points d'eau existants	Remise en service des points d'eau en panne	Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	Réduction des prix	Autre
88,2	19,8	30,5	18,9	1,0	9,8

III.2.6 Synthèse de la perception des services de l'hydraulique et améliorations suggérées

L'analyse des informations relatives à l'offre des services d'hydraulique dans la Commune de Ngan'ha révèle que 46,3% des ménages enquêtés utilisent l'eau publique. De ce nombre, 54,2% déclarent que le principal point d'eau public qu'ils utilisent est un forage avec pompe à motricité humaine. 29,2% disent que c'est un puits à ciel ouvert. Pour 9,3%, c'est un puits avec pompe. La proportion des ménages qui utilisent une source ou rivière est de 6,2% et 1,2% parlent du puits protégé. En revanche, aucun ménage ne déclare avoir l'adduction d'eau potable comme principale source d'eau publique.

Parmi les ménages qui ont déclaré qu'ils s'approvisionnent auprès d'un point d'eau public, 85,5% déclarent que cette eau est bonne contre 13,7% qui la qualifient de mauvaise. En plus 88,1% disent que cette eau n'a pas d'odeur, 83,1% font savoir que cette eau n'a pas de goût et 87,1% disent qu'elle n'est pas colorée. En revanche, 11,9% des ménages qui s'approvisionnent auprès du principal point d'eau public déclarent que cette eau a une odeur, 16,9% affirment que cette a un goût et 12,9% disent que cette eau est colorée.

Des 46,3% des ménages utilisant un principal point d'eau public, 16,1% déclarent qu'ils paient cette eau. la dépense à moyenne est de 196 FCFA par mois et 59,9% de ceux-là trouvent ce prix élevé. En outre, 61,4% déclarent que l'eau est disponible dans ce point d'eau public toute l'année, trois ménages sur quatre disent qu'ils ont accès à cette eau durant toute la journée et 69,1% de ménage déclarent que cette fréquence d'accès à l'eau du point d'eau public correspond à leurs besoins en eau.

En ce qui concerne le temps moyen mis pour aller à pied puiser l'eau du point d'eau public et revenir, 53,3% des ménages déclarent qu'ils mettent moins de 15 minutes, 14,4% font entre 15 et 30 minutes. Toutefois, 9,4% ont disent qu'ils font plus de 30 minutes.

S'exprimant sur les fréquences des pannes, 47,7% de ménages déclarent que le principal point d'eau public utilisé a été en panne au cours des 6 derniers mois précédant la date de l'enquête. Pour 40,7% de ces ménages, la remise en service est intervenue à moins d'une semaine, 41,3% disent que le point d'eau public a été réhabilité entre une semaine et un mois. Néanmoins, 6,3% déclarent que le point d'eau public a été remis en service à plus de trois mois tandis que 8,5% ont affirmé que le point d'eau public n'est pas encore dépanné à la date de l'enquête. En outre, 55,8% des ménages déclarent que c'est le comité de gestion du point d'eau qui l'a réhabilité ; 12,2% font savoir que c'est le Chef de village/quartier qui s'est investi pour le dépanner. Tandis que 10,9% disent que c'est le Maire qui l'a remis en service, 10,4% affirment que ce sont les autres partenaires qui ont intervenu pour réparer la panne. En fin pour 8,6% c'est grâce à l'Elite que le principal point d'eau public a été remis en service.

De l'ensemble des ménages enquêtés, 37,8% disent avoir exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois. De ceux-là, 45,5% ont exprimé leur besoin à l'endroit du Maire, 36,3% se sont orientés vers le Chef du village/quartier. Tandis que 14,% se sont tournés vers les Elites, 11,8% disent qu'ils ont adressé leur demande à l'Autorité administrative. En même temps, 11,3% déclarent s'être rapprochés d'autres partenaires. Les ménages qui ont exprimé leur demande au comité de gestion du point d'eau sont de 7,7%. Parmi les 37,8% de ménages ayant exprimé le besoin en eau potable, 15,1% déclarent avoir été satisfaits contre 84,9% qui n'ont pas été satisfaits.

Par rapport au service global d'approvisionnement en eau dans la Commune, 62% des ménages enquêtés déclarent être insatisfaits. De ce nombre, 84,1% avancent la raison de l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, 50,8% déplorent la mauvaise qualité de l'eau, alors que 44,3 % des ménages disent que le point d'eau est éloigné. 17,6% évoquent comme raison de non satisfaction le défaut/lenteur de maintenance en cas de panne, tandis que 6% n'apprécient pas la gestion du point d'eau. En fin, 2,4% ont déclaré le Coût élevé de l'approvisionnement en eau comme leur raison de non satisfaction.

Comme principales attentes 88,2% des ménages enquêtés demandent des points d'eau supplémentaires, 30,5% souhaitent la remise en service des points d'eau en panne et 19,8% expriment une attente dans le sens de l'amélioration de la gestion des points d'eau existants, alors que 18,9% veulent que la qualité de l'eau des points d'eau soit améliorée.

III.3 SECTEUR DE LA SANTE

Cette partie du rapport nous renseigne sur la perception des ménages enquêtés dans le domaine de la santé, notamment la disponibilité et l'utilisation des services, leur appréciation par les ménages, les raisons de non satisfaction des populations et les principales attentes en matière de service de sante.

Les points de vue des populations seront présentés sur ces différents aspects. Cette présentation sera assortie d'une synthèse de la perception des populations sur les services de santé dans la Commune et des suggestions des axes d'amélioration de ces services.

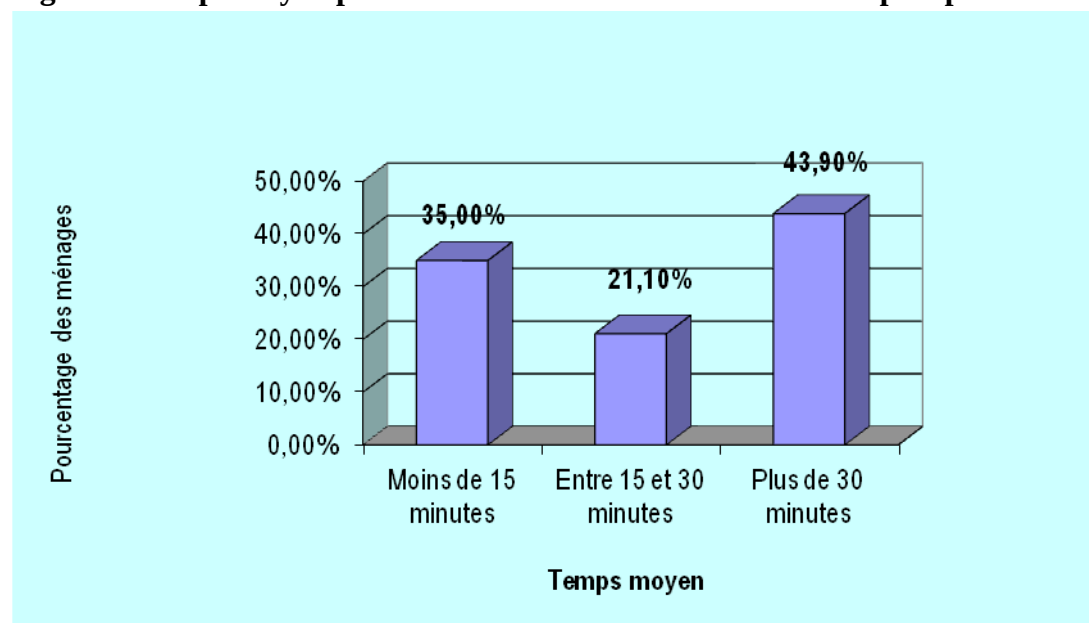
III.3.1 Disponibilité et utilisation des services de santé

L'ensemble des ménages enquêtés déclarent qu'il existe une formation sanitaire plus proche de leurs ménages. Pour 82,4%, il s'agit d'un Centre de Santé Intégré et 17,3% disent que la formation la plus proche de leur ménage est un centre de santé privé alors que 0,3% disent que c'est un hôpital/CMA.

Tableau 3.1: Formation sanitaire la plus proche du ménage								
Répartition (%) des ménages par type de formation sanitaire, par temps moyen pour la formation sanitaire la plus proche								
Formation sanitaire la plus proche de votre ménage					Temps moyen pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre village			
Centre de santé intégré public	Hôpital/CMA	Centre de santé privé	Aucune	Total	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Plus de 30 minutes	Total
82,4	0,3	17,3	0,0	100,0	35,0	21,1	43,9	100,0

Pour atteindre cette formation sanitaire, 35% de ménages déclarent qu'ils font moins de 15 minutes et 21,1% l'atteignent entre 15 et 30 minutes. Toutefois, 43,9% mettent plus de 30 minutes pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de leurs ménages.

Figure 3: Temps moyen pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre village



En cas de problème de santé, 87,5% des membres des ménages enquêtés déclarent qu'ils se rendent de préférence dans un CSI, 10% optent plutôt pour Centre de santé privé et 0,9% vont dans un Hôpital /CMA ou se soignent eux-mêmes.

Tableau 3.2 : Recours aux soins de santé

Répartition (%) des ménages par préférence de recours aux soins							
Lieu de préférence des membres du ménage en cas des problèmes de santé							
Centre de santé intégré public	Hôpital /CMA	Centre de santé privé	Tradi-praticien	Automédication	Chez un personnel de santé	Se soigne moi-même	Total
87,5	0,9	10,0	0,7	0,0	0,0	0,9	100,0

Au cours des 12 derniers mois précédents la période de l'enquête, 68,9% des ménages enquêtés ont déclaré qu'un membre de leur ménage a utilisé au moins une fois la formation sanitaire la plus proche. Parmi ceux-ci, 57,5% déclarent que le Responsable de la formation sanitaire était un Infirmier et 7,5% disent que c'était un Médecin. Toute fois 15,2% ont déclaré que le responsable de la formation sanitaire était un Aide soignant.

Tableau 3.3 : Recours à la formation sanitaire la plus proche

Proportion (%) des ménages sollicitant la formation sanitaire la plus proche, Répartition (%) des ménages dont un membre a sollicité la formation sanitaire la plus proche ,par personne responsable de la formation sanitaire						
		Responsable de la formation sanitaire utilisé par au moins un membre du ménage				
Proportion (%) des ménages utilisant la formation sanitaire la plus proche	Médecin	Infirmier	Aide-soignant	Autre	Ne sait pas	Total
68,9	7,5	57,5	15,2	0,0	19,8	100,0

Des 68,9% de ménages dont un membre a utilisé au moins une fois la formation sanitaire la plus proche, 97,1% déclarent que le personnel soignant était présent, 85,2% disent que le matériel était disponible et 78,1% ont déclaré qu'une salle d'hospitalisation était disponible. Quant aux équipements et plus précisément des lits, 79,8% ont trouvés moins de 5 lits dans les salles d'hospitalisation alors que 5,6% disent en avoir trouvé entre 5 à 10 lits. Par ailleurs, 84,5% de ménages déclarent qu'il existe une pharmacie/propharmacie dans ces formations sanitaires, et 83,8% disent que cette pharmacie/propharmacie dispose des médicaments.

Tableau 3.4 : Caractéristiques des formations sanitaires visitées

Pourcentage des ménages dont un membre a visité la formation sanitaire la dernière fois, Répartition (%) des ménages dont un membre a sollicité la formation sanitaire la plus proche par appréciation de certaines caractéristiques de la formation sanitaire,									
Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que			Nombre de lits trouvé dans les salles d'hospitalisation						
La formation sanitaire a du personnel	La formation sanitaire dispose du matériel	La formation dispose d'une salle d'hospitalisation	Moins de 5 lits	Entre 5 et 10 lits	Plus de 10 lits	Ne sait pas	Total	Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que la	Proportion (%) des ménages ayant visité une formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que celle-ci dispose d'une pharmacie/propharmacie qui des médicaments

								formation sanitaire dispose d'une pharmacie/pro- pharmacie	
97,1	85,2	78,1	79,8	5,6	1,8	12,7	100,0	84,5	83,8

III.3.2 Coût et qualité des services sanitaires

Des ménages enquêtés dont le membre s'est rendu au moins une fois à la formation sanitaire la plus proche, 55,9% déclarent avoir payé une consultation dans cette formation sanitaire. De ceux qui déclarent avoir payé, 22,2% disent que le montant déboursé est compris entre 500 et 1000 FCFA. Toutefois, 68,2 % disent qu'ils ont payé plus de 1000F CFA. Néanmoins, 57,7% trouvent le montant de la consultation raisonnable contre 39,8% qui le trouvent élevé.

Tableau 3.5 : Appréciation du montant payé à la formation sanitaire

Proportion (%) de ménages dont un membre a été en consultation et a payé la consultation, Répartition (%) des ménages dont un membre a payé la consultation par appréciation du montant payé

	Montant payé pour la consultation (F CFA)				Appréciation du montant payé pour la consultation			
Proportion (%) de ménages ayant payé une consultation dans la formation sanitaire la plus proche	Moins de 500 FCFA	Entre 500 et 1000 FCFA	Plus de 1000 F CFA	Total	Elevé	Raisonné	Insignifiant	Total
55,9	9,7	22,2	68,2	100,0	39,8	57,7	2,5	100,0

L'accueil des patients par le personnel sanitaire est jugé bon par 87% des ménages enquêtés dont un membre s'est rendu au moins une fois à la formation sanitaire la plus, contre 8,8% qui disent qu'il est passable.

Tableau 3.6 : Montant payé pour autre chose que la consultation, appréciation de l'accueil

Proportion (%) de ménages dont un membre a payé autre chose que les frais de session, Répartition (%) de ménages dont un membre fréquente la formation la plus proche, par appréciation de l'accueil

Ménage dont un membre fréquente la formation sanitaire la plus proche et qui trouve que l'accueil est :		
Bon	Passable	Total
87,0	8,8	100,0

III.3.3 Appréciation des services de santé

Dans 79,9% des ménages enquêtés un membre affirme que la plupart des problèmes de santé du village sont résolus. Par contre, dans 30,8% de ménages enquêtés, un membre est non satisfait des services de santé

Tableau 3.7 : Résolution des problèmes de santé du village, Raisons d'insatisfaction

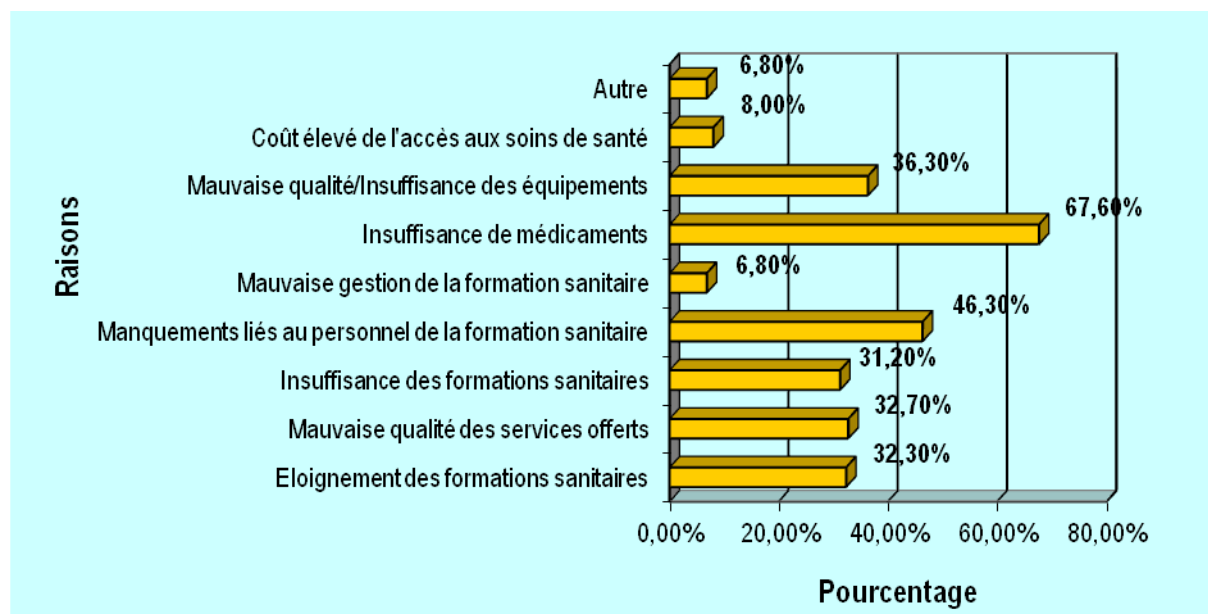
Proportion (%) de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé sont résolus Proportion (%) de ménages dont un membre déclare être non satisfait des services de santé ,Pourcentage de ménages par raison d'insatisfaction, SCORECARD, Ngan'ha, 2017

		Parmi les ménages dont un membre est non satisfait, pourcentage d'insatisfait avec comme raison d'insatisfaction :								
Proportion (%) de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé du village sont résolus	Proportion (%) de ménages dont un membre est non satisfait des services de santé	Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Insuffisance des formations sanitaires	Manquements liés au personnel de la formation sanitaire	Mauvaise gestion de la formation sanitaire	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité/Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autre
79,9	30,8	35,0	22,5	24,0	39,6	6,8	41,6	19,0	40,7	18,1

III.3.4 Raisons de non satisfaction des populations

Des 30,8% des ménages dont un membre est non satisfait des services de santé, 41,6% justifient la raison de leur non satisfaction par l'insuffisance des médicaments dans la formation sanitaire, 40,7% évoquent le coût élevé de l'accès aux soins de santé, 39,6% reprochent les manquements liés au personnel de la formation sanitaire et 35,% accusent l'éloignement des formations sanitaires.

Figure 4: Répartition de ménages enquêtés par raisons de non satisfaction



III.3.5 Principales attentes en matière de service de santé

Malgré le fait que dans 79,9% des ménages enquêtés un membre affirme que la plupart des problèmes de santé du village sont résolus, 50,7% expriment comme principale attente la création des nouvelles formations sanitaires, 47,8% sollicitent l'approvisionnement en médicaments de la formation sanitaire la plus proche, tandis que 44,4% demandent l'affectation d'un personnel au profit de cette formation sanitaire et 38,4% souhaitent plutôt l'amélioration des équipements.

Tableau 3.8 : Attentes en service de santé

Pourcentage de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé sont résolus
SCORECARD, Ngan'ha, 2017

Pourcentage de ménages dont un membre a comme attente :				
Formation sanitaire supplémentaire	Approvisionnement en médicament	Affectation d'un personnel	Formation sanitaire équipée	Autre
50,7	47,8	44,4	38,4	35,3

III.3.6 Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées

S'exprimant sur l'offre des services de santé, l'ensemble des ménages enquêtés déclarent qu'il existe une formation sanitaire proche de leurs ménages. Pour 82,4%, il s'agit d'un Centre de Santé Intégré et 17,3% disent que la formation la plus proche de leur ménage est un centre de santé privé alors que 0,3% disent que c'est un hôpital/CMA. Pour atteindre cette formation sanitaire, 35% de ménages déclarent qu'ils font moins de 15 minutes et 21,1% l'atteignent entre 15 et 30 minutes. Toutefois, 43,9% mettent plus de 30 minutes pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de leurs ménages. En cas de problème de santé, 87,5% des membres des ménages enquêtés déclarent qu'ils se rendent de préférence dans un CSI, 10% optent plutôt pour Centre de santé privé et 0,9% vont dans un Hôpital /CMA ou se soignent eux-mêmes.

Au cours des 12 derniers mois précédents la période de l'enquête, 68,9% des ménages enquêtés déclarent qu'un membre de leur ménage a utilisé au moins une fois la formation sanitaire la plus proche. Parmi ceux-ci, 57,5% déclarent que le Responsable de la formation sanitaire était un Infirmier et 7,5% disent que c'était un Médecin. Toute fois 15,2% ont déclaré que le responsable de la formation sanitaire était un Aide soignant.

Des 68,9% de ménages dont un membre a utilisé au moins une fois la formation sanitaire la plus proche, 97,1% déclarent que le personnel soignant était présent, 85,2% disent que le matériel était disponible et 78,1% ont déclaré qu'une salle d'hospitalisation était disponible. Quant aux équipements et plus précisément des lits, 79,8% ont trouvés moins de 5 lits dans les salles d'hospitalisation alors que 5,6% disent en avoir trouvé entre 5 à 10 lits. Par ailleurs, 84,5% de ménages déclarent qu'il existe une pharmacie/propharmacie dans ces formations sanitaires, et 83,8% disent que cette pharmacie/propharmacie dispose des médicaments.

En outre, 55,9% déclarent avoir payé une consultation dans cette formation sanitaire; le montant déboursé est compris entre 500 et 1000 FCFA. Toutefois, 68,2 % disent qu'ils ont payé plus de 1000F CFA. Néanmoins, 39,8% trouvent le montant de la consultation élevé. Quant à l'accueil des patients par le personnel sanitaire, il est jugé bon par 87% des ménages enquêtés contre 8,8% qui disent qu'il est passable.

Dans 79,9% des ménages enquêtés un membre affirme que la plupart des problèmes de santé du village

sont résolus. Par contre, dans 30,8% de ménages enquêtés, un membre est non satisfait des services de santé. De ces derniers, 41,6% avancent comme raison de non satisfaction, l'insuffisance des médicaments dans la formation sanitaire, 40,7% évoquent le coût élevé de l'accès aux soins de santé, 39,6% reprochent les manquements liés au personnel de la formation sanitaire et 35,% accusent l'éloignement de ces formations sanitaires de leur ménage.

Quant aux attentes, 50,7% expriment comme principale attente la création des nouvelles formations sanitaires, 47,8% sollicitent l'approvisionnement en médicaments de la formation sanitaire la plus proche, tandis que 44,4% demandent l'affectation d'un personnel au profit de cette formation sanitaire et 38,4% souhaitent plutôt l'amélioration des équipements.

III.4 SECTEUR DE L'EDUCATION

Dans cette section, il est question de traiter de la connaissance et de l'appréciation des services d'éducation dans la Commune de Ngan'ha par les ménages enquêtés. Les cycles d'enseignement considérés sont : la Maternelle, le Primaire, le Secondaire et la Formation professionnelle. Ainsi, les questions abordées ont permis d'une part, de relever par cycle les informations aussi bien sur la disponibilité et l'utilisation des services de l'éducation que sur le coût et la qualité de ces services et d'autre part, de percevoir l'appréciation que les ménages de la Commune ont des services de l'éducation, de capter leurs raisons de non satisfaction et de noter leurs principales attentes en matière d'éducation

III.4.1 Disponibilité et utilisation des services de l'éducation par cycle

La première partie de cette section ressort la proportion des ménages enquêtés dont un membre déclare que son village/quartier dispose d'un cycle d'enseignement. Elle nous renseigne aussi sur le nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le cycle, la distance parcourue, le temps mis par les enfants pour se rendre dans leur établissement à pied, et les caractéristiques de l'établissement du cycle existant dans le village/quartier.

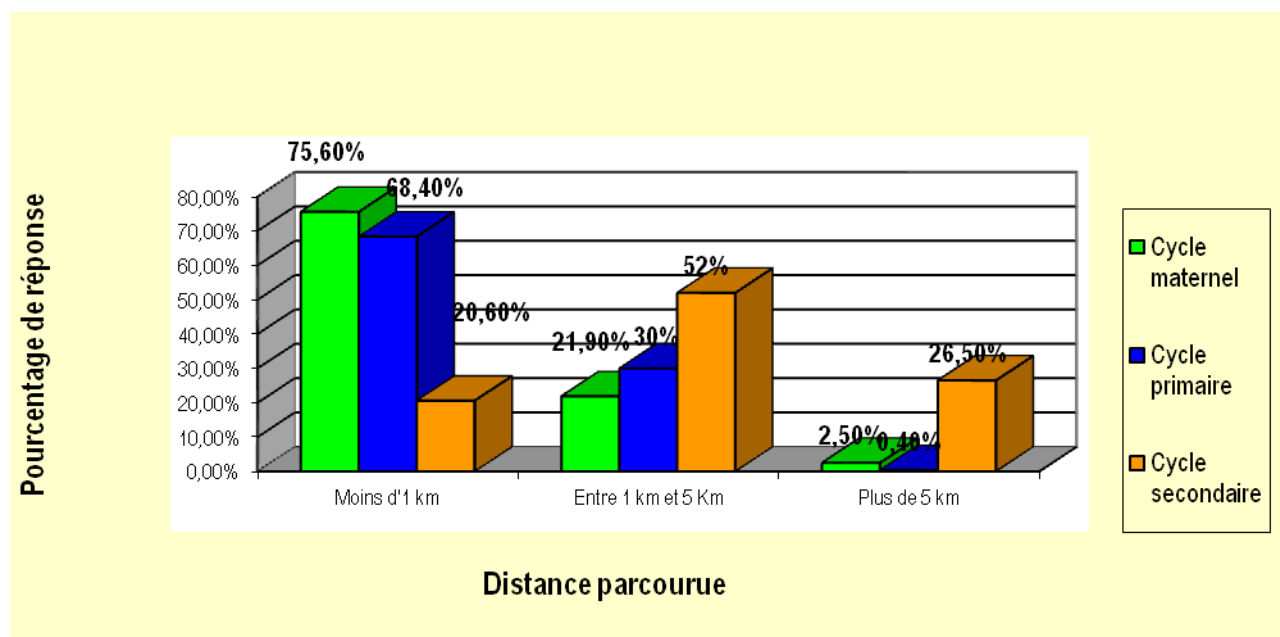
Ceci étant, à part le cycle d'enseignement professionnel pour lequel aucune information n'a pu être traitée, il ressort que 100% de ménages déclarent l'existence du cycle maternel dans leur village/quartier, tandis que 94,5% se prononcent pour l'existence du cycle primaire et 59,1% pour celui du cycle secondaire. Le nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le cycle maternel est de 1,8, celui du cycle primaire est de 3. Au secondaire le nombre moyen d'enfants de ménage est de 2,2. Quant au temps moyen mis par les enfants pour se rendre à l'établissement à pieds, il est d'environ 12,8 minutes pour les enfants se rendant à l'établissement du cycle maternel, 16,8 minutes pour ceux fréquentant le cycle primaire et 40,6 minutes pour ceux du secondaire.

Tableau 4.1 : Cycle d'enseignement/formation professionnelle

Proportion (%) des ménages disposant d'un cycle d'enseignement par type, Temps mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pied								
			Distance à parcourir par les enfants du ménage pour aller à l'établissement scolaire					
	Proportion (%) de ménages dont un membre déclare que le village/quartier dispose du cycle	Nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le cycle	Moins d'1 km	Entre 1 km et 5 Km	Plus de 5 km	Ne Sait Pas	Total	Temps moyen mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pieds
Maternel	100,0	1,8	75,6	21,9	2,5	0,0	100,0	12,8
Primaire	94,5	3,0	68,4	30,0	0,4	1,2	100,0	16,8
Secondaire	59,1	1,8	20,6	52,0	26,5	0,9	100,0	40,6
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*	*	*

Pour les élèves du cycle maternel, 75,6% de ménages déclarent que leurs enfants parcourent moins d'un kilomètre pour se rendre à l'établissement scolaire, alors que 21,9% disent que leurs enfants font entre 1 et 5 km. Quant aux ménages dont les enfants fréquentent le cycle primaire, 68,4% déclarent que leurs enfants parcourent moins d'un km tandis que 30% disent que les enfants font entre 1 km et 5 km. Par rapport aux établissements du cycle secondaire, 20,6% de ménages déclarent que leurs enfants parcourent moins de 1 km pour s'y rendre; 52% disent que les leurs font moins entre 1 et 5 km. Toute fois, 2,5% des ménages enquêtés ont déclaré que leurs enfants parcourent plus de 5 km avant d'atteindre

Figure 5: Distance parcourue par enfant par cycle pour se rendre à l'établissement fréquenté



En ce qui concerne les caractéristiques de ces établissements, 31,2% des ménages dont les enfants fréquentent les établissements du cycle maternel déclarent que le cycle a une salle de classe par niveau, 55,9% disent que leurs enfants sont assis sur un banc et 11,5% affirment que les livres y sont distribués. Dans le cycle primaire, 88,4% des ménages enquêtés déclarent que le cycle est complet, 28,6% affirment qu'il dispose une salle de classe par niveau, pour 48,1%, leurs enfants sont assis sur un banc et 20,8% disent que les livres sont distribués aux élèves. Au niveau du secondaire, 94,1% des ménages enquêtés déclarent que le 1er cycle du secondaire est complet, alors que 65,5% disent que le second cycle de cette catégorie d'enseignement est complet. Toujours au niveau du secondaire, 57,5% des ménages enquêtés déclarent que le cycle a une salle de classe par niveau et 88,8% disent que les enfants sont assis sur un banc. En revanche, aucun ménage enquêté n'a déclaré que les livres sont distribués aux élèves.

Tableau 4.2 : Caractéristiques de l'établissement

Proportion (%) des ménages disposant d'un cycle d'enseignement par type, Temps mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pieds

	Pourcentage de ménages dont un membre déclare que :						
	Le cycle primaire est complet	Le cycle secondaire premier cycle est complet	Le cycle secondaire 2nd cycle est complet	Le centre de formation professionnelle a un atelier complet	Le cycle à une salle de classe	Les enfants du ménage sont assis sur un banc	Les livres sont distribués dans le cycle
Maternel	0,0	0,0	0,0	0,0	31,2	55,9	11,5
Primaire	88,4	0,0	0,0	0,0	28,6	48,1	20,8
Secondaire	0,0	94,1	65,5	0,0	57,5	88,8	0,0
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*	*

Par rapport au nombre moyen d'élèves dans les salles de classes, 25,7% des ménages dont les enfants fréquentent le cycle maternel déclarent que le nombre d'élèves est moins de 30 par salle, 44,1% disent qu'il est compris entre 30 et 60 par salle de classe. Néanmoins 10,6% affirment que les élèves sont plus de 60 par salle de classe. Dans le cycle primaire, 6,3% des ménages déclarent que le nombre d'élèves est moins de 30 par salle de classe, alors que 30,4% affirment que ce nombre est compris entre 30 et 60. Toute fois, 42,1% des ménages enquêtés déclarent que le nombre d'enfants est plus de 60 par salle de classe. Au secondaire, 6% des ménages enquêtés déclarent que le nombre d'enfants est moins de 30 par salle alors que 39,5% disent que le nombre d'élèves est compris entre 30 et 60. Cependant, 35,3% de ménages affirment que l'effectif est supérieur à 60 par salle de classe. Par ailleurs, 1 ménage enquêté sur 5 en moyenne n'a aucune information sur le nombre moyen d'élèves dans une salle de classe pour tous les cycles.

Tableau 4.3 : Nombre d'élèves, appréciation de la présence des enseignants

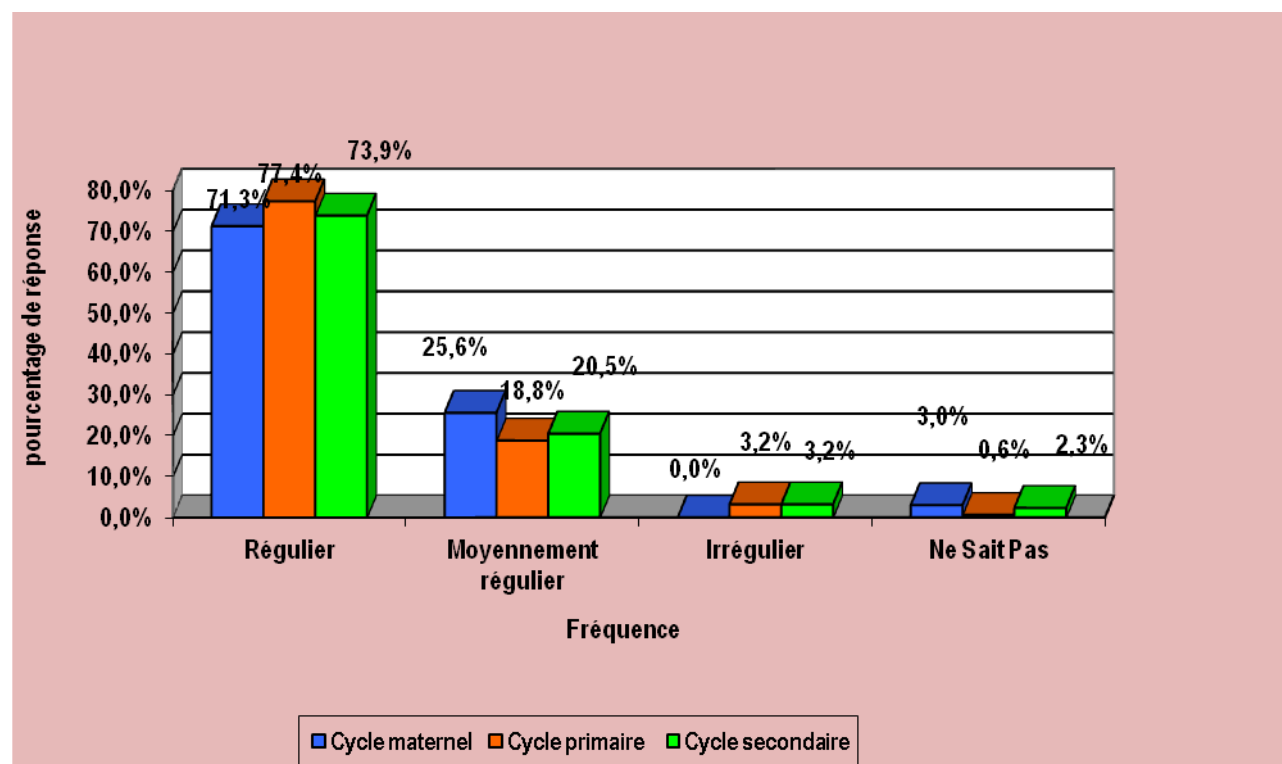
Proportion (%) de ménages ayant payé les frais exigibles pour l'éducation, Dépense moyenne par ménage pour les frais exigibles

	Nombre moyen d'élèves dans la classe				Appréciation de la fréquence de présence des enseignants dans la classe				
	Moins de 30	Entre 30 et 60	Plus de 60	Ne sait pas	Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Ne Sait Pas	Total
Maternel	25,7	44,1	10,6	19,6	71,3	25,6	0,0	3,0	100%
Primaire	6,3	30,4	42,1	21,2	77,4	18,8	3,2	0,6	100%
Secondaire	6,0	39,5	35,3	19,3	73,9	20,5	3,2	2,3	100%

Concernant, l'appréciation de la fréquence de présence des enseignants dans les salles de classe, au niveau de la maternelle, 71,3% des ménages enquêtés ont déclaré que les enseignants sont réguliers dans les salles de classe alors qu'au niveau du primaire, 77,4% disent que les enseignants y sont réguliers. Quant au secondaire, 73,9% des ménages affirment que les enseignants sont réguliers dans les salles de

classe. Toute fois, auniveau des cycles primaire et secondaire, 3,2% des ménages déclarent que les enseignants sont irréguliers dans les salles de classe.

Figure 6: Fréquence de présence d'enseignant en classe par cycle



III.4.2. Coût et qualité des services de l'éducation par cycle

Au sujet du coût de l'éducation, tous les ménages ayant des enfants qui fréquentent les différents cycles déclarent avoir payé les frais exigibles. Parmi ceux ayant d'enfants à la maternel, 58,1% trouvent que ces frais sont élevés, alors que 41,9% les trouvent raisonnables. Au niveau du primaire, 40,6% des ménages enquêtés déclarent que les frais exigibles sont élevés, tandis que 58,2% les trouvent raisonnables. Quant au secondaire, 73,8% des ménages enquêtés ont déclaré que les frais exigibles qu'ils payent sont élevés, alors que 26,2% les trouvent raisonnables. En outre, 77,1% de ménages ayant des enfants qui fréquentent le cycle primaire déclarent avoir payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation

Tableau 4.4 : Appréciation du montant payé

Répartition (%) des ménages par nombre moyen d'élèves par classe, pour lequel le ménage a un enfant fréquentant le cycle, Répartition (%) des ménages, dont un membre a un enfant fréquentant l'établissement, par appréciation de la fréquence de la présence des enseignants,

			Ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé					Ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation			
			Elev é	Raisonnabl e	Insignifian t	Non concern é	Tota l	Ou i	No n	Non concern é	Tota l
Maternel	Proportion (%) de ménages ayant payé les frais exigible pour l'éducation	Dépense moyenne (FCFA)	58,1	41,9	0,0	0,0	100,0	*	*	*	*

Primaire	100,0	673.133,3	40,6	58,2	1,2	0,0	100,0	77,1	22,9	0,0	100,0
Secondaire	100,0	3.520.220,3	73,8	26,2	0,0	0,0	100,0	*	*	*	*
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*

En cas d'endommagement des salles de classe, plusieurs institutions interviennent pour les réfectionner selon qu'on est au cycle maternel, primaire ou secondaire. Pour le cycle maternel, 66,7% de ménages déclarent que c'est l'APEE qui intervient pour la réhabilitation des salles de classe endommagées, alors que 21,8% affirment que c'est grâce à une organisation du village que ces salles de classe sont à nouveau remises en service. 11,1% des ménages affirment à la fois que c'est respectivement le MINEDUB et autres partenaires qui interviennent dans les réfections des salles de classe endommagées, tandis que 9,6% disent que c'est suite à l'intervention des élites que les salles sont réfectionnées. Pour 6% des ménages enquêtés, c'est plutôt le Maire qui est intervenu dans la réfection de ces salles de classe.

Au cycle primaire, 63,4% déclarent que l'APEE est l'institution qui s'investit dans la réfection des salles de classe endommagées alors que 37,3% disent que c'est une organisation du village qui est intervenue pour les réhabiliter. 8,7% affirment plutôt que ce sont les élites qui ont réfectionner ces salles de classe, tandis que 7,9% se prononcent en faveur de Maire et 6% disent à la fois que c'est le MINEDUB ou autres partenaires qui interviennent.

Quant au cycle secondaire, 72,3% des ménages déclarent que les réfections des salles de classe endommagées sont assurées par l'APE. 19,8% disent que c'est plutôt une organisation du village qui s'est investie pour les réfectionner, alors que 9,7% affirment à la fois que c'est le MINESEC ou d'autres partenaires qui les réhabilitent. Pour 6,5% de ménages enquêtés, c'est grâce au Maire que ces salles de classe sont réfectionnées.

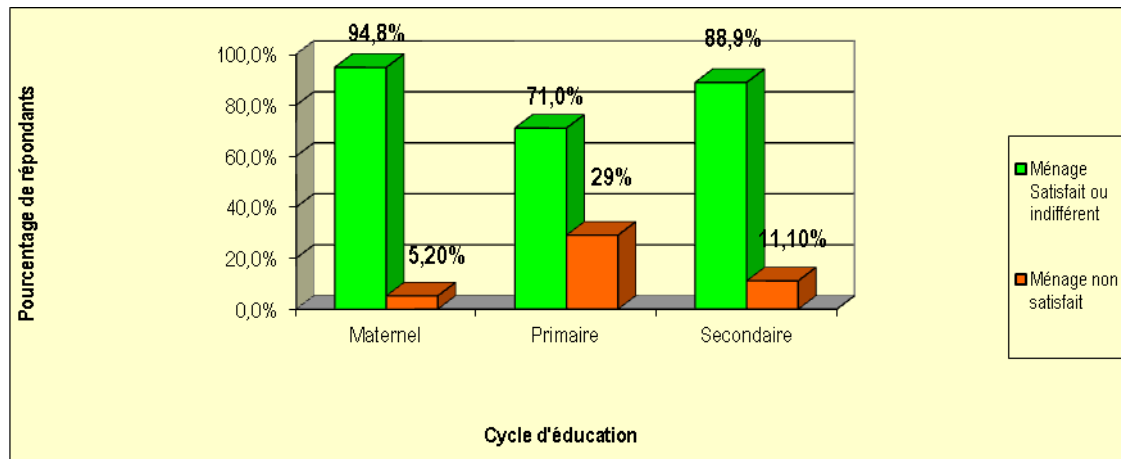
Tableau 4.5 : Etat des salles de classe						
Proportion (%) des ménages dont un membre déclare l'endommagement des salles de classe,						
	Pourcentage de ménages dont le membre déclare que la salle endommagée a été réfectionnée par :					
	L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Le MINEDUB/ MINESEC/ MINEFOP	Les Elites	Autres partenaires
Maternel	66,7	6,0	21,8	11,1	9,6	11,1
Primaire	63,4	7,9	37,3	6,0	8,7	6,0
Secondaire	72,3	6,5	19,8	9,7	9,4	9,7
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*

III.4.3 Appréciation des services de l'éducation par cycle

Les ménages enquêtés ont apprécié l'ensemble des services de l'éducation rendus dans la Commune de Ngan'ha. Au niveau du cycle maternel, 94,8% des ménages déclarent être satisfaits ou indifférents contre 5,2% de ménages enquêtés qui se disent non satisfaits. 71% des ménages enquêtés sont satisfaits ou indifférents des services de l'éducation au cycle primaire, contrairement à 29% qui se disent insatisfaits. Quant au cycle secondaire, 88,9% de déclarations expriment une satisfaction ou une indifférence tandis

que 11,1% sont insatisfaits.

Figure 7: Taux de satisfaction de ménages par rapport aux services de l'éducation par cycle



III.4.4 Raisons de non satisfaction des populations par cycle

Parmi les 29% de ménages qui ne sont pas satisfaits des services d'éducation du cycle primaire, 78% avancent comme raison, l'insuffisance de salle de classe, tandis que environ 60% évoquent à la fois le manquement lié au personnel et l'insuffisance d'équipements des écoles. 28%, déplorent l'insuffisance des écoles et 17% regrettent l'absence de distribution de manuels scolaires aux élèves. Pour 13,4% des ménages enquêtés, la raison de non satisfaction est celle de l'éloignement des services d'éducation. Les ménages qui donnent comme raisons de non satisfaction le mauvais résultat et le coût élevé de la scolarité sont respectivement de 6,2% et 4%.

Quant aux insatisfaits du cycle secondaire, 53,9% avance comme raison, l'éloignement des services d'éducation, alors que 34% dénoncent l'insuffisance des salles de classe. Par ailleurs, 33,4% déplorent l'insuffisance d'équipements et 26,2% le manquement lié au personnel. Pour 16,6 %, le mauvais résultat des élèves est la raison déclarée. Comme autres raisons de non satisfaction des services de l'éducation au secondaire, 11,7% des ménages évoquent le Coût élevé de la scolarité, tandis que 9,2% parlent de l'insuffisance des écoles.

Tableau 4.6 : Satisfaction des services de l'éducation

Proportion (%) des ménages dont un membre déclare être insatisfait des services de l'éducation, Proportion (%) d'insatisfaits, parmi les insatisfaits, par raison d'insatisfaction, SCORECARD, Ngan'ha, 2017

		Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation du cycle/formation selon la raison de non satisfaction								
	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Eloignement des services d'éducation	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Manquement lié au personnel	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultat	Coût élevé de la scolarité	Autre
Maternel	5,2	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Primaire	29,0	13,4	78,0	60,3	28,0	60,5	17,0	6,2	4,0	4,5
Secondaire	11,1	53,9	34,0	33,4	9,2	26,2	3,3	16,6	11,7	7,7
Formation professionnelle	1,6	*	*	*	*	*	*	*	*	*

III.4.5 Principales attentes des populations en matière d'éducation

Parmi les principales attentes que les ménages ont exprimées en matière de services de l'éducation dans le cycle maternel, environ un ménage sur cinq souhaite l'augmentation des salles de classe, 13,7% demandent le renforcement de l'effectif du personnel, tandis que 12,7% émettent les vœux d'améliorer les équipements et 5,8% sollicitent la distribution des manuels scolaires aux élèves.

Concernant le cycle primaire, 73,7% des ménages souhaitent l'augmentation des salles de classe, 66,9%, l'ajout des enseignants qualifiés. 52,5% préfèrent le renforcement des équipements, alors que 31,7% souhaitent la distribution des manuels scolaires. Comme autres attentes, 16,4% désirent l'augmentation du nombre des écoles et 7,7% veulent l'amélioration des résultats des élèves. Le rapprochement des écoles du village/quartier et la diminution du coût de la scolarité ont été également évoqués comme attentes par les ménages enquêtés avec respectivement 7,3% et 6,3% de déclarations.

Quant à l'éducation du cycle secondaire, parmi les principales attentes formulées, 31,6% de ménages souhaitent l'augmentation des salles de classe, 20,3% expriment comme attente le renforcement des effectifs des enseignants qualifiés dans les établissements, 18,5% demandent l'amélioration des équipements, et 17,7% veulent le rapprochement des établissements du village/quartier. 8,6% par ailleurs, 7,4% de ménages sollicitent l'amélioration du nombre d'établissements secondaires, 6,6% sollicitent la distribution des manuels scolaires aux élèves, tandis que 4,6% et 4,5% demandent respectivement la réduction du coût de la scolarité et l'amélioration des résultats des élèves.

Pour ce qui est du cycle de formation professionnelle, les principales attentes sont, pour 18,1% de ménages enquêtés, l'augmentation du nombre d'établissement; alors que 13,8% et 12% de ménages demandent respectivement l'augmentation des salles de classe et le renforcement de l'effectif des enseignants qualifiés

Tableau 4.7 : Attentes pour les services de l'éducation										
Proportion (%) des ménages ayant des attentes pour les services de l'éducation, Proportion (%) de ménage ayant des attentes par type d'attente										
	Proportion (%) de ménages ayant comme attente :									
	Avoir une école plus proche	Ajouter des salles de classe	Ajouter des équipements	Ajouter les écoles	Ajouter le personnel	Distribuer les manuels scolaires	Améliorer les résultats	Diminuer les coûts	Autre	Total
Maternel	0,8	19,1	12,7	2,7	13,7	5,8	0,6	1,2	2,8	100,0
Primaire	7,3	73,7	52,5	16,4	66,9	31,7	7,7	6,3	15,1	100,0
Secondaire	17,7	31,6	18,5	7,4	20,3	6,6	4,5	4,6	12,3	100,0
Formation professionnelle	0,4	18,1	13,8	1,0	12,0	1,0	0,4	0,3	2,1	100,0

III.4.6 Synthèse de la perception des services d'éducation et amélioration suggérées

Secteur de l'éducation

Les informations recueillies sur les services de l'éducation dans la Commune de Ngan'ha ont concerné les cycles d'enseignement maternel, primaire et secondaire.

Le cycle d'enseignement maternel

Au sujet de l'école maternelle, tous les ménages affirment qu'il existe une école maternelle dans leur village/quartier. Le nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le cycle est de 2. Quant au temps moyen mis par les enfants pour se rendre à l'établissement à pieds, il est d'environ 13 minutes. En outre, 75,6% de ménages déclarent que leurs enfants parcourent moins d'un kilomètre pour se rendre à l'école et 21,9% disent qu'ils font entre 1 et 5 km. Cependant 2,5% disent que leurs enfants en font plus de 5.

En ce qui concerne les caractéristiques de ces établissements, 31,2% des ménages déclarent que l'école a une salle de classe par niveau. 55,9% disent que leurs enfants sont assis sur un banc et 11,55% disent que les livres sont distribués aux élèves.

Par rapport au nombre moyen d'élèves dans les salles de classes, 25,7% des ménages déclarent qu'il y a moins de 30 enfants par salle, 44,1% disent qu'il y a entre 30 et 60 enfants par salle de classe et 10,6% affirment qu'il y a plus de 60 enfants par salle de classe.

Concernant la fréquence de présence des enseignants dans les salles de classe, 71,3% des ménages enquêtés déclarent que les enseignants sont réguliers et 25,6% disent qu'ils sont moyennement irréguliers.

Au sujet du coût de l'éducation, tous les ménages enquêtés disent avoir payé les frais exigibles, parmi les ménages ayant au moins un enfant à l'école maternelle, 58,1% trouvent que les frais exigibles sont élevés, alors que 41,9% les trouvent raisonnables.

Par ailleurs, 66,7% des ménages enquêtés déclarent que c'est l'APEE qui s'occupe des réfections des salles de classe, lorsque celles-ci sont endommagées. 21,8% disent que c'est plutôt le une organisation du village qui intervient dans la réfection de ces salles de classe, 11,1% affirment à la fois que c'est grâce au MINEDUB et aux autres partenaires que ces salles de classe sont à nouveau remises en service et 9,6 disent que ce sont les élites qui les réfectionnent. Les ménage qui affirment que c'est le Maire qui s'investit dans la réfection de ces salles de classe sont de 6%.

Sur l'ensemble des services de l'éducation du cycle maternel rendus dans la Commune Ngan'ha, 5,2% de ménages enquêtés se disent non satisfaits. Aucune raison n'est avancée:

Les principales attentes exprimées par les ménages en matière de services de l'éducation dans le cycle maternel sont les suivantes :

- 19,1% veulent l'augmentation des salles de classe
- 13,7% sollicitent le renforcement de l'effectif du personnel,

- 12,7% veulent l'amélioration des équipements
- 5,8% souhaitent la distribution des manuels scolaires

Le cycle d'enseignement primaire

Quant aux services rendus à l'éducation du cycle primaire, 94,5% de ménages déclarent l'existence du cycle primaire dans leur village/quartier

Le nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le cycle primaire est de 2. Quant au temps moyen mis par les enfants pour se rendre à l'établissement à pieds, il est d'environ 17 minutes.

Par rapport à la distance, 68,4% de ménages déclarent que leurs enfants parcourent moins d'un kilomètre pour se rendre à l'école, alors que 30% disent que leurs enfants font entre 1 et 5 km et 0,4% déclarent qu'ils font plus de 5 km.

En ce qui concerne les caractéristiques de ces établissements, 88,4% des ménages disent que le cycle est complet, 28,6% affirment qu'il dispose d'une salle de classe par niveau. Pour 48,1%, leurs enfants sont assis sur un banc et 20,8% disent que les livres sont distribués aux élèves.

Par rapport au nombre moyen d'élèves dans les salles de classes, 6,3% des ménages déclarent qu'il y a moins de 30 élèves par salle de classe, 30,4% disent que le nombre d'élèves varie entre 30 et 60 par salle de classe. Toutefois, 42,1% des ménages enquêtés déclarent que le nombre d'enfants par salle de classe est supérieur à 60.

Concernant la fréquence de présence des enseignants dans les salles de classe, 77,4% des ménages enquêtés déclarent que les enseignants sont réguliers dans les salles de classe, 18,8% disent qu'ils sont moyennement réguliers et 3,2% disent que les enseignants sont irréguliers.

Au sujet du coût, tous les ménages enquêtés disent avoir payé les frais exigibles. 40,6% trouvent que les frais exigibles sont élevés et 58,2% les trouvent raisonnables.

En cas d'endommagement des salles de classe, 63,4% de ménages déclarent que c'est l'APEE qui intervient pour la réhabilitation des salles de classe endommagées, 37,3% affirment que c'est une organisation du village qui les réhabilite. Pour 8,7%, ce sont les élites qui interviennent pour réfectionner ces salles de classe. 7,9% disent que c'est grâce au Maire que ces salles de classe sont à nouveau remises en service et 6% déclarent à la fois que c'est le MINEDUB et d'autres partenaires qui réparent ces salles de classe.

Sur l'ensemble des services offerts au niveau de l'école primaire, 29% des ménages sont insatisfaits. Les raisons de non satisfaction sont les suivantes :

- l'insuffisance de salles de classe (78%)
- le manque lié au personnel (60,5%)
- l'insuffisance d'équipements des écoles (60,3%)
- l'insuffisance des écoles (28%) de ménages,

- l'absence de distribution de manuels scolaires en classe (17%)
- l'éloignement des écoles (13,4)
- le mauvais résultat des élèves (6,2%)
- le coût élevé des frais exigibles (4%)

Parmi les principales attentes que les ménages ont exprimées en matière de services de l'éducation dans le cycle primaire,

- 73,7% de ménages enquêtés demandent l'augmentation des salles de classe,
- 66,9% requièrent le renforcement de l'effectif du personnel,
- 52,5% veulent l'amélioration des équipements,
- 31,7% souhaitent la distribution des manuels scolaires,
- 16,4% demandent la construction de nouvelles écoles
- 7,7% demandent l'amélioration des résultats des élèves
- 7,3% réclament le rapprochement des écoles,
- 6,3% émettent le vœu de voir diminuer les frais exigibles

- Le cycle d'enseignement secondaire

En ce qui concerne les services rendus pour le cycle du secondaire, 59,1% des ménages enquêtés déclarent l'existence du cycle secondaire. Le nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le cycle secondaire est de 2. Le temps moyen mis par les enfants pour se rendre à l'établissement à pieds est de 41 minutes.

Par rapport à la distance, 20,6% des ménages déclarent que leurs enfants parcourent moins d'un km, 52% disent que les enfants font entre 1 et 5 km et 26,5% affirment que leurs enfants parcourent plus de 5 Km.

En ce qui concerne les caractéristiques de ces établissements, 94,1% des ménages déclarent que le 1er cycle est complet, 65,5% disent que le second cycle est complet, 57,8es ménages déclarent que le cycle a une salle de classe par niveau et 88,8% affirment que les élèves sont assis sur un banc.

Par rapport au nombre moyen d'élèves dans les salles de classes, 6% des ménages déclarent que le nombre d'élèves est moins de 30 par salle de classe, 39,5% disent que ce nombre est compris entre 30 et 60 par salle de classe et 35,3% affirment que l'effectif est supérieur 60 par salle de classe.

Concernant la fréquence de présence des enseignants dans les salles de classe 73,9% de ménages enquêtés déclarent qu'ils sont réguliers en salle, alors que 20,5% disent qu'ils sont moyennement réguliers et 2,3% affirment plutôt qu'ils sont irréguliers.

Au sujet du coût de l'éducation, tous les ménages enquêtés disent avoir payé les frais exigibles. 73,8% déclarent que ces frais sont élevés.

En cas d'endommagement des salles de classe, 72,3% des ménages dont un membre fréquente le cycle

déclarent que c'est l'APEE qui s'investit à les réfectionner, tandis que 19,8% affirment que c'est une organisation du village qui les réfectionne. 9,7% affirment à la fois que c'est le MINESEC ou d'autres partenaires qui les réhabilitent, 9,4% parlent des élites et 6,5% disent que c'est le Maire qui les réfectionne.

Sur l'ensemble des ménages enquêtés 11,1%, ne sont pas satisfaits des services de l'éducation d'enseignement secondaire. Les raisons d'insatisfaction sont les suivantes :

- l'éloignement des écoles (53,9)
- l'insuffisance de salles de classe (34%)
- l'insuffisance d'équipements des écoles (33,4%)
- le manquement lié au personnel (26,2%)
- le mauvais résultat des élèves (16,6%)
- le coût élevé des frais exigibles (11,7%)
- l'insuffisance des écoles (9,2%) de ménages,
- l'absence de distribution de manuels scolaires en classe (3,3%)

Parmi les principales attentes formulées en matière de service de cycle secondaire

- 31,6% souhaitent l'augmentation des salles de classe,
- 20,3% demandent l'amélioration de l'effectif du personnel.
- 18,5% souhaitent l'amélioration des équipements
- 17,7% de ménages veulent le rapprochement des établissements du village/quartier,
- 7,4% demandent l'augmentation du nombre des établissements scolaires.
- 6,6% demandent la distribution des manuels scolaires aux élèves
- 4,6% sollicitent la diminution des frais exigibles

Le cycle de formation professionnelle

Compte tenu de la faible présence des écoles de formation dans la commune, les informations recueillies au sujet de ce cycle ont porté spécifiquement sur les attentes des ménages exprimées comme suit :

- 18,1% souhaitent l'augmentation des salles de classe,
- 13,8% souhaitent l'amélioration des équipements
- 12 % demandent l'amélioration de l'effectif du personnel.

Le cycle de formation professionnelle

Compte tenu de la faible présence des écoles de formation dans la commune, les informations recueillies au sujet de ce cycle ont porté spécifiquement sur les attentes des ménages exprimées comme suit :

- 18,1% souhaitent l'augmentation des salles de classe,
- 13,8% souhaitent l'amélioration des équipements
- 12 % demandent l'amélioration de l'effectif du personnel.

III.5 SERVICES OFFERTS DANS L'INSTITUTION COMMUNALE

Cette partie présente d'une part, les informations collectées sur les services rendus dans l'institution communale de Ngan'ha, et la perception que les ménages enquêtés ont de ces services, et d'autre part, propose des axes d'amélioration des services sur la base des insuffisances relevées par ces ménages.

III.5.1 Disponibilité et utilisation des services dans l'institution communale

Les services sollicités par les ménages enquêtés et rendus par la Commune de Ngan'ha, qui sont traités dans cette partie portent sur l'établissement des actes d'état civil (naissances, mariages, décès) l'établissement de certificats de domicile, la certification des documents officiels, la demande des informations. De l'ensemble des ménages enquêtés, 14,8% déclarent avoir sollicité l'établissement d'actes de naissance, tandis que 3,9% disent avoir demandé la certification de copie des documents officiels et 3,6% se sont rapprochés des services communaux pour demander des informations. Les ménages ayant sollicité les services non énumérés ici sont moins de 1% des enquêtés.

Parmi les ménages dont un membre a demandé l'établissement d'actes de naissance, 88,2% estiment que l'accueil pour le service a été bon. 37,1% disent qu'ils ont obtenu ce service à moins d'une semaine alors que 20,1% déclarent que le temps mis pour obtenir ce service est compris entre une semaine et un mois. Pour certains ménages, soit 17,3%, ce temps varie entre un mois et trois mois. Ce pendant 21,4% des ménages ayant sollicité l'établissement d'actes de naissance ont déclaré qu'ils ont été servis après trois mois.

Tableau 5.1 : Obtention d'un service à la commune									
Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service, Répartition (%) des ménages dont le membre a demandé un service par temps mis pour l'obtenir, SCORECARD, Ngan'ha, 2017									
			Temps mis pour obtenir le service demandé						
	Proportion (%) des ménages ayant demandé le service	Proportion (%) de ménages, parmi ceux ayant demandé le service, estimant que l'accueil pour le service a été bon	Au plus un jour	Entre un jour et une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	En cours	Total
Etablissement d'actes de naissance	14,8	88,2	17,6	19,5	20,1	17,3	4,2	21,4	100,0
Certification de copie de documents officiels	3,9	*	*	*	*	*	*	*	*
Permis de bâtir	0,5	*	*	*	*	*	*	*	*
Acte de décès	0,7	*	*	*	*	*	*	*	*
Acte de mariage	0,7	*	*	*	*	*	*	*	*
Certificat de	0,5	*	*	*	*	*	*	*	*

domicile									
Validation des plans de localisation	0,9	*	*	*	*	*	*	*	*
Informations	3,6	*	*	*	*	*	*	*	*
Autre	3,5	*	*	*	*	*	*	*	*

III.5.2 Coût et qualité des services dans l'institution communale

Parmi les ménages dont un membre a demandé l'établissement d'actes de naissance, 7,4% trouvent long le temps mis pour obtenir ce service. Aucune raison justifiant cette lenteur n'a été signalée. Toute fois, 1,9% des ménages ayant sollicité l'établissement d'actes de naissance ont déclaré avoir payé un pourboire pour obtenir ce service.

Tableau 5.2 : Lenteur pour l'obtention d'un service à la commune								
Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service et trouve long le temps d'attente, Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service et a payé un pourboire, Répartition (%) des ménages dont le membre a demandé un service par du temps pour rendre service,								
		Cause de l'attente						
	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Personnel indisponible /absent	Absence de matériel de travail	Corruption	Autre	Ne sait pas	Total	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Etablissement d'actes de naissance	7,4	*	*	*	*	*	*	1,9
Certification de copie de documents officiels	1,2	*	*	*	*	*	*	0,0
Permis de bâtir	0,5	*	*	*	*	*	*	0,0
Acte de décès	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Acte de mariage	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Certificat de domicile	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Validation des plans de localisation	0,4	*	*	*	*	*	*	0,0
Informations	1,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Autre	2,4	*	*	*	*	*	*	0,2

III.5.3 Appréciation des services dans l'institution communale

L'exploitation des informations recueillies sur l'implication effective des membres de ménages du village/quartier dans les actions de la Commune ont permis de relever que dans 60,3% de ménages enquêtés, un membre déclare avoir participé aux assemblées villageoises en vue d'élaborer le PCD, tandis que dans 47% de ménages, un membre affirme que le village/quartier est impliqué dans la planification par rapport aux actions de développement. Dans 42,8% de ménage, un membre reconnaît que le village/quartier a reçu l'accompagnement de la Commune, alors que dans 40,6% de ménages, un membre déclare que le village/quartier est impliqué dans la programmation et la budgétisation. Dans le cadre de gestion des informations, dans 22,1% de ménages, un membre affirme avoir reçu une communication sur le budget annuel et dans 16,1% de ménages, un membre déclare avoir reçu une communication sur les dépenses et recettes de la commune.

Tableau 5.3 : Informations sur les actions de la commune/Implication des ménages					
Proportion (%) des ménages dont un membre a déclaré que la commune a impliqué le village/quartier dans la planification, Pourcentage des ménages dont un membre a demandé avoir reçu une communication de la commune par type					
Pourcentage de ménages dont un membre déclare :					
Participer aux assemblées villageoises en vue d'élaborer le PCD	Avoir reçu une communication sur le budget annuel	Avoir reçu une communication sur les dépenses et recettes	Avoir reçu un accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Que le village/quartier est impliqué dans la planification	Que le village/quartier est impliqué dans la programmation et la budgétisation
60,3	22,1	16,1	42,8	47,0	40,6

III.5.4. Raisons de non satisfaction des populations par rapport au service rendu par la Commune

Les informations concernant le niveau de satisfaction par rapport aux services rendus par la commune révèlent que 61,9% de ménages sont soit satisfaits soit indifférents des services de la Commune, contre 38,1% des ménages dont un membre déclare en être pas satisfaits. Des ménages dont un membre est insatisfait, 68,4% avancent comme raison d'insatisfaction, la non visibilité de l'action communale alors que 67,9% déplorent la faible implication des populations dans la gestion communale. 22,8% des ménages évoquent comme raison, la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers, tandis que 15,6% parlent de l'indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints). Cependant, 7,4% ont donné comme raison d'insatisfaction les manquements liés au personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil).

Tableau 5.4 : Insatisfaction vis à vis de la commune						
Proportion (%) des ménages dont un membre a déclaré que le ménage n'est satisfait des actions/services de la commune, Pourcentage des ménages dont un membre n'est pas satisfait par raison d'insatisfaction,						
	Parmi les insatisfaits, pourcentage de ménages dont un membre avance comme raison d'insatisfaction :					
Pourcentage	Lourdeur	Non	Manquements	Non	Indisponibilité	Autres

de ménages dont un membre déclare ne pas être satisfait	dans le traitement des demandes des usagers	implication des populations dans la gestion communale	liés au Personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil, ''')	visibilité de l'action communale	de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	
38,1	22,8	67,9	7,4	68,4	15,6	20,3

III.5.5 Principales attentes en matière de services dans l'institution communale

Les attentes exprimées par les ménages vont dans le sens de l'amélioration de la communication sur les actions de la commune, de la plus grande implication des membres de ménages dans la prise des décisions communales, d'une proximité plus accrue avec les administrés et d'une plus grande transparence dans la gestion.

Tableau 5.5 : Attentes des ménages				
Pourcentage des ménages dont un membre a des attentes vis à vis de la commune par type d'attente				
Pourcentage ayant comme attente :				
Plus d'implication des populations dans la prise de décision	Plus de communication sur les actions de la commune	Plus de transparence dans la gestion	Plus de proximité avec les administrés	Autre
38,3	40,2	17,1	20,0	56,5

III.5.6 Synthèse de la perception des services dans l'institution communale et améliorations suggérées

Parmi les services rendus par l'institution communale de Ngan'ha, 14,8% des ménages enquêtés déclarent avoir demandé l'établissement d'actes de naissance au cours des 12 mois précédant l'enquête, 3,9% disent avoir demandé la certification de copie des documents officiels et 3,6% se sont rapprochés des services communaux pour demander des informations.

Parmi ceux dont un membre a sollicité l'établissement d'actes de naissance, 88,2% estiment que l'accueil pour le service a été bon. 37,1% disent qu'ils ont obtenu ce service à moins d'une semaine alors que 20,1% déclarent que le temps mis pour obtenir ce service est compris entre une semaine et un mois. Pour certains ménages, soit 17,3%, ce temps varie entre un mois et trois mois. Ce pendant 21,4% déclarent qu'ils ont été servis après trois mois.

Par ailleurs, 7,4% trouvent long le temps mis pour obtenir ce service. Aucune raison justifiant cette lenteur n'a été signalée. Toute fois, 1,9% des ménages ayant sollicité l'établissement d'actes de naissance ont déclaré avoir payé un pourboire pour obtenir ce service.

Concernant l'implication effective des membres de ménages du villages/quartiers dans les actions de la Commune, dans 60,3% de ménages enquêtés, un membre déclare avoir participé aux assemblées villageoises en vue d'élaborer le PCD, tandis que dans 47% de ménages, un membre affirme que le village/quartier est impliqué dans la planification par rapport aux actions de développement. Dans 42,8% de ménage, un membre reconnaît que le village/quartier a reçu l'accompagnement de la Commune, alors que dans 40,6% de ménages, un membre déclare que le village/quartier est impliqué dans la

programmation et la budgétisation. Dans le cadre de gestion des informations. En outre, dans 22,1% de ménages, un membre affirme avoir reçu une communication sur le budget annuel et dans 16,1% de ménages, un membre déclare avoir reçu une communication sur les dépenses et recettes de la commune.

Par rapport aux services rendus dans l'institution communale, 61,9% de ménages sont soit satisfaits soit indifférents des services de la Commune, contre 38,1% des ménages dont un membre déclare en être pas satisfaits. Des ménages dont un membre est insatisfait, 68,4% avancent comme raison d'insatisfaction, la non visibilité de l'action communale alors que 67,9% déplorent la faible implication des populations dans la gestion communale. 22,8% des ménages évoquent comme raison, la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers. Tandis que 15,6% parlent de l'indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints), en même temps, 7,4% donnent comme raison d'insatisfaction les manquements liés au personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil).

Les attentes exprimées par les ménages vont dans le sens de l'amélioration de la communication sur les actions de la commune, de la plus grande considération des membres de ménages dans la prise des décisions communales, d'une proximité plus accrue avec les administrés et d'une plus grande transparence dans la gestion.

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

A travers le Scorecard réalisé au cours du mois d'octobre 2017, les populations de la Commune de Ngan'ha ont exprimé leurs opinions en matière de l'offre des services publics dans les domaines de l'hydraulique, de la santé humaine, de l'éducation et des services rendus par l'institution communale. Les résultats de cette enquête sont les reflets des informations collectées auprès de 302 ménages interviewés dans l'espace communal. Il en ressort que dans le secteur de l'hydraulique, 46,3% de ménages enquêtés utilisent l'eau publique et 16,1% payent cette eau à hauteur moyenne de 196,1 F CFA le mois. Les ménages qui ont accès à l'eau publique toute l'année sont de 61,4%. En plus du comité de gestion du point d'eau à qui incombe la remise en service des points d'eau en panne, d'autres institutions ou personnes interviennent également pour réparer les pannes, à l'exemple des chefs de village/quartiers, du Maire et d'autres partenaires au développement. Les problèmes d'eau qui se posent dans des villages/quartiers sont essentiellement l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, la mauvaise qualité de l'eau, et l'éloignement des points d'eau.

Par rapport au secteur de la santé, l'ensemble des ménages ont accès à au moins une formation sanitaire proche de leur ménage et dont la plus répandue est le CSI. Environ 43,9% des ménages mettent plus de 30 minutes pour atteindre la formation sanitaire la plus proche. Les ménages qui ont visité une formation sanitaire ces douze derniers mois précédant l'enquête ont rencontré en grande partie un infirmier comme responsable de ladite formation. Selon les ménages enquêtés, les problèmes de l'offre des services dans ce secteur se posent au niveau de l'insuffisance de médicaments dans les formations sanitaires, du coût élevé de l'accès aux soins de santé, des manquements liés au personnel de la formation sanitaire et de l'éloignement des formations sanitaires.

Quant au secteur de l'éducation, le manque d'information sur le cycle de formation professionnelle révèle la faible présence de cet établissement dans l'espace communale. A part l'APEE qui intervient régulièrement pour réfectionner les salles de classes endommagées, les organisations des villages, le MINEDUB et autres partenaires s'impliquent également à cette tâche. Le problème de l'offre de service en matière de l'éducation du cycle maternel se pose au niveau de l'éloignement des écoles et de l'insuffisance des écoles. Quant au cycle primaire le problème de l'offre de service se pose au niveau des insuffisances des salles de classe, des équipements et des manquements liés au personnel enseignant. Pour ce qui est de l'enseignement du cycle secondaire, le problème de l'éloignement des établissements secondaires sont remarqués, mais aussi l'insuffisance des salles de classe et des équipements. Il a été noté que dans 26,5% de ménages enquêtés, les enfants parcourent plus de 5 km pour se rendre à l'établissement.

Au sujet des services rendus dans l'institution communale, l'établissement d'acte de naissance est le service le plus sollicité. 7,4% des ménages ayant demandé ce service remarquent que le temps d'attente de service est long. Aucune raison n'est avancée pour justifier cette lenteur. Néanmoins les ménages disent n'avoir pas de visibilité sur les actions communales et trouvent qu'ils sont faiblement impliqués dans ces actions.

Eu égard à ces problèmes relevés dans les différents secteurs, les recommandations suivantes sont formulées:

Au niveau du secteur hydraulique.

- L'amélioration de l'offre en eau potable est un impératif. Cette amélioration nécessite les actions suivantes:

- La construction des points d'eau potable supplémentaires dans l'espace communal en tenant compte des normes sectorielles et de l'équité;
- La réhabilitation continue de tous les points d'eau potable en panne ;
- La redynamisation et ou la mise sur pied des comités de gestion des points d'eau sur toute l'étendue de la Commune;
- La sensibilisation des populations à contribuer à la gestion du point d'eau de la principale source publique auprès de laquelle elles s'approvisionnent;
- L'implication des populations dans le suivi des entrepreneurs pendant la réalisation des points d'eau potable ;
- La réalisation des mini-adductions d'eau dans les grandes agglomérations de la commune ;
- Le contrôle régulier de la qualité de l'eau.

Au niveau du secteur de la santé.

L'amélioration de l'offre de santé nécessite comme actions :

- La création, la construction et l'équipement de nouvelles formations sanitaires en tenant compte des normes sectorielles et de la carte sanitaire de la commune;
- L'approvisionnement en médicaments de qualité des formations sanitaires existantes
- L'affectation du personnel soignant compétent dans les formations sanitaires existantes ;
- L'amélioration des équipements dans les formations sanitaires existantes
- L'amélioration de la qualité des services rendus aux populations dans les formations sanitaires existantes
- La formation des COSA et des COGES des formations sanitaires.

Au niveau du secteur éducation.

L'amélioration des services d'éducation requiert les actions suivantes :

En ce qui concerne l'éducation de base, il s'agira :

- De la diminution des frais exigibles pour l'éducation ;
- Du rapprochement davantage des écoles maternelles et primaires des populations par la création, la construction et l'équipement des nouveaux établissements ;
- De la distribution des manuels scolaires dans les salles de classe aux niveaux maternel et primaire ;
- De l'équipement des écoles primaires en table-bancs et les écoles maternelles en chaises et tables pour enfants ;
- De la construction et équipement des nouvelles salles de classe dans les écoles primaires en vue de résorber le problème de jumelage des classes ;
- De la mise sur pieds d'un mécanisme du suivi de la régularité des enseignants.
- De la prise en charge des enseignants vacataires en vue d'améliorer la fréquence de présence des

enseignants au niveau des écoles primaires ;

Au niveau du cycle d'enseignement secondaires les actions devront porter sur;

- La création, la construction et l'équipement des nouveaux établissements secondaires ;
- L'augmentation du personnel enseignant dans les établissements secondaires ;

En ce qui concerne le cycle de formation professionnelle, la création, la construction et l'équipement d'une SAR/SM dans au moins une ville de la Commune est un impératif.

Au niveau des services rendus par l'institution communale.

- L'amélioration des services rendus dans l'institution communale nécessite :
- L'implication des populations dans la gestion communale ;
- L'amélioration de la communication entre les populations et la Commune sur la gestion des activités de la commune;
- L'amélioration de la transparence dans la gestion de la Commune ;
- Sensibilisation des populations sur l'importance des actes d'état civil et des permis de bâtir;
- La sensibilisation du personnel du service d'état civil sur les bonnes pratiques dans le fonctionnement de leur service ;
- La Proximité plus accrue de la Commune de ses administrés.

CHAPITRE IV: PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE NGAN'HA

A la suite des synthèses de perception des ménages sur l'offre des services dans les différents secteurs concernés par la présente étude,, cette partie du rapport va présenter le plan d'action pour la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune de Ngan'ha.

IV.1 SECTEUR HYDRAULIQUE

Synthèse des problèmes rencontrés dans l'offre de service d'hydraulique

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local ¹	Central
Hydraulique	Insuffisance /éloignement des points publics d'approvisionnement en eau	Construction des points publics supplémentaires d'approvisionnement en eau	X	X
		Réhabilitation de tous les points publics d'approvisionnement en eau défectueux	X	X
	Défaillance dans la remise en service de certains points d'eau en panne	Approvisionnement de la ligne dans le budget communal destiné à l'entretien et la maintenance des ouvrages et équipements d'eau	X	
		Sensibilisation des populations à contribuer techniquement et financièrement à l'entretien des points d'eau	X	
	Absence et/ou faible fonctionnement des comités de gestion de certains points d'eau publique	- Mise en place et redynamisation des comités de gestion ; - Mise en place d'un mécanisme de suivi de la fonctionnalité des comités de gestion des points d'eau.	X	
	Mauvaise qualité de l'eau dans certains villages/quartiers	Mise sur pied d'un mécanisme d'amélioration de la qualité de l'eau	X	X

Plan d'action pour améliorer l'offre de service d'hydraulique dans la Commune de Ngan'ha

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
Hydraulique	Améliorer l'accès des populations à l'eau public	OS1.1 : Augmenter le nombre de points d'eau public mis en service	Prendre en compte les données du diagnostic consolidé issues de l'actualisation du PCD dans le secteur hydraulique	- Nbre de points d'eau à construire - Nbre de points d'eau à réhabiliter	A déterminer	A déterminer	Trimestriel	- PIA/CDMT - Pro-ADP	Commune	- PNDP - Etat - Autres projets et programmes	PM
		OS1.2 : Garantir la pérennisation des points d'eau public dans la commune	Mise en place des comités de gestion des points d'eau publics et redynamisation des comités existants	Nbre de comités de gestion mis en place et redynamisés	A déterminer	A déterminer	Trimestriel	Rapport du CCD/CCC	Commune	- PNDP - Autres projets et programmes - CEAC	PM
			Approvisionnement de la ligne destiné à l'entretien et la maintenance des ouvrages et équipements d'eau dans le budget communal	Montant de la ligne budgétaire destinée à l'entretien et maintenance des ouvrages hydrauliques	A déterminer	A déterminer	Trimestriel	Budget communal	Commune	- PNDP - Autres projets et programmes - CEAC	PM
			Sensibilisation des populations pour contribuer à l'entretien des points d'eau publics	- Nbre de personnes sensibilisées - montant des cotisations fixé sur une base consensuelle	A déterminer	A déterminer	Trimestriel	- Rapport du CCD/CCC - Cahiers de suivi des points d'eau par le COGES	Commune	- CEAC - MINEE	PM
		OS1.3 : Améliorer la qualité de l'eau du point public	Redynamisation des Comités de Concertation pour une meilleure collaboration avec le sectoriel de l'eau à travers la Mairie.	- Nbre de CC redynamisés	A déterminer	Tous les villages/quartiers de la Commune	trimestrielle	- Rapport du CCC/CCD	Commune	MINEE	PM

IV.2. SECTEUR SANTE

Synthèse des problèmes rencontrés dans l'offre de service de santé publique dans la Commune de Ngan'ha

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local ²	Central
Santé	Insuffisance/éloignement des formations sanitaires	Dotation des formations sanitaires existantes en équipements de qualité	X	X
		Création, construction et équipement de nouvelles formations sanitaires en tenant compte des normes sectorielles		X
	Insuffisance des équipements dans les formations sanitaires existantes	Equiper les formations sanitaires existantes en lits et ustensiles de travail	X	
	Insuffisance des médicaments dans les formations sanitaires existantes	Approvisionnement des formations sanitaires existantes en médicaments	X	X
		Approvisionnement de la ligne subventions aux centres sociaux pour la constitution des stocks de médicaments	X	
		- Mise en place et redynamisation des comités gestion ; - Suivi régulier des stocks de médicaments par les comités de gestion	X	
	Insuffisances relevées dans la qualité de service	Renforcement des capacités du personnel soignant dans la prise en charge des patients	X	
	Insuffisance du personnel soignant dans les formations sanitaires existantes	Plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant qualifié dans les formations sanitaires existantes	X	
		Affectation du personnel soignant qualifié dans les formations sanitaires existantes		X
	Coût élevé d'accès aux soins de santé	Plaidoyer pour améliorer les subventions sur la prise en charge des soins de santé	X	
		Octroi des subventions pour la prise en charge des soins de santé		X

Plan d'action pour améliorer l'offre de service de santé publique dans la Commune de Ngan'ha

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
Santé	Améliorer l'accès des populations aux soins de santé de qualité	OS2.1 : Améliorer la carte sanitaire de la Commune	Prendre en compte les données du diagnostic consolidé issues de l'actualisation du PCD dans le secteur santé	Nbre de formations sanitaires à créer et à construire	A déterminer	A déterminer	Trimestriel	- PIA/CDMT - Pro-ADP	Commune	- PNDP - Etat - Autres projets et programmes	PM
		OS2.2 : Améliorer l'accès aux équipements	Prendre en compte les données du diagnostic consolidé issues de l'actualisation du PCD dans le secteur santé	Nbre de formations sanitaires à équiper	A déterminer	A déterminer	Trimestriel	- PIA/CDMT - Pro-ADP	Commune	- PNDP - Etat - Autres projets et programmes	PM
		OS2.3 : Améliorer l'approvisionnement des médicaments dans les formations sanitaires existantes	Approvisionnement des formations sanitaires existantes en médicaments	Nbre de formations sanitaires existantes approvisionnées en médicaments	A déterminer	Toutes les formations sanitaires	Trimestriel	- Rapport du responsable de la formation sanitaire - fiches de suivi du COSA	Commune	- Autres projets et programmes	PM
			Approvisionnement de la ligne subventions aux centres sociaux pour la constitution des stocks de médicaments	Montant alloué aux centres sociaux pour les médicaments	A déterminer	Toutes les formations sanitaires	Annuelle	Budget communal	Commune	- Elites - Autres projets et programmes	PM
			Mise en place et redynamisation des comités gestion	Nbre de comités de gestion mis en place et redynamisés	A déterminer	Toutes les formations sanitaires	Annuelle	Budget communal	Commune	- Responsable de la formation sanitaire - Autres projets et programmes	PM
			Suivi régulier des stocks de médicaments par les comités de gestion	Taux d'utilisation du stock d'alerte	Stock initial	Stock à la période d'évaluation	Mensuelle	Fiche de gestion de stock	Responsable de la formation sanitaire	- Commune - Autres projets et programmes	PM
		OS2.4 :	Renforcement des	Nbre de personnel	A	A	Annuelle	- Rapport du	Commune	- MINSANTE	PM

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
		Améliorer la qualité de service dans les formations sanitaires	capacités du personnel soignant dans la prise en charge des malades	soignant formé dans la prise en charge des malades	déterminer	déterminer		responsable de la formation sanitaire		- Autres projets et programmes	
			Plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant qualifié dans les formations sanitaires existantes	Nbre de personnel soignant qualifié affecté dans les formations sanitaires existantes	A déterminer	A déterminer	Annuelle	Lettres de transmission au MINSANTE	Commune	Responsable de la formation sanitaire	200 000
			Plaidoyer pour améliorer les subventions sur la prise en charge des soins de santé	Montants alloués à la prise en charge des soins de santé dans les formations sanitaires	A déterminer	A déterminer	Annuelle	Lettres de transmission au MINSANTE	Commune	Responsable de la formation sanitaire	PM

IV.3. SECTEUR EDUCATION

Synthèse des problèmes rencontrés dans l'offre de service d'éducation

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local ³	Central
Education	Insuffisance des écoles maternelles et du primaire	Création, construction et équipement des nouvelles écoles maternelles et primaires		X
	Insuffisance des salles de classe dans certaines écoles maternelles, primaires et établissements secondaires existants	Construction et équipement des nouvelles salles de classe dans les écoles maternelles, primaires et établissements secondaires existants	X	
	Insuffisance/ éloignement d'établissements secondaires dans la Commune	Création, construction et équipement des nouveaux établissements secondaires		X
	Absence de SAR/SM dans la commune	Création, construction et équipement d'une SAR/SM à Ngan'ha		X
	Non distribution des manuels scolaires dans les salles de classe de l'école primaire	Distribution des manuels scolaires dans les salles de classe au primaire	X	
	Insuffisance des places assises dans certaines écoles maternelles, primaires et secondaires	Equipement de certaines écoles primaires en table-bancs	X	
	Irrégularité des enseignants constatés dans certaines écoles primaires et secondaires	Identification des causes de l'irrégularité des enseignants au primaire et la proposition des solutions par le Commune	X	
		Mise sur pied d'un mécanisme de contrôle des irrégularités des enseignants de l'éducation de base	X	
	Manquements liés au personnel enseignant dans le primaire et le secondaire	Recyclage du personnel enseignant	X	X
	Insuffisance d'enseignants dans les écoles primaires et établissements secondaires	Plaidoyer pour l'augmentation du personnel enseignant dans les écoles primaires et établissements secondaires	X	X
	Frais exigibles élevés à la maternelle, au primaire et au secondaire	Plaidoyer pour la prise en compte de certaines charges de fonctionnement des établissements scolaires (prise en charge des enseignants	X	

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local ³	Central
		vacataires et personnel d'appui, réfection des salles de classe...) par la Commune		
		Plaidoyer en vue de la dotation du paquet minimum aux écoles maternelles	X	
	Mauvais résultats des élèves du primaire et secondaire	Sensibilisation des parents et enseignants au renforcement du suivi des élèves	X	

Plan d'action pour améliorer l'offre de service d'éducation dans la Commune de Ngan'ha

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
Education	Améliorer l'accès des enfants à l'éducation de qualité	OS3.1 : Améliorer la carte scolaire de la Commune	Plaidoyer pour la création, construction et équipement des nouvelles écoles maternelles et primaires	Nbre de nouvelles écoles maternelles et primaires créées, construites et équipées	à déterminer	Enfants en âges préscolaires et scolaires	Annuelle	Lettres de transmission au MINEDUB	MINEDUB	Commune	PM
			Plaidoyer pour la création, construction et équipement des nouveaux établissements secondaires	Nbre des nouveaux établissements créés, construits et équipés	à déterminer	Enfants en âges scolaires au secondaire	Annuelle	Lettres de transmission au MINESEC	MINESEC	Commune	PM
			Plaidoyer pour la création, construction et équipement d'une SAR/SM à Ngan'ha	SAR/SM créée, construite et équipée	à déterminer	Jeunes ayant abandonné les études	Annuelle	Lettres de transmission au MINEFOP	MINEFOP	Commune	PM
		OS3.2 : Améliorer les infrastructures et les équipements dans les établissements scolaires existants	Construction et équipement des nouvelles salles de classe dans les écoles primaires et établissements secondaires existants	Nbre des nouvelles salles de classe construites et équipées aux cycles maternel et primaire	à déterminer	Enfants en âges préscolaires et scolaires	Annuelle	- Rapport du sectoriel - Rapport des Chefs d'établissements - PV de réception	- MINEDUB - MINESEC	- Commune - PNDP - Autres projets et programmes	PM
			Construction et équipement des blocs maternels	Nbre de blocs maternels construits et équipés aux cycles maternel	à déterminer	Enfants en âges préscolaires	Annuelle	- Rapport du sectoriel - Rapport des Chefs d'établissements - PV de réception	- MINEDUB	- Commune - PNDP - Autres projets et programmes	PM
			Equipement des écoles primaires en table-bancs	- Nbre des écoles primaires équipées en nouveaux table-bancs ;	à déterminer	Enfant en âges préscolaires et scolaires	Annuelle	- Rapport du sectoriel - Rapport des Chefs d'établissements	- MINEDUB	- Commune - PNDP - Autres projets et programmes	PM

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
								- PV de réception			
		OS3.3 : Améliorer l'encadrement des enfants dans les établissements scolaires	Provision budgétaire pour la dotation en manuels scolaires aux écoles maternelles et primaires	Montant alloué aux écoles pour l'achat de manuels scolaires	A déterminer	Toutes les écoles	Annuelle	Budget communal	Commune	- Elites - Autres projets et programmes	PM
			Plaidoyer en vue de la dotation du paquet minimum aux écoles maternelles	Paquet minimum alloué aux écoles maternelles	A déterminer	Toutes les écoles	Annuelle	Lettres de transmission au MINEDUB	Commune	Inspecteur d'arrondissement des écoles maternelles et primaires	PM
			Distribution des manuels scolaires dans les salles de classe aux niveaux maternel et primaire	Nbre de salles de classe dotées des manuels scolaires aux niveaux maternel et primaire	A déterminer	Enfant en âges préscolaires et scolaires	Annuelle	- Rapport du sectoriel - Rapport des Chefs d'établissements - PV de réception	Commune	- MINEDUB - PNDP - Autres projets et programmes	PM
			Equiper certaines écoles primaires en table-bancs et les écoles maternelles en chaises et tables pour enfants	Prendre en compte les données du diagnostic consolidé issues de l'actualisation du PCD en matière d'équipement des écoles	A déterminer	Ecoles à équiper	annuelle	- Rapport de l'inspecteur - Rapport des Chefs d'établissements - PV de réception	Commune	- MINEDUB - PNDP - Autres projets et programmes	PM
			Mise sur pied d'un mécanisme de contrôle et d'identification des causes de l'irrégularité des enseignants au primaire	- Nbre de causes identifiées ; - Nbre de solutions proposées	à déterminer	Enseignants irréguliers au primaire	Mensuelle	- Rapport du sectoriel - Rapport des Chefs d'établissements - Rapport du CCD	Commune	Chefs d'établissements	PM
			Plaidoyer pour l'augmentation du personnel enseignant dans les écoles primaires et	Nbre des nouveaux enseignants affectés dans les écoles primaires établissements	à déterminer	Enseignants du primaire et secondaire	Annuelle	- Rapport du sectoriel - Rapport des Chefs d'établissements - Rapport du CCD	Commune	Chefs d'établissements	PM

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
			établissements secondaires	secondaires							
			Sensibilisation des parents et enseignants au renforcement du suivi des élèves	Nbre des ménages sensibilisés	à déterminer	Populations et enseignants	Trimestrielle	- Rapport des Chefs d'établissements - Rapport du CCD - Rapports des CC et APEE	Commune	- Chefs d'établissements - CC - APEE	PM
			Recyclage du personnel enseignant	Nombre de session de formation	à déterminer	enseignants	Trimestrielle	- Rapport des Chefs d'établissements - Rapport du CCD - Rapports des CC et APEE	Commune	- Chefs d'établissements - CC - APEE	PM

IV.4. Services rendus par l'institution communale

Synthèse des problèmes rencontrés dans l'offre de service rendus par l'institution communale

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local ⁴	Central
Institution communale	Non visibilité de l'action communale	considération des populations dans la prise des décisions communales	X	
	Très faible communication sur le budget communal et les comptes administratifs	Amélioration de la communication entre les populations et la Commune sur la gestion des activités de la commune (publication du budget, publication du CA)	X	
	Mauvaise qualité des services rendus par la commune	Renforcement des capacités du personnel communal à l'effet d'améliorer la qualité de service rendu (accueil, célérité dans le traitement des dossiers, assiduité au poste)	X	
	Faible implication des populations dans la mise en œuvre des activités au sein de la Commune	Sensibilisation des populations à s'impliquer davantage dans la planification (PCD), l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du budget selon leur ressort de compétences	X	
	Ignorance des populations de l'importance des actes d'état civil et d'urbanisme	Sensibilisation des populations sur l'importance des actes d'état civil (acte de naissance, acte de mariage, acte des décès) et d'urbanisme (permis de construire, permis d'implanter, permis de démolir)	X	
		Sensibilisation des populations à déclarer les naissances dans les délais (avant 3 mois)	X	
		Sensibilisation et information des populations sur la gratuité des services publics et sur la procédure d'obtention de ces services (affichage, communication médiatique, orale, etc.)		

Plan d'action pour améliorer l'offre de services rendus par l'institution communale de Ngan'ha

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
Institution communale	Améliorer la qualité des services rendus aux populations	OS4.1 : Améliorer le dialogue citoyen entre la Commune et les populations	- Renforcement de capacités des conseillers municipaux afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle d'intermédiaire entre la Commune et la population ;	Niveau d'implication des populations dans la prise des décisions communales	A déterminer	Populations	Semestriel	- Feuilles de présence - rapport de la Commune	Exécutif communal	Conseillers municipaux	PM
			Mise en place d'un système de communication entre la Commune et les communautés (Boîte à suggestions, production des tracts, dépliants, affiches, radios communautaires, site internet)	Nbre de populations informées sur la gestion des activités de la Commune	A déterminer	Populations	Quotidien	- Feuilles de présence - rapport de la Commune	Exécutif communal	Conseillers municipaux	PM
			Sensibilisation du personnel du service d'état civil sur la bonne gouvernance	Nbre du personnel du service d'état civil sensibilisé sur la bonne gouvernance.	A déterminer	Personnel de l'état civil	Quotidien	- Feuilles de présence - rapport de la Commune	Commune	PNDP	PM
		OS4.2 : Améliorer la participation des populations dans l'élaboration du PCD et à l'établissement des actes d'état civil et d'urbanisme	Sensibilisation des populations à s'impliquer davantage dans l'élaboration des outils de planification des actions de la Commune notamment le PCD	Nbre des populations sensibilisées sur l'élaboration du PCD	A déterminer	Populations	Quotidien	- Feuilles de présence - rapport de la Commune	Commune	PNDP	PM
			Sensibilisation des populations sur l'importance des actes	Nbre des populations sensibilisées sur	A déterminer	Populations	Quotidien	- Feuilles de présence - rapport de la	Commune	- PNDP - BUNEC - Sectoriel	PM

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
			d'état civil (acte de naissance, acte de mariage, acte des décès) et d'urbanisme (permis de construire, permis d'implanter, permis de démolir)	les actes d'état civil et d'urbanisme				Commune		MINHDU	
			Sensibilisation des populations à déclarer les naissances dans les délais (avant 3 mois)	Nbre des populations sensibilisées sur les actes d'état civil et d'urbanisme	A déterminer	Populations	Quotidienne	- Feuilles de présence - rapport de la Commune	Commune	- PNDP - BUNEC - Sectoriel MINHDU	PM

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des tableaux

I : Population enquêtée

Tableau 1.1 : Caractéristique des répondants															
Répartition (%) des répondants par groupe d'âges, sexe, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017															
	Groupe d'âges												Sexe		
	Moin s de 20 ans	20 - 24	25- 29	30- 34	35- 39	40- 44	45 - 49	50 - 54	55 - 59	60- 64	65 & +	NSP/ manqua nt	Masculi n	Fémini n	Tota l
Ngan'Ha	3,6	9,1	14,5	14,6	12,5	11,6	7,4	6,4	3,7	5,4	11,1	0,2	76,5	23,5	100,0

Tableau 1.2 : Caractéristique de la population															
Répartition (%) des chefs de ménage groupe d'âges, sexe, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017															
	Groupe d'âges - chef du ménage												Sexe du chef de ménage		
	Moin s de 20 ans	20 - 24	25- 29	30- 34	35- 39	40- 44	45 - 49	50 - 54	55 - 59	60 - 64	65 & +	NSP/ manqua nt	Masculi n	Fémini n	Tota l
Ngan'Ha	2,0	7,9	11,5	11,8	14,5	14,9	7,5	6,3	3,2	5,1	14,2	1,3	87,3	12,7	100,0

II : Secteur hydraulique

Tableau 2.1 : Système d'approvisionnement en eau						
Pourcentage de ménages s'approvisionnant en eau par source d'approvisionnement, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017						
			Proportion (%) des ménages avec comme système existant d'approvisionnement en eau :			
			Puits avec pompe	Puits à ciel ouvert	Puits protégé	Forage avec pompe à motricité humaine
						Source/rivière
						Adduction en eau potable
Ngan'Ha			11,8	49,1	9,8	76,2
						36,4
						1,4

Tableau 2.2 : Principale source d'approvisionnement en eau								
Répartition (%) des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017								
		Répartition (%) des ménages utilisant une source d'eau publique, par principale source d'eau publique :						
	Proportion (%) des ménages utilisant l'eau potable	Puits avec pompe	Puits à ciel ouvert	Puits protégé	Forages avec pompe à motricité humaine	Source/rivière	Adduction en eau potable	Total
Ngan'Ha	46,3	9,3	29,2	1,2	54,2	6,2	0,0	100,0

Tableau 2.3 : Principale source d'approvisionnement en eau															
Répartition (%) des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017															
	Qualité de l'eau				Eau a une odeur				Eau a un goût				Eau a une couleur		
	Bon ne	Mauvai se	Indiffér ent	Tot al	O ui	No n	Ne Sa it Pa s	Tot al	O ui	No n	Ne Sa it Pa s	Tot al	O ui	No n	Ne Sa it Pa s
Ngan' Ha	85,5	13,7	0,8	100,0	11,9	88,1	0,0	100,0	16,9	83,1	0,0	100,0	12,9	87,1	0,0

Tableau 2.4 : Principale source d'approvisionnement en eau						
Répartition (%) des ménages selon l'appréciation du montant payé pour utiliser la principale source d'eau publique, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017						
			Répartition (%) des ménages, payant l'eau, par appréciation du montant payé :			
	Proportion (%) de ménages payant l'eau de la principale source publique d'au qu'ils utilisent	Depense moyenne mensuelle (en F CFA)	Elevé	Raisonna ble	Insignifiant	Total
Ngan'Ha	16,1	(196,1)	(31,7)	(59,9)	(8,4)	(100,0)

Tableau 2.5 : Principale source publique en eau								
Pourcentage des ménages par accès, disponibilité et fréquence d'utilisation de la principale source publique d'eau, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017								
		Répartition (%) des ménages selon le temps moyen pour aller à pieds puiser l'eau et revenir						
	Proportion (%) des ménages ayant l'eau de la principale source publique d'eau disponible toute l'année	Sur place	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Plus de 30 minutes	Total	Proportion (%) des ménages ayant accès toute la journée à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée	Proportion (%) des ménages dont la fréquence d'accès à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée correspond aux besoins en eau
Ngan'Ha	61,4	22,9	53,3	14,4	9,4	100,0	75,4	(69,1)

Tableau 2.6 : Panne de la principale source publique d'eau au cours des six derniers mois								
Proportion (%) des ménages déclarant une panne, Répartition (%) des ménages déclarant une panne, par période observée pour la remise en fonction de la source, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017								
		Répartition (%) des ménages ayant déclaré une panne, selon la période observée pour la remise en fonction de la source						
	Proportion (%) des ménages déclarant une panne de la principale source d'eau publique utilisée au cours des 6 derniers mois	Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus de trois mois	Pas encore	Total	
Ngan'Ha	47,7	40,7	41,3	3,2	6,3	8,5	100,0	

Tableau 2.7 : Institution/Personne résolvant la panne de la principale source publique d'eau							
Pourcentage (%) des ménages ayant déclaré une panne par institution/personne intervenant pour réparer la panne, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017							
	Pourcentage, des ménages déclarant la panne, estimant que la panne déclarée a été résolue par :						
	Maire	Etat	Elite	Comité de gestion du	Chef de village/quartier	Autorité administrative	Autres partenaires

				point d'eau			
Ngan'Ha	10,9	0,0	8,6	55,8	12,2	0,0	10,4

Tableau 2.8 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau

Pourcentage (%) des ménages ayant exprimé par besoin exprimé, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017

		Pourcentage, de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, à :									
	Pourcentage (%) de ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Maire	Etat	Elite	Comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorité administrative	CAMWATER/SNEC	Autre partenaire	Total	Pourcentage (%) de ménages, parmi les ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau, dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
Ngan'Ha	37,8	45,5	5,8	14,0	7,7	36,3	11,8	1,4	11,3	149,6,8	15,1

Tableau 2.9 : Satisfaction du besoin exprimé en eau potable

Répartition (%) de ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable par temps mis, pour atteindre la satisfaction SCORECARD, Ngan'Ha, 2017

		Délai d'attente pour satisfaire le besoin exprimé				
		Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	Total	
Ngan'Ha		*	*	*	*	

Tableau 2.10 : Non satisfaction en approvisionnement en eau

Proportion (%) de ménages non satisfaits, Pourcentage de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017								
		Proportion (%), de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, à :						
	Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Gestion du point d'eau	Défaut/Levée de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autre
Ngan'Ha	62,0	44,3	50,8	84,1	6,0	17,6	2,4	15,7

Tableau 2.11 : Attentes par rapport à la source d'approvisionnement en eau

Pourcentage des ménages par attentes en approvisionnement en eau, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017						
	Pourcentage (%) de ménages dont l'attente en approvisionnement en eau est :					
	Point d'eau supplémentaire	Amélioration de la gestion des points d'eau existants	Remise en service des points d'eau en panne	Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	Réduction des prix	Autre
Ngan'Ha	88,2	19,8	30,5	18,9	1,0	9,8

III : Secteur santé

Tableau 3.1 : Formation sanitaire la plus proche du ménage

Répartition (%) des ménages par type de formation sanitaire, par temps moyen pour la formation sanitaire la plus proche, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017									
	Formation sanitaire la plus proche de votre ménage					Temps moyen pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre village			
	Centre de santé intégré public	Hôpital/CMA	Centre de santé privé	Aucune	Total	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Plus de 30 minutes	Total
Ngan'Ha	82,4	0,3	17,3	0,0	100,0	35,0	21,1	43,9	100,0

Tableau 3.2 : Recours aux soins de santé

Répartition (%) des ménages par préférence de recours aux soins, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017								
	Lieu de préférence des membres du ménage en cas des problèmes de santé							
	Centre de santé intégré public	Hôpital /CMA	Centre de santé privé	Tradi-praticien	Automédication	Chez un personnel de santé	Se soigne moi-même	Total
Ngan'Ha	87,5	0,9	10,0	0,7	0,0	0,0	0,9	100,0

Tableau 3.3 : Recours à la formation sanitaire la plus proche

Proportion (%) des ménages sollicitant la formation sanitaire la plus proche, Répartition (%) des ménages dont un membre a sollicité la formation sanitaire la plus proche ,par personne responsable de la formation sanitaire, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017								
			Responsable de la formation sanitaire utilisé par au moins un membre du ménage					
	Proportion (%) des ménages utilisant la formation sanitaire la plus proche		Médecin	Infirmier	Aide-soignant	Autre	Ne sait pas	Total
Ngan'Ha	68,9		7,5	57,5	15,2	0,0	19,8	100,0

Tableau 3.4 : Caractéristiques des formations sanitaires visitées

Pourcentage des ménages dont un membre a visité la formation sanitaire la dernière fois, Répartition (%) des ménages dont un membre a sollicité la formation sanitaire la plus proche par appréciation de certaines caractéristiques de la formation sanitaire, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017										
	Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que :			Nombre de lits trouvé dans les salles d'hospitalisation						
	La formation sanitaire a du personnel	La formation sanitaire dispose du matériel	La formation dispose d'une salle d'hospitalisation	Moins de 5 lits	Entre 5 et 10 lits	Plus de 10 lits	Ne sait pas	Total	Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que la formation sanitaire dispose d'une pharmacie/pharmacie	Proportion (%) des ménages ayant visité une formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que celle-ci dispose d'une pharmacie/propharmacie qui des médicaments
Ngan'Ha	97,1	85,2	78,1	79,8	5,6	1,8	12,7	100,0	84,5	83,8

Tableau 3.5 : Appréciation du montant payé à la formation sanitaire

Proportion (%) de ménages dont un membre a été en consultation et a payé la consultation, Répartition (%) des ménages dont un membre a payé la consultation par appréciation du montant payé, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017

		Montant payé pour la consultation (F CFA)				Appréciation du montant payé pour la consultation			
	Proportion (%) de ménages ayant payé une consultation dans la formation sanitaire la plus proche	Moins de 500 FCFA	Entre 500 et 1000 FCFA	Plus de 1000 F CFA	Total	Elevé	Raisnable	Insignifiant	Total
Ngan'Ha	55,9	9,7	22,2	68,2	100,0	39,8	57,7	2,5	100,0

Tableau 3.6 : Montant payé pour autre chose que la consultation, appréciation de l'accueil

Proportion (%) de ménages dont un membre a payé autre chose que les frais de session, Répartition (%) de ménages dont un membre fréquente la formation la plus proche, par appréciation de l'accueil, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017

	Ménage dont un membre fréquente la formation sanitaire la plus proche et qui trouve que l'accueil est :		
	Bon	Passable	Total
Ngan'Ha	87,0	8,8	100,0

Tableau 3.7 : Résolution des problèmes de santé du village, Raisons d'insatisfaction

Proportion (%) de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé sont résolus
Proportion (%) de ménages dont un membre déclare être non satisfait des services de santé ,Pourcentage de ménages par raison d'insatisfaction, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017

			Parmi les ménages dont un membre est non satisfait, pourcentage d'insatisfait avec comme raison d'insatisfaction :								
	Proportion (%) de ménages dont un membre pour déclarer que la plupart des problèmes de santé du village	Proportion (%) de ménages dont un membre est non satisfait des services de santé	Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Insuffisance des formations sanitaires	Manque de personnel de la formation sanitaire	Mauvaise gestion de la formation sanitaire	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité/Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autre

	sont résolu s										
Ngan' Ha	79,9	30,8	35,0	22,5	24,0	39,6	6,8	41,6	19,0	40,7	18,1

Tableau 3.8 : Attentes en service de santé

Pourcentage de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé sont résolus
SCORECARD, Ngan'Ha, 2017

	Pourcentage de ménages dont un membre a comme attente :				
	Formation sanitaire supplémentaire	Approvisionnement en médicament	Affectation d'un personnel	Formation sanitaire équipée	Autre
Ngan'Ha	50,7	47,8	44,4	38,4	35,3

Tableau 4.1 : Cycle d'enseignement/formation professionnelle

Proportion (%) des ménages disposant d'un cycle d'enseignement par type, Temps mis par les enfants
pour se rendre à l'établissement par pieds, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017

			Distance à parcourir par les enfants du ménage pour aller à l'établissement scolaire					
	Proportion (%) de ménages dont un membre déclare que le village/quartier dispose du cycle	Nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le cycle	Moins d'1 km	Entre 1 km et 5 Km	Plus de 5 km	Ne Sait Pas	Total	Temps moyen mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pieds
Ngan'Ha								
Maternel	(100,0)	(1,8)	(75,6)	(21,9)	(2,5)	(0,0)	(100,0)	(12,8)
Primaire	94,5	3,0	68,4	30,0	0,4	1,2	100,0	16,8
Secondaire	59,1	1,8	20,6	52,0	26,5	0,9	100,0	40,6
Formation professionnell e	*	*	*	*	*	*	*	*

Tableau 4.2 : Caractéristiques de l'établissement

Proportion (%) des ménages disposant d'un cycle d'enseignement par type, Temps mis par les enfants
pour se rendre à l'établissement par pieds, selon SCORECARD, Ngan'Ha, 2017

	Pourcentage de ménages dont un membre déclare que :						
	Le cycle primaire est	Le cycle secondaire premier	Le cycle secondaire 2nd cycle	Le centre de formation professionnelle	Le cycle à une	Les enfants du	Les livres sont distribués

	complet	cycle est complet	est complet	a un atelier complet	salle de classe	ménage sont assis sur un banc	dans le cycle
Ngan'Ha							
Maternel	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(31,2)	(55,9)	(11,5)
Primaire	88,4	0,0	0,0	0,0	28,6	48,1	20,8
Secondaire	0,0	94,1	65,5	0,0	57,5	88,8	0,0
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*	*

Tableau 4.3 : Nombre d'élèves, appréciation de la présence des enseignants

Proportion (%) de ménages ayant payé les frais exigibles pour l'éducation, Dépense moyenne par ménage pour les frais exigibles , SCORECARD, Ngan'Ha, 2017

	Nombre moyenn d'élèves dans la classe				Appréciation de la fréquence de présence des enseignants dans la classe				Total
	Moins de 30	Entre 30 et 60	Plus de 60	Ne sait pas	Régulier	Mouvement régulier	Irrégulier	Ne Sait Pas	
Ngan'Ha									
Maternel	(25,7)	(44,1)	(10,6)	(19,6)	(71,3)	(25,6)	(0,0)	(3,0)	(100,0)
Primaire	6,3	30,4	42,1	21,2	77,4	18,8	3,2	0,6	100,0
Secondaire	6,0	39,5	35,3	19,3	73,9	20,5	3,2	2,3	100,0

Tableau 4.4 : Appréciation du montant payé

Répartition (%) des ménages par nombre moyen d'élèves par classe, pour lequel le ménage a un enfant fréquentant le cyle, Répartition (%) des ménages, dont un membre a un enfant fréquentant l'établissement, par appréciation de la fréquence de la présence des enseignants, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017

			Ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé					Ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation			
	Proporti on (%) de ménages ayant payé les frais exigible pour l'éducati on	Dépense moyenne (FCFA)	Ele vé	Raisonna ble	Insignifi ant	Non concer né	Tota l	O ui	No n	Non concer né	Tot al
Ngan'Ha											
Maternel	(100,0)	(1684918	(58,	(41,9)	(0,0)	(0,0)	(100,	*	*	*	*

		,7)	1)				0)				
Primaire	100,0	673.133,3	40,6	58,2	1,2	0,0	100,0	77,1	22,9	0,0	100,0
Secondaire	100,0	3.520.220,3	73,8	26,2	0,0	0,0	100,0	*	*	*	*
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*

Tableau 4.5 : Etat des salles de classe

Proportion (%) des ménages dont un membre déclare l'endommagement des salles de classe, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017

	Pourcentage de ménages dont le membre déclare que la salle endommagée a été refectionnée par :					
	L'APE E	Le Maire (Commune)	Une organisatio n du village	Le MINEDUB/MINESEC/MINEF OP	Les Elite s	Autre partenair e
Ngan'Ha						
Maternel	(66,7)	(6,0)	(21,8)	(11,1)	(9,6)	(11,1)
Primaire	63,4	7,9	37,3	6,0	8,7	6,0
Secondaire	72,3	6,5	19,8	9,7	9,4	9,7
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*

Tableau 4.6 : Satisfaction des services de l'éducation

Proportion (%) des ménages dont un membre déclare être insatisfait des services de l'éducation, Proportion (%) d'insatisfaits, parmi les insatisfaits, par raison d'insatisfaction, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017

		Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation du cycle/formation selon la raison de non satisfaction								
	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Eloignement des services d'éducation	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Manquement lié au personnel	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultat	Coût élevé de la scolarité	Autre
Ngan'Ha										
Maternel	5,2	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Primaire	29,0	13,4	78,0	60,3	28,0	60,5	17,0	6,2	4,0	4,5
Secondaire	11,1	(53,9)	(34,0)	(33,4)	(9,2)	(26,2)	(3,3)	(16,6)	(11,7)	(7,7)
Formation professionnelle	1,6	*	*	*	*	*	*	*	*	*

Tableau 4.7 : Attentes pour les services de l'éducation

Proportion (%) des ménages ayant des attentes pour les services de l'éducation, Proportion (%) de ménage ayant des attentes par type d'attente, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017										
	Proportion (%) de ménages ayant comme attente :									
	Avoir une école plus proche	Ajouter des salles de classe	Ajouter des équipements	Ajouter les écoles	Ajouter le personnel	Distribuer les manuels scolaires	Améliorer les résultats	Diminuer les coûts	Autre	Total
Ngan'Ha										
Maternel	0,8	19,1	12,7	2,7	13,7	5,8	0,6	1,2	2,8	100,0
Primaire	7,3	73,7	52,5	16,4	66,9	31,7	7,7	6,3	15,1	100,0
Secondaire	17,7	31,6	18,5	7,4	20,3	6,6	4,5	4,6	12,3	100,0
Formation professionnelle	0,4	18,1	13,8	1,0	12,0	1,0	0,4	0,3	2,1	100,0

IV : Services offerts dans l'institution communale

Tableau 5.1 : Obtention d'un service à la commune

Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service, Répartition (%) des ménages dont le membre a demandé un service par temps mis pour l'obtenir, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017									
			Temps mis pour obtenir le service demandé						
	Proportion (%) des ménages ayant demandé le service	Proportion (%) de ménages, parmi ceux ayant demandé le service, estimant que l'accueil pour le service a été bon	Au plus un jour	Entre un jour et une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	En cours	Total
Ngan'Ha									
Etablissement d'actes de naissance	14,8	(88,2)	(17,6)	(19,5)	(20,1)	(17,3)	(4,2)	(21,4)	(100,0)
Certification de copie de documents officiels	3,9	*	*	*	*	*	*	*	*
Permis de	0,5	*	*	*	*	*	*	*	*

bâtir									
Acte de décès	0,7	*	*	*	*	*	*	*	*
Acte de mariage	0,7	*	*	*	*	*	*	*	*
Certificat de domicile	0,5	*	*	*	*	*	*	*	*
Validation des plans de localisation	0,9	*	*	*	*	*	*	*	*
Informations	3,6	*	*	*	*	*	*	*	*
Autre	3,5	*	*	*	*	*	*	*	*

Tableau 5.2 : Lenteur pour l'obtention d'un service à la commune

Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service et trouve long le temps d'attente, Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service et a payé un pourboire, Répartition (%) des ménages dont le membre a demandé un service par du temps pour rendre service, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017								
		Cause de l'attente						
	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Personnel indisponible/absent	Absence de matériel de travail	Corruption	Autre	Ne sait pas	Total	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Ngan'Ha								
Etablissement d'actes de naissance	7,4	*	*	*	*	*	*	1,9
Certification de copie de documents officiels	1,2	*	*	*	*	*	*	0,0
Permis de bâtir	0,5	*	*	*	*	*	*	0,0
Acte de décès	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Acte de mariage	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Certificat de domicile	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Validation des plans de localisation	0,4	*	*	*	*	*	*	0,0
Informations	1,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Autre	2,4	*	*	*	*	*	*	0,2

Tableau 5.3 : Informations sur les actions de la commune/Implication des ménages

Proportion (%) des ménages dont un membre a déclaré que la commune a impliqué le village/quartier dans la planification, Pourcentage des ménages dont un membre a demandé avoir reçu une communication de la commune par type, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017

	Pourcentage de ménages dont un membre déclare :					
	Participer aux assemblées villageoises en vue d'élaborer le PCD	Avoir reçu une communication sur le budget annuel	Avoir reçu une communication sur les dépenses et recettes	Avoir reçu un accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Que le village/quartier est impliqué dans la planification	Que le village/quartier est impliqué dans la programmation et la budgétisation
Ngan'Ha	60,3	22,1	16,1	42,8	47,0	40,6

Tableau 5.4 : Insatisfaction vis à vis de la commune

Proportion (%) des ménages dont un membre a déclaré que le ménage n'est satisfait des actions/services de la commune, Pourcentage des ménages dont un membre n'est pas satisfait par raison d'insatisfaction, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017

		Parmi les insatisfaits, pourcentage de ménages dont un membre avance comme raison d'insatisfaction :					
	Pourcentage de ménages dont un membre déclare ne pas être satisfait	Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non implication des populations dans la gestion communale	Manquements liés au Personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil, ...)	Non visibilité de l'action communale	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autre
Ngan'Ha	38,1	22,8	67,9	7,4	68,4	15,6	20,3

Tableau 5.5 : Attentes des ménages

Pourcentage des ménages dont un membre a des attentes vis à vis de la commune par type d'attente, SCORECARD, Ngan'Ha, 2017

	Pourcentage ayant comme attente :				
	Plus d'implication des populations dans la prise de décision	Plus de communication sur les actions de la commune	Plus de transparence dans la gestion	Plus de proximité avec les administrés	Autre
Ngan'Ha	38,3	40,2	17,1	20,0	56,5

Annexe 2 : Liste des intervenants

Noms et prénoms	structure	Fonction	Contact
Dr AMADOU BELLO	MINEPAT	Délégué Régional	679 394 844
LIME AIME Roland	MINEPAT	Délégué Départemental Vina	697213065
BRILTEY BAKULAY	MINEPAT	Délégué Départemental Djerem	677324399
SALA SALA Vincent	MINEPAT	Ancien Délégué Départemental Mbéré	679477795
HAMIDOU BELLO	MINEPAT	Actuel Délégué Départemental Mbéré	695034093
RAYANG Joseph	MINEPAT	Chef de service chargé des statistiques à la Délégation régionale	
ABOUBAKAR KOMBO	Commune	Maître d'ouvrage (Maire de la Commune de Meiganga)	696333111
OUMAROU Issama	Commune	Maire de la commune de Djohong	699205470
NANA MAADJOU	PNDP	Coordonnateur de la Cellule Régionale de l'Adamaoua	698498867
NGUEPNDJOP Suzy	PNDP	Responsable Régional de suivi-évaluation (Point focal)	699434477
BELLA MBAPPOU Stéphane	PNDP	Assistant National de suivi-évaluation	
YADJA TCHIWOU Marcel	PNDP	Chauffeur	698498875
KOULAGNA Joseph	PNDP	Chauffeur	698498877
DJETOUPOURI	Institut National des Statistiques (INS)	Chef d'agence de l'Adamaoua	695273562
WAHOUM Bruno Guillaume	SADER	Coordonnateur National	697431061
WAGA Amoun	SADER	Consultant	699249859

Annexe 3 : Questionnaire de l'enquête

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE
DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY,
PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN
PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

Citizen Report Card

Evaluation des services publics dans la commune de XXXXXX

Section I. SIGNALÉTIQUE

A01	Région _____	
A02	Département _____	
Q03	Arrondissement/Commune _____	
A04	Numéro du Lot _____	
A05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____	
A06	Strate de résidence : 1=Urbaine 2=Sémi-urbaine 3=Rurale	
A07	Nom de la localité _____	
A08	Numéro de structure _____	
A08a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____	
A09	Nom du chef de ménage _____	
A10	Age du chef de ménage (en année révolue) _____	
A11	Sexe du chef de ménage : 1=Masculin 2=Féminin	
A12	Nom de l'enquêté _____	
A13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes)	
A14	Sexe de l'enquêté : 1=Masculin 2=Féminin	
A15	Age de l'enquêté (en année révolue) _____	
A16	Téléphone de l'enquêté _____	
A17	Date de début d'enquête	
A18	Date de fin d'enquête	
A19	Nom de l'enquêteur _____	
A20	Nom du superviseur communal _____	

A21	Résultat de la collecte 1=Enquête complète 4=Absence d'un répondant compétent 2=Enquête incomplète 5=Logement vide ou pas de logement à l'adresse 3=Refus 96=Autres (à préciser) (Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)	
A22	Appréciation de la qualité de l'enquête 1= 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très Très mauvaise bonne	

1 = Chef de Ménage	3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)
2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage	4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)
		7= Domestique

CODES

Q11

<u>Section II. EAU POTABLE</u>			
H01	Quels systèmes publics d'approvisionnement en eau existe-t-il dans votre village/quartier ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes) Autre système ?	1=ooui 2=non A. Puits avec pompe B. Puits à ciel ouvert C. Puits protégé D. Forages avec pompe à motricité humaine E. Source/ rivière F. Adduction en eau potable F. Adduction en eau potable	
H01 a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 → H14		
H02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 1= Puits avec pompe 4=Forages avec pompe à motricité humaine 2= Puits à ciel ouvert 5=Source/ rivière 3=Puits protégé 6=Adduction en eau potable		
H03	Quelle est la qualité de cette eau ? 1=Bonne 2=Mauvaise 3=Indifférent		
H04	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		
H05	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		
H06	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		
H07	Payez-vous pour avoir cette eau ? 1=Oui 2=Non ~~Si non~~ H08		
H07	Si oui, combien dépensez-vous en moyenne par mois? (inscrire un		

a	montant en FCFA)		
H07	Comment jugez-vous ce montant ?		
b	1=Elevé 2=Raisonné 3=Insignifiant		
H08	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		
H09	Combien de temps en moyenne vous faut-il à pied pour aller, puiser l'eau et revenir ? 1=Sur place 2=Moins de 15 minutes 3=Entre 15 et 30 minutes 4=Plus de 30 minutes		
H10	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? → 1=Oui 2=Non Si non H11.		
H10 a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore, si 5, → H14		
H10 b	Par qui a-t-il été remis en service ? Autre ?	1=Oui 2=Non A=Maire (commune) B=Etat C=Une élite D=Le comité de gestion du point d'eau E=Chef de village/quartier F=CAMWATER/SNEC/CDE G=Autres partenaires : _____	
H11	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui → H14		
H12	Si non, quelle est la fréquence quotidienne d'approvisionnement en eau potable de votre ménage ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		
H13	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		
H14	Avez-vous exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? → 1=Oui 2=Non Si non H18		
H15	A qui vous êtes-vous adressés ? (plusieurs réponses possibles) Autre ?	1=oui 2=non A. Maire (commune) B. Etat C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	
H16	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2=Non Si non H18		
H17	Si vous avez eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=moins d'un mois 3=Plus de trois mois 2=Entre un mois et trois mois		

H18	De manière globale, quel est votre niveau de satisfaction de l'approvisionnement en eau dans votre village ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → H20.		☐
H19	Donnez les raisons de votre insatisfaction de l'approvisionnement en eau dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison?	1=oui 2=non A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
H20	Quelles sont vos attentes en matière d'approvisionnement en eau potable ? (plusieurs réponses possibles). Autre attente ?	1=oui 2=non A. Points d'eau supplémentaires B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants C. Remise en service des points d'eau en panne D. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants E. Réduction du prix; X. Autres à préciser : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Section III. SANTE

S01	Quelle est la formation sanitaire la plus proche de votre ménage ? 1= Centre de santé intégré public 2= Hôpital/CMA 3= Centre de santé privé 4= aucun Si S01=4 S20	→ ☐
S02	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre ménage ? 1=Moins 15 minutes 2=Entre 15 et 30 minutes 3=Entre 30 minutes et 1 heure, 4 = plus de 1 heure	☐
S03	Où vont de préférence les membres du ménage lorsqu'ils ont des problèmes de santé ? (Une seule réponse) 1=Centre de santé intégré public 5=Automédication 2=Hôpital /CMA 6=Chez un personnel de santé 3=Centre de santé privé 7=Se soigne à domicile. 4=Tradi-praticien 8=autres (à préciser) Si →	☐
S04	Un membre de votre ménage a-t-il utilisé au moins une fois la formation sanitaire la plus proche au cours des 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non → S17	☐
S05	Qui est responsable de cette formation sanitaire? 1=Médecin 3= Aide Soignant 8=Ne sait pas 2=Infirmier 4=Autre (à préciser) _____	☐

La dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire,

S06	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		☐
S07	Le petit matériel (ciseaux, seringues, alcool, coton, bétadine, thermomètre, tensiomètre, balance, etc.) était-il toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		☐
S08	Votre formation sanitaire (CMA ou Hôpital) disposait-elle des salles d'hospitalisation ? 1=Oui 2=Non Si non → S10.		☐
S09	Quel nombre de lits va-t-il trouvé dans les salles d'hospitalisation? 0= Aucun, 1=Moins de 5 lits 2=Entre 5 et 10 lits 3=Plus de 10 lits 4=Ne sait pas.		☐
S10	Combien a-t-il payé pour une consultation ? (Frais de session) 1=Gratuit 3=Entre 500 et 1000 FCFA 2=Moins de 500 FCFA 4=Plus de 1000 FCFA ~~Si S10=1~~ S14		☐
S11	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Insignifiant		☐
S12	En plus des frais de session, la personne ayant été à la formation sanitaire a-t-elle donné quelque chose au personnel pour qu'il s'occupe mieux d'elle ? 1=Oui 2=Non Si non S14		☐
S13	Si oui, cette personne a-t-elle payé librement ou le personnel le lui a demandé ? 1=Initiative personnelle 2=Demande du personnel		☐
S14	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		☐
S15	Existe-t-il une pharmacie/pro-pharmacie dans cette formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non Si non S17		☐
S16	Les médicaments y étaient-ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		☐
S17	La formation sanitaire la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non		☐
S18	De manière globale, quelle est votre niveau de satisfaction des services de santé offerts par la formation sanitaire la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si S18=1 ou 2 S20		☐
S19	Donnez les raisons de votre non-satisfaction des services de santé dans la formation sanitaire que vous fréquentez ? (plusieurs réponses possibles) Autre raison ?	1=Oui 2=Non A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Insuffisance des formations sanitaires D. Manquements liés au Personnel de la formation sanitaire E. Mauvaise gestion de la formation sanitaire F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité/Insuffisance des équipements H. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) :	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S20	Avez-vous des attentes en matière de services de santé ? Autre attente ?	1=Oui 2=Non A. Formations sanitaires supplémentaires B. Approvisionnement en médicament C. Affectation d'un personnel D. Formations sanitaires équipées X. Autres à préciser	☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Section IV. EDUCATION

	Cycle d'enseignement	~~Maternel~~	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle
E0 1	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement « Nom du cycle » ? 1=Oui 2=Non				
E0 2	Combien d'enfants de votre ménage fréquentent l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) le plus proche? (inscrire le nombre devant chaque cycle)				
E0 3	Combien de km parcourent en moyenne les enfants de votre ménage pour aller à l'école du/de (nom du cycle)? 1=Moins de 1 Km 2=Entre 1 et 5 Km 3=Plus de 5 Km 8=Ne Sait Pas				
E0 4	Quel est en moyenne le temps mis par les enfants de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) le plus proche ? (en minutes) 8=NSP				
E0 5	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente les enfants de votre ménage a-t-il un cycle complet ? 1=Oui 2=Non 8=Ne Sait Pas			1 ^{er} cycle 	2 ^{ème} cycle
E0 6	Le centre de formation professionnelle dans lequel fréquentent les enfants de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines? 1=Oui 2=Non 8=Ne Sait Pas				

E0 7	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquentent les enfants de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non 8=Ne Sait Pas				
E0 8	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquentent les enfants de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non 8=Ne Sait Pas				
E0 9	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquentent les enfants de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non 8=Ne Sait Pas				
E1 0	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) les enfants du ménage sont scolarisés dans le (nom du cycle)? 1=Moins de 30 3=Plus de 60 2=Entre 30 et 60 8=Ne Sait Pas				
E1 1	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) les enfants de votre ménage sont scolarisés? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier 8=Ne Sait Pas				
E1 2	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, scolarité, APEE) des enfants de votre ménage	----- (en FCFA)	----- -- (en FCFA)	----- -- (en FCFA)	----- (en FCFA)

	dans le (nom du cycle) au cours d'une année? (inscrire le montant moyen)				
E1 3	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Insignifiant				
E1 4	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette les enfants du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non 8=NSP Si 2/8 E16	→ 			
E1 5	Ces frais payés en plus dans le (nom du cycle) vous-ont-ils été imposés ? 1=Oui 2=Non				
E1 6	Lorsque les salles de classe de l'école du (nom du cycle) dans laquelle les enfants du ménage sont scolarisés, sont endommagées qui s'occupe des réfections ? 1=Oui 2=Non A. L'APEE B. Le Maire (Commune) C. Une organisation du village D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP E. Les Elites X. Autres partenaires (à préciser) _____ Autre ? _____	 	 	 	
E1 7	De manière globale, quelle est votre niveau de satisfaction des services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village ? (Une seule				

	réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 E19.				
E1 8	Donnez les raisons de votre non satisfaction des services de l'éducation dans le (nom du cycle) de base dans votre village ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ? 1=Oui 2=Non A. Eloignement des services d'éducation B. Insuffisance de salles de classe C. Insuffisance d'équipements D. Insuffisance des écoles E. Manquements liés au Personnel F. Absence de distribution de manuels scolaires G. Mauvais résultats H. Coûts élevés de la scolarité X. Autres à préciser	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
E1 9	Avez-vous des attentes en matière de services de l'éducation dans le (nom du cycle)? (Plusieurs réponses possibles) Autre attente ? 1=Oui 2=Non A. Avoir une école plus proche B. Ajouter des salles de classe C. Ajouter des Equipements D. Ajouter les établissements scolaires/centres de formation professionnelle E. Ajouter le personnel F. Distribuer les manuels scolaires G. Améliorer les résultats H. Diminuer les coûts X. Autres (à préciser)	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

--	--	--	--	--	--	--	--

Section V. SERVICE COMMUNAL

Servic es comm unaux ↓	C01 Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non → service suivant	C02 Comment avez-vous été accueilli, lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	C03 Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune? 1=Au plus un jour 2=Entre un jour et une semaine 3=Entre une semaine et un mois 4=Entre un mois et trois mois 5=Plus de trois mois 6= En cours Si C03=1 2, 3, 4 ou 5 → C04	C03a Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (en jour)	C04 Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnalement 2=Long 3=Très long Si C04=1 → C06	C05 Si C04=2 ou 3, qu'est-ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible / absent 2=Absence de matériel de travail 3=Corruption 4=Autres (à préciser) _____ _____ _____	C06 Avez-vous eu à payer un pourboire pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Etablissement d'actes de naissance	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Certification de copie de documents officiels	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Permi	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

s de bâtir				—			
Acte de décès	☐	☐	☐	☐ —	☐	☐	☐
Acte de maria ge	☐	☐	☐	☐ —	☐	☐	☐
Certifi cat de domic ile	☐	☐	☐	☐ —	☐	☐	☐
Valida tion des plans de localis ation	☐	☐	☐	☐ —	☐	☐	☐
Infor matio ns	☐	☐	☐	☐ —	☐	☐	☐
Autres (à précis er) _____ _____ _____	☐	☐	☐	☐ —	☐	☐	☐
C 0 7	Un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées villageoises en vue de l'élaboration du Plan Communal de Développement ? 1=Oui 2=Non						☐
C 0 8	Un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non						☐
C 0 9	Un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non						☐
C 1 0	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
C 1 1	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la planification des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
C 1 2	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
C 1	De manière globale, quel est votre niveau de satisfaction des services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Satisfait 2=Indifférent ➡						☐

3	3=insatisfait Si 1 ou 2	C15	
C 1 4	Donnez les raisons de votre non satisfaction des services communaux (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	1=Oui 2=Non A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers B. Non implication des populations dans la gestion communale C. Manquements liés au Personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil,.....) D. Non visibilité de l'action communale E. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) X. Autres (à préciser) _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
C 1 5	Qu'attendez-vous de l'équipe communale? (Plusieurs réponses possibles). Autre attente ?	1=Oui 2=Non A. Plus d'implication des populations dans la prise de décision B. Plus de communication sur les actions de la commune C. Plus de transparence dans la gestion D. Plus de proximité avec les administrés X. Autres (à préciser) : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Annexe 4 : Arrêté municipal mettant en place le comité de pilotage de l'opération du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la commune

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

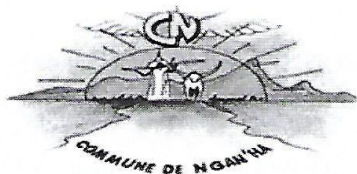
REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE DE NGAN-HA

SECRETARIAT GENERAL

BP : 730 Ngaoundéré



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAN-HA COUNCIL

GENERAL SECRETARY

BP : 730 Ngaoundéré

ARRETE MUNICIPAL N° 12 /AM/C.NGAN'HA/SG/2019
PORTANT CREATION, ATTRIBUTIONS ET COMPOSITION DU COMITE DU SUIVI DE LA
MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS DANS LE CADRE DU CONTROLE CITOYEN DE
L' ACTION PUBLIQUE (CCAP) DE LA COMMUNE DE NGAN-HA.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGAN-HA ;

Vu la Constitution ;
Vu la loi N°2004/017 du 22 juillet 2004 relative à l'orientation de la décentralisation ;
Vu la loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
Vu la loi n°2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées ;
Vu le décret N°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de Communes et Etablissements Communaux modifié par le décret N°90/1464 du 09/11/1990 ;
Vu le décret N°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
Vu le décret N° 2017/343 du 03 juillet 2017 portant nomination de Monsieur NDONGO Luc aux fonctions de Préfet du Département de la Vina ;
Vu l'Arrêté N°010/CAB/PM du 19 janvier 2016 portant réorganisation du cadre Institutionnel d'exécution du Programme National de Développement Participatif (PNDP) ;
Vu l'arrêté N°00000197/A/MINATD/DCTD du 04/11/2013 constatant l'élection de Monsieur NANA Missa en qualité de Maire de la Commune de Ngan'ha et de ses Adjoints ;
Considérant les nécessités de service,

ARRETE :

Article 1^{er} : Création

Est pour compter de la date d'approbation de présent Arrêté, créé au sein de la Commune de Ngan-Ha un Comité de Suivi de la Mise en Œuvre de plan d'actions dans le cadre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) de Ngan-Ha ci-après désigné « Le Comité ».

Article 2 : Missions

Le Comité est chargé du suivi de la mise en œuvre de plan d'actions du CCAP. A ce titre, il est appelé à :

- Susciter et suivre la mise en œuvre des actions programmées ;
- Evaluer le niveau de réalisation des actions prévues ;
- Proposer à l'Exécutif Municipal les mesures idoines à prendre pour corriger et ajuster les actions ;
- Mettre en place des mesures incitatives pour une implication des populations dans les activités de la Commune (Planification, préparation des Budgets, implémentation des projets et initiatives locales de développement, ...) ;
- Rédiger et déposer les rapports trimestriels d'activités auprès du Chef de l'Exécutif Municipal.

Article 3 : Durée du mandat

Placé sous la responsabilité de l'Exécutif Communal, le Comité est mis en place pour une durée indéterminée. Néanmoins, le Maire peut, en cas de défaillance avérée d'un membre, du décès ou d'indisponibilité dûment constaté par le comité, procéder à son remplacement.

Article 4 : Composition

Le Comité est composé de :

- **Président** : M. ABDOU KARIMOU, Conseiller Municipal de Ngan-Ha;
- **Secrétaire** : M. YAKOUBOU ALIM, Secrétaire Général de la Commune de Ngan-Ha ;
- **Membres** :
 - (1) M. DJOUGUETIA HOULDOMAI, Représentant de Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Ngan-Ha ;
 - (2) Mme AISSATOU SALIOU, Représentante de la Société Civile ;
 - (3) M. NANA SAIDOU, Représentant des autorités traditionnelles ;
 - (4) M. HAMADICKO, Représentant autorité religieuse ;
 - (5) M. OUSMANOU Jules, Représentant autorité religieuse ;
 - (6) Le Cadre Communal de Développement de Ngan-Ha;
 - (7) Cadre Communal chargé des aspects financiers de Ngan-Ha ;
 - (8) Mme SALAMATOU BADAMASSI, Représentante des femmes.

Article 5 : (1) Le Comité peut, à la demande de son Président, faire appel à toute personne en raison de ses compétences pour prendre part aux travaux du Comité.

(2) Le Président peut également inviter tout Conseiller Municipal aux travaux du Comité en fonction du programme sans voix délibérative.

Article 6 : (1) Les réunions du Comité de Suivi se tiennent une fois par trimestre sur convocation du Président.

(2) Les réunions du Comité de Suivi sont sanctionnées par un procès-verbal et/ou un rapport dont une copie est adressée au Maire.

Article 7: Prise en charge

Les fonctions du Comité sont gratuites. Toutefois, la Commune prendra toutes les dispositions nécessaires pour faciliter le bon fonctionnement du Comité.

Article 8: Le présent Arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Ngan-Ha, le **16 AVR 2019.**

Le Maire

Nana Missa

Vu et Approuvé

S/N° _____/H.52/SDL du _____
LE PREFET

Ampliations :

- PREFETURE NDERE;
- SOUS-PREFET NG'HA;
- CR/PNDP AD NDERE;
- DD MINEPAT NDERE ;
- RM NG'HA;
- MEMBRES COMITE ;
- CHRONO ARCHIVES-